

FRANCE FORUM

**LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE**

Le Développement des Sociétés multinationales

EMMANUEL MOUNIER ET L'ETAT

l'Afrique de Pierre Gourou

La croissance au cœur du conflit
entre l'Europe et les Etats-Unis

A QUAND LA FORCE DE FRAPPE EUROPÉENNE

l'Europe face aux Supergrands

CINEMA ET CULTURE

le temps des hérésies

N° 122-123
JANV.-FEV. 1973
6 F

GABRIEL VENTEJOL — L. DUQUESNE DE LA VINELLE —
MAURICE-RENE SIMONNET — ROBERT DELAVIGNETTE —
ROGER BERNOS — FRANÇOIS VISINE — EMANUELE
GAZZO — JACQUES RIGAUD — ETIENNE BORNE

FRANCE FORUM

COMITE DE DIRECTION :

Etienne Borne, Henri Bourbon

6, rue Paul-Louis-Courier - 75007 Paris
C.C.P. Paris 14.788-84. Tél. : 548-81-49

Prix de vente au numéro 3 F
Abonnement : 8 n°s par an 30 F
Abonnement de soutien 40 F

Sommaire 122-123

LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE PAR GABRIEL VENTEJOL.....	2
LE DEVELOPPEMENT DES SOCIETES MULTINATIONALES PAR L. DUQUESNE DE LA VINELLE	13
EMMANUEL MOUNIER ET L'ETAT PAR MAURICE-RENE SIMONNET	23
L'AFRIQUE DE PIERRE GOUROU PAR ROBERT DELAVIGNETTE	27
LA CROISSANCE AU CŒUR DU CONFLIT ENTRE L'EUROPE ET LES ETATS-UNIS PAR ROGER BERNOS	32
A QUAND LA FORCE DE FRAPPE EUROPEENNE ? PAR FRANÇOIS VISINE	35
HENRI DISSEZ, MILITANT DE LA DEMOCRATIE PAR HENRI BOURBON	37
L'EUROPE FACE AUX SUPERGRANDS PAR EMANUELE GAZZO	39
CINEMA ET CULTURE PAR JACQUES RIGAÜD	44
LES PROGRES DE L'ELEVAGE ET SES SERVITUDES PAR HENRI DE FARCY	50
LE TEMPS DES HERESIES PAR ETIENNE BORNE	66

POLEMIQUES ET DIALOGUES

..... 64

NOTES DE LECTURE

— PANORAMA DE LA LITTERATURE NOIRE D'EXPRESSION FRANÇAISE PAR JACQUES NANTET	54
— VIVE LA SOCIETE DE CONSOMMATION PAR JEAN SAINT-GEOURS	55
— LES FRANÇAIS ET LEUR PARLEMENT PAR PIERRE AVRIL	57
— HISTOIRE DE NOS REGIONS PAR JEAN CHELINI	58
— L'ENFANT, L'ARCHITECTURE ET L'ESPACE PAR GEORGES MESMIN	59
— LA COURSE A LA MORT PAR ROBIN CLARKE	61
— LA DIMENSION CACHEE PAR EDWARD T. HALL	61
— LE CINEMA... CETTE INDUSTRIE PAR CLAUDE DEGAND	62
— LES PARADISIENNES PAR BRIGITTE GROS	63

JANVIER-FÉVRIER 1973

6 F

Le Développement Industriel de la Communauté Européenne :

PROBLÈMES ET PERSPECTIVES

par Gabriel Ventejol

I. — LA SITUATION ET LES ÉVOLUTIONS PREVISIBLES

Avant d'examiner les problèmes liés à l'industrialisation, il est indispensable d'examiner les situations en amont et plus particulièrement dans l'Agriculture, le Commerce et les Services et l'Industrie.

AGRICULTURE

L'exode agricole se poursuit à un rythme accéléré qu'on observe dans tous les pays industrialisés. Le Marché Commun, par sa politique des prix, sa politique des structures, par sa politique régionale, influera de différentes manières sur ce processus. Les négociations avec les pays tiers, plus particulièrement avec les U.S.A., auront des répercussions qui ne devraient pas remettre en cause les principes mêmes de la politique agricole commune.

Cette évolution, dont il doit être distingué comment elle sera orientée, posera une série de questions aux hommes occupés dans l'agriculture.

Quel sera le sort de ceux qui resteront dans une agriculture remembrée et restructurée à condition d'ailleurs que les réformes structurelles ne soient pas trop tardives, auquel cas l'exode rural porterait sur les populations les plus jeunes, rendant inévitable un déclin agricole qui ne serait plus seulement quantitatif mais aussi qualitatif, donc irréversible.

Ceux qui resteront à la terre ne devront pas rester les sous-enseignés, tant du point de vue général et professionnel, ce qui est encore trop souvent leur sort.

Ceux qui seront appelés à quitter la terre connaîtront une triple mutation : arrachement au milieu social, introduction dans des cités urbanisées, transformation professionnelle et des qualifications. Tout doit être mis

en œuvre pour que les mutés de l'agriculture ne deviennent pas les manœuvres de l'industrie sans espoir de promotion faute d'une formation générale solide.

Le rythme des départs de l'agriculture pose la question de savoir si la création d'emplois dans les autres secteurs d'activité correspondra aux besoins quantitatifs et si les moyens d'adaptation permettront d'assurer la corrélation nécessaire entre les offres et les demandes d'emplois.

Dans l'hypothèse où il n'en serait pas ainsi, on peut raisonnablement se demander s'il ne conviendrait pas pour des motifs sociaux évidents de freiner l'exode.

De toute manière, les mesures sociales en cas de conversions préconisées par ailleurs devront être appliquées à cet important secteur d'activité. Là aussi, la Communauté sera jugée à son aptitude à assurer que les grandes mutations humaines se feront sans souffrances sociales et humaines et qu'elles pourraient même être l'occasion de protéger les hommes et de provoquer leur promotion.

COMMERCE ET SERVICES

Il semble que, jusqu'alors, les créations d'emplois nouveaux interviennent surtout dans ce secteur dit tertiaire où souvent les agriculteurs sont réemployés. Mais ce secteur dit tertiaire est un agglomérat de métiers, de professions variées dont l'utilité économique et sociale est fort diverse. Nous nous trouvons souvent en face soit d'emplois de haute technicité, soit d'emplois qui peuvent être assimilés à ceux de manœuvre.

C'est dire qu'une approche réaliste est conditionnée par un affinement des connaissances des qualifications permettant de distinguer la valeur des créations d'emplois.

*La Communauté
Européenne
doit faire progresser
les niveaux de vie
et améliorer
la qualité de la vie*

INDUSTRIE

Ce problème est au cœur du débat. Il est vrai de dire d'abord que le développement du secteur tertiaire serait fragile et aléatoire sans développement du secteur industriel.

Dire aussi nettement que l'industrialisation est un moyen au service d'objectifs.

Parmi ces objectifs, on peut citer : la création d'emplois rendue impérieuse par l'exode rural, les licenciements collectifs à la suite de réformes structurelles de toute nature dans l'ensemble des secteurs d'activité, l'arrivée des jeunes à la recherche d'un emploi, etc...

Observons que l'effort d'investissement productif ne correspond pas toujours à la création d'emplois dès lors que celui-ci s'applique à des réformes structurelles qui, dans une première étape, tout au moins, conduisent à libérer de la main-d'œuvre.

Il suffit d'observer que la productivité, qui n'est pas contestable en soi, coexiste souvent avec une aggravation du chômage, tout au moins dans une première période.

Le développement industriel est nécessaire pour un développement régional harmonisé. Celui-ci n'a de chances que dans des périodes de haute conjoncture, à condition, bien entendu, que par des actes volontaires, la Communauté soit capable de diffuser le développement sur l'ensemble du territoire communautaire.

Malheureusement, nous n'en sommes pas là et il semble bien que les préoccupations régionales n'apparaissent que dans des déclarations d'intentions mais pas dans les politiques communautaires.

L'acquisition d'avantages nouveaux pour les travailleurs par le truchement de législations régionales et de conventions collectives dépend à l'évidence d'un développement économique élevé et plus particulièrement dans le secteur industriel.

Il convient aussi d'attirer l'attention sur le fait que des disparités trop grandes de développement industriel entre pays de la Communauté créent des problèmes difficiles aux frontières, sources de déséquilibres particulièrement préoccupants.

Tout développement industriel doit aussi reposer sur équilibre satisfaisant avec les équipements collectifs et sociaux. Malheureusement, tel n'est pas toujours le cas. Or, l'équilibre social et le développement régional notamment dépendent de cet équilibre.

Trop souvent aussi les Etats, dans le cadre de leur plan, de leur programmation ou de leurs prévisions, se livrent à des recherches sur le taux d'expansion globale à atteindre et sur les moyens généraux d'y parvenir, particulièrement sur le moyen terme alors que dans le même temps, ce taux lui-même est soumis à des aléas extérieurs de plus en plus nombreux. Dans le même temps, s'il y a des chiffres, nous observons l'absence, non pas d'une politique industrielle, mais de politiques industrielles.

Pourquoi la définition de politiques industrielles ? A l'évidence, les branches professionnelles sont soumises à un processus accéléré de création, de développement, de stagnation et de déclin pour des raisons multiples. Il ne servirait à rien d'établir des moyennes interpro-

fessionnelles qui ne correspondraient pas à des réalités concrètes professionnelles.

C'est pourquoi il est indispensable que soit observée et connue l'évolution des branches professionnelles, de telle sorte que soient mesurés les problèmes, plus particulièrement sociaux. Là encore, quel sera le sort de ceux qui resteront et de ceux qui partiront ? En déduire aussi les problèmes quantitatifs et qualitatifs de l'emploi.

Le choix d'un taux d'expansion industrielle élevé ne peut être fixé, abstraction faite des conséquences sur l'emploi. Trop élevé, il amènerait les pouvoirs publics à précipiter les conversions, les mutations et les changements et faciliterait les concentrations industrielles et géographiques à des fins d'efficacité économique et non pas sociale.

Enfin, il faut que cesse ce débat entre le choix matériel d'un taux d'expansion et la qualité de la vie, qu'elle se situe au niveau individuel ou collectif.

En vérité, les deux doivent être étroitement liés. D'ailleurs, les militants syndicalistes eux-mêmes ont naguère exigé que la coordination des moyens matériels permettent d'atteindre les taux d'expansion les plus élevés possibles et cela, afin que des objectifs qualitatifs puissent être facilement atteints dans les délais les plus brefs.

La qualité de la vie sous toutes ses formes, doit être un objectif et le taux d'expansion un moyen de l'atteindre.

Au surplus, on voit mal comment des objectifs qualitatifs seraient compatibles avec une situation de progression économique faible, voire stagnante.

Se pose bien entendu tout le problème de la répartition entre les différents besoins des fruits de l'expansion : consommation, équipements collectifs et investissements productifs.

Il va de soi que les objectifs qualitatifs, outre les aspects traditionnels, comportent aujourd'hui la lutte contre les pollutions et les nuisances, étant observé que celles-ci n'ont pas toutes leur origine dans le développement industriel.

Il faut ajouter que l'expansion ne pose pas seulement la question de la répartition des fruits, mais également celle de la contribution au financement du développement. En effet, par des politiques fiscales d'épargne plus ou moins forcée, d'autofinancement, la collectivité salariale ou des collectivités plus larges sont appelées à fournir le premier effort de démarrage ou de redémarrage. Il est donc tout à fait légitime de poser le problème de la répartition de la charge, de son caractère équitable, de ses résultats.

ACCELERATION DES CONVERSIONS, CHANGEMENTS ET MUTATIONS

Présentement, les conversions ont une autre dimension que précédemment.

Elles atteignaient, naguère, le plus souvent une entreprise plus ou moins importante. Aujourd'hui, des branches entières sont menacées : charbon, textile, minerais,

etc... Ces branches coexistent aussi dans les mêmes régions. Ce qui fait que les conversions sont devenues professionnelles, interprofessionnelles et régionales.

Est-il utile d'ajouter que des régions frontalières de la Communauté sont concernées ?

Leur extension pose aussi des problèmes politiques dès lors que dans un même pays des régions de vieille industrialisation, donc en déclin, sont juxtaposées à d'autres régions qui, plus neuves dans leur développement, bénéficient des industries les mieux adaptées, les plus progressistes et de haute qualification.

LES EVOLUTIONS REGIONALES DESEQUILIBREES

Il faut bien voir que la Communauté Européenne n'a pas attaché suffisamment d'importance au développement régional. Le traité de la C.E.E. n'est pas très explicite. Le traité de la C.E.C.A., quoique imparfait, a permis par son interprétation extensive de pratiquer des politiques de conversions, d'investissements régionaux, de logements sociaux entre autres. Mais le traité de Paris est limité à deux branches, certes importantes.

Sans doute, la Communauté a-t-elle fait un travail d'analyse des problèmes régionaux au travers des avis et des rapports du Comité Economique et Social Européen. Des orientations ont été fixées. Des mesures très parcellaires sont envisagées, mais cet ensemble ne saurait suffire. Ce qui manque là encore, c'est une volonté et des moyens.

En tout cas, la Communauté européenne ne peut laisser créer l'illusion que la décentralisation industrielle sera l'effet d'une évolution naturelle. Le développement naturel va au contraire à contre-courant. Les disparités aggravées observées présentement le prouvent surabondamment. Ce sera là encore un des tests essentiels de la volonté communautaire d'assigner au développement des finalités sociales et humaines.

RAPIDITE D'EVOLUTION DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

Cette évolution est à la fois un élément de déclassement et de promotion.

De déclassement dès lors que l'inadaptation en est la conséquence, soit que les hommes n'aient pas la formation de base, soit que la rupture entre les anciens et les nouveaux procédés de fabrication entraîne une inadaptation chronique faisant des hommes les laissés pour compte du progrès.

La promotion ne sera pas un don. Elle ne sera pas possible dans tous les cas, mais le grand enjeu est de profiter à plein des changements et des mutations pour s'attacher à promouvoir les hommes, ce qui supposera un processus complet, sur lequel nous reviendrons, de formation générale, de formation technique, de formation professionnelle et de formation permanente.

Mais l'accroissement qualitatif et quantitatif de la formation en donnant à chacun l'égalité des chances, laissera subsister un hiatus entre qualifications acquises et emplois occupés.

DES POUVOIRS CONCENTRES ET DES POUVOIRS DILUES

La concentration est un phénomène général interne à chacun des pays de la Communauté, à l'intérieur de la Communauté elle-même et voulue par elle, notamment sous la forme de création de sociétés anonymes européennes ou bien de groupements d'entreprises en vue de coopérer. Géographiquement plus vastes apparaissent les sociétés multinationales.

Si la concentration en tant que moyen technique d'atteindre certains objectifs délibérés ne peut être mise en cause, elle se développe d'ailleurs sous tous régimes, on peut se demander si face à la stratégie de ces firmes les Etats de la Communauté elle-même disposeront de pouvoirs compensateurs. C'est pourquoi d'ailleurs la querelle pour ou contre la supranationalité apparaît aujourd'hui comme très dépassée. Il existe déjà et plus encore dans les années prochaines une supranationalité des affaires. Quels seront les pouvoirs compensateurs ?

Quel sera le degré de responsabilité des directeurs d'établissements ? Le dialogue pourra-t-il réellement s'engager pour harmoniser, développer les conventions collectives, pour assurer la protection sociale et garantir la sécurité de l'emploi ?

Quel sera le comportement de l'entreprise-mère qui peut jouer quant à l'implantation des entreprises comme sur un échiquier ?

Ces faits, ces craintes ou ces interrogations montrent à l'évidence que les pouvoirs dilués des Etats ne correspondent pas à la situation de pouvoirs de fait concentrés. C'est dire combien est nécessaire la création d'une Communauté dotée de pouvoirs politiques communautaires.

DES DESEQUILIBRES SANS CESSER RENAISSANTS

Il faut bien voir que toute croissance, notamment industrielle, est source de déséquilibres sans cesse renouvelés qui tiennent au rythme accentué des changements. L'adaptation au sens large du terme devient un phénomène permanent.

Mais ce qui est malheureusement et trop souvent insuffisamment perçu, c'est qu'aux déséquilibres internes s'ajoutent des déséquilibres en provenance de l'extérieur.

La crise monétaire du 15 août 1971, l'ouverture des frontières entre pays du Marché Commun, ce qui suppose des adaptations réciproques, les négociations tarifaires entre le Marché Commun et les pays tiers, les relations privilégiées avec les pays en voie de développement qui devront exprimer au-delà du commerce traditionnel : solidarité et associations, sont autant d'éléments que nous subissons, que nous acceptons ou que nous voulons qui sont sources de déséquilibres.

LA DIVISION, DE FAIT, INTERNATIONALE DU TRAVAIL

L'industrialisation comporte le risque d'aboutir à créer des divisions géographiques à l'intérieur même de la Communauté entre industries à forte utilisation de

main-d'œuvre ou à forte utilisation de capitaux et de techniques. Cette situation se prolonge et même s'accroît dès lors que l'on se trouve dans les pays en voie de développement.

S'établit ainsi et de fait une division du travail entre régions ou entre pays qui doit être, le plus tôt possible, corrigée.

Le maintien, voire la perpétuation d'une telle situation, engendrerait des injustices et des révoltes.

LE TRAVAILLEUR DANS CET ENSEMBLE

Les législations nationales et les conventions collectives de travail sont certes imparfaites, mais les organisations syndicales, mandataires naturels des travailleurs, possèdent au niveau national des possibilités d'interventions directes qu'elles ne retrouvent pas toujours au niveau communautaire.

En ce qui concerne les entreprises, leurs dimensions (volume et géographie) rendent plus difficiles concertations et conventions collectives.

Les centres de décision s'éloignent de l'homme, déshumanisent plus encore les relations et font douter de la possibilité et de l'efficacité du dialogue.

Les droits exercés par les travailleurs apparaissent plus réduits.

C'est ainsi que, dans les sociétés anonymes européennes, l'incertitude règne sur la représentation des travailleurs et les droits réels qui seront exercés.

Ainsi donc, la nouvelle dimension des problèmes ne s'accompagne pas d'une nouvelle dimension quant aux droits exercés par les travailleurs et leurs organisations soit au sein de la Communauté, soit au sein des nouvelles entreprises créées ou en voie de création.

La politique sociale sous tous ses aspects n'a pas de règles communautaires et reste trop souvent au stade des coordinations de politiques nationales.

II. — OU EN EST AUJOURD'HUI LA COMMUNAUTE ?

La Communauté Européenne qui s'élargit ne s'est pas encore suffisamment renforcée. Les politiques communes prévues ne sont pas mises en œuvre, à l'exception de la politique agricole qui risque d'être remise en cause à l'occasion des négociations tarifaires avec les pays tiers.

Cette situation pose de singuliers problèmes au moment de l'adhésion de quatre pays.

Est-ce à dire que la Communauté économique européenne ait été sans mérite ? L'établissement d'un marché commun, l'ouverture des frontières ont provoqué l'accroissement global de la prospérité, le développement de l'investissement et contraint les entreprises à s'adapter au mouvement général d'expansion économique. Mais cette évolution s'est accompagnée de déséquilibres dont on peut dire qu'ils sont essentiellement ceux-ci :

- déséquilibres des revenus ;
- déséquilibres régionaux ;
- déséquilibres d'emploi ;
- déséquilibres monétaires ;

- déséquilibres des politiques économiques et sociales qui rendent difficile le cheminement vers l'union économique et monétaire ;
- déséquilibres provoqués par les modifications structurelles, notamment conversions et concentrations ;
- déséquilibres entre les intentions affichées de préserver la concurrence et la situation de fait qui, par les ententes et les positions dominantes, conduit à donner à des entreprises ou professions la possibilité d'édicter leurs propres règles ;
- déséquilibres dus à la difficulté d'assurer une juste répartition entre l'investissement productif, l'équipement collectif et la consommation ;
- déséquilibres dus à ce que les règles de compétitivité de plus en plus conduisent à freiner dans chacun des pays l'évolution du progrès social alors que ne sont pas recherchés les coûts non salariaux de la production qu'il est d'intérêt commun de réduire pour faciliter l'accroissement de la productivité ;
- déséquilibres provoqués par l'inaptitude des pouvoirs publics à juguler l'inflation autrement qu'en proposant des mesures classiques aujourd'hui reconnues nocives : freinant les rémunérations, conduisant à des capacités de production inemployées et s'accompagnant de restrictions trop globales de crédit : ce processus amenant régression et récession dont la durée est toujours imprévisible ;
- déséquilibres d'une programmation européenne qui se borne à des recommandations, voire à des propositions dont le souci d'expansion dans l'équilibre semble couvrir des évolutions conduisant à l'acceptation d'un certain sous-emploi. L'économie de chacun des pays est juxtaposée aux autres sans que l'impératif de complémentarité soit exprimé nettement dans le droit et dans les faits. Les politiques communautaires dans nombre de cas, si elles font l'objet de définitions, d'orientations, de déclarations d'intention, ne se dotent pas des moyens à mettre en œuvre et des institutions capables de les appliquer dans l'intérêt communautaire.

Certes, les déséquilibres sont le lot de toute société cheminant vers l'expansion ou confrontée avec l'extérieur, mais dans son état actuel, la Communauté n'a pas de politiques de riposte à l'événement et pas davantage de volonté d'intervention pour lutter d'une manière permanente contre les déséquilibres sans cesse renaissants et les injustices qu'ils entraînent.

C'est là le fait important. La pratique du laisser faire, laisser passer, apparaît dominante, même s'il est vrai que les déclarations louables d'intentions accordent à ces problèmes une certaine importance.

Est-ce à dire que le militant syndicaliste qui croit à l'Europe dès l'origine, c'est-à-dire bien avant qu'elle ne se concrétise dans des traités, serait envahi par le découragement, voire par le renoncement.

Non ! Car l'essentiel de la construction européenne réside dans son aptitude fondamentale du fait de son existence même à préserver les libertés et à assurer la paix.

L'arrivée de quatre pays aux institutions démocratiques éprouvées renforce sur le plan des libertés les six

autres pays. Dans un monde tourmenté où les affrontements sont nombreux, où ressurgissent de-ci, de-là les nationalismes belliqueux, il est décisif que dix pays constituent un ensemble de grande dimension, capable, s'il s'accompagne de la volonté politique, d'être un élément essentiel de la défense des libertés de l'Homme.

La paix résultera à n'en pas douter de la coopération puis de l'intégration de pays naguère belligérants et qui pour plusieurs d'entre eux se sont affrontés trois fois en un siècle sur les champs de bataille.

C'est dire qu'il ne faut pas condamner l'évolution actuelle, mais que résolument il est indispensable de remodeler, voire de transformer et même de dessiner, de ce que devrait être une société plus humaine, plus juste et plus fraternelle.

Cela pour que les peuples de la Communauté vivent plus heureux, mais aussi parce que solidaires ils puissent démontrer que leur construction originale a valeur exemplaire pour le reste du monde.

Cette valeur dans les relations avec les pays en voie de développement et dans la volonté de combattre en commun toutes les disparités et toutes les injustices, de telle sorte que les populations jeunes des pays industrialisés ne soient pas dans le confort, dans l'ennui et dans le désarroi alors que les jeunes des pays en voie de développement connaissent les affres de la faim, la malédiction de l'analphabétisme et du refus de la dignité. Il y a là matière à recréer un idéal de coopération et de solidarités où les forces neuves des jeunes ont grandes matières à s'exercer.

A ce point on peut penser que ces considérations éloignent du sujet. Nous pensons qu'il n'en est rien. Le titre est aussi « Société ». De surcroît, il ne serait pas concevable qu'à l'occasion de l'industrialisation de la Communauté, c'est-à-dire l'expansion et la croissance, on ne s'interrogeât pas sur les finalités que nous devons leur affecter. Car l'industrialisation n'est pas une fin en soi. Ce peut être un moyen au service de grands objectifs, mais il faut bien voir que les choses ne se feront pas toutes seules.

L'évolution naturelle, le laisser faire, laisser passer, la croissance à des fins égoïstes, autant d'obstacles qu'il faut vaincre pour que l'homme soit protégé, promu, préservé dans ses libertés et dans sa dignité et assuré que son effort additionné à d'autres créera solidarité, coopération, en un mot établira la paix.

Plutôt que qualifier une société en constant devenir, toujours à réformer, toujours secrétant des inégalités, des injustices, des atteintes aux libertés et à la dignité, mieux vaut rechercher comment cette société européenne que nous connaissons pourra se transformer en profitant à plein des moyens que lui donnent l'expansion et le progrès des sciences et des techniques, à condition qu'existe la volonté de le faire.

C'est cet ensemble qui fera l'objet de la 2^e partie.

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Nous avons vu que la politique industrielle peut accentuer les déséquilibres. C'est pourquoi, si sa nécessité ne peut être mise en cause en ce qui concerne

l'augmentation des revenus, l'emploi et le réemploi des travailleurs, il est indispensable que la Communauté Economique Européenne assigne à cette politique un rôle d'instrument au service de finalités sociales et humaines.

Ces finalités ne seront pas atteintes par l'évolution naturelle des choses. On peut même s'en éloigner à défaut de la définition d'orientations et de moyens communautaires s'inscrivant dans un ensemble de politiques elles-mêmes pleinement communautaires.

Ce sont ces politiques que nous allons nous efforcer de décrire, étant entendu qu'à partir des idées émises des travaux ultérieurs permettront de dégager les mesures concrètes qui devront être prises.

LES FINALITES DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Dans une Communauté élargie à neuf pays, la première préoccupation doit être d'appliquer une politique régionale, souvent définie dans les instances communautaires, mais dans la plupart des cas, ne disposant pas de moyens d'application.

Le développement régional est conditionné, non seulement par le développement industriel, mais par la réalisation d'équipements collectifs et sociaux au sens le plus large, c'est-à-dire pas seulement ceux qui intéressent directement l'industriel mais également ceux qui conditionnent le genre de vie et le cadre de vie.

Le financement sera considérable, mais il faudra aussi pouvoir disposer des sols qui font aujourd'hui l'objet d'une spéculation inadmissible. Il serait vain de vouloir aménager le territoire si des intérêts privés devaient s'opposer à la possession des terrains par la collectivité.

L'aménagement du territoire, plus particulièrement en ce qui concerne les transports qui constituent le moyen d'irriguer le territoire communautaire, doit être poursuivi activement faute de quoi le dépérissement des régions périphériques s'aggraverait.

De surcroît, des déséquilibres régionaux rendraient extrêmement difficile la réalisation de l'union économique et monétaire.

Les transports revêtent également une extrême importance à l'intérieur des villes, lorsque nous observons que le phénomène d'urbanisation conduit souvent à la congestion de certaines agglomérations.

La politique régionale doit conduire à une diversification et à une diffusion du développement économique. Dans l'état actuel où la volonté fait défaut, où les orientations proposées ne suffisent pas et où les mesures envisagées, non encore appliquées, sont encore trop parcellaires, la Communauté court le risque de promettre la décentralisation industrielle, alors que, de fait, le développement économique se fait de plus en plus d'une manière concentrée.

UNE POLITIQUE ACTIVE DE L'EMPLOI

Le Comité permanent de l'emploi devrait être un bon instrument pour parvenir à proposer des solutions aux problèmes quantitatifs et qualitatifs de l'emploi.

Devant le grand mouvement de changements et de mutations : conversions, concentrations, réformes structurelles, progrès vertigineux des sciences et des techniques, impact accentué des événements extérieurs, évolution des secteurs professionnels, inadaptation souvent croissante entre les offres et les demandes d'emploi, toute politique doit être prévisionnelle et actualisée sur les changements quantitatifs et qualitatifs. Cette politique doit disposer des instruments d'adaptation et de promotion générale, technique et professionnelle.

Elle doit s'appuyer sur une information objective relative à l'évolution des enseignements et des professions.

En outre, nous avons vu que toute politique de développement accentue les déséquilibres entre les branches. C'est pourquoi une politique industrielle ne saurait être trop globale. Il convient d'affiner l'analyse dans les branches professionnelles, en effet, dans nombre de cas, étant donné le changement de rythme, des industries seront déclinantes et il conviendra en conséquence de définir, notamment par la voie contractuelle le sort de ceux qui en tout état de cause resteront dans les branches en déclin et le sort de ceux qui resteront appelés à partir à la recherche d'autres activités. Cela pose entre autres les problèmes suivants : rémunérations, réadaptations, conditions de travail, investissements régionaux, logement social, adaptation à un nouveau cadre de vie, etc...

Ajoutons à cela que la politique active de l'emploi devra s'occuper des laissés pour compte du développement économique, c'est-à-dire les personnes âgées, inadaptées et inadaptables à de nouvelles formes de production et pour lesquelles des mesures sociales devront être envisagées, particulièrement des pré-retraites.

Il devrait être fait un bilan d'ensemble des réalisations communautaires en matière d'emploi, de telle sorte que les lacunes de cette politique étant décelées, il soit possible d'y remédier.

En tout cas, le principe doit être posé qu'il ne serait pas admissible que la prospérité globale de la Communauté soit acquise par des déséquilibres d'emploi, voire du chômage et des déclassements au moment même où progressent les qualifications.

En bref, le coût social des conversions doit être pris en compte par la Communauté.

UNE POLITIQUE DE LA FORMATION

Celle-ci est sans doute inséparable de la politique de l'emploi, mais doit la dépasser dès lors que l'objectif visé est la transformation de la Société.

La collectivité communautaire doit attacher une importance primordiale à ce problème si l'on veut assurer dans les faits l'égalité des chances.

L'enfant ne reçoit pas toujours à l'école la formation civique sans laquelle il deviendra de plus en plus incapable d'assurer une participation et une action collective.

L'enfant suivant son milieu social ne peut accéder aux formations supérieures faites de ressources, d'ailleurs non compensées par la médiocrité des bourses d'études.

La formation doit devenir permanente, à la fois pour ceux qui faute de ressources financières des parents ont été obligés d'abandonner leurs études ou qui, pour des raisons physiologiques et caractérielles, n'étaient pas aptes aux études à un moment décisif de leur formation scolaire.

Il est évident que la période scolaire et post-scolaire doit devenir de plus en plus complémentaire et permettre au total d'assurer la continuité d'une solide formation générale et professionnelle, condition de l'épanouissement de l'homme et de la polyvalence professionnelle, problèmes majeurs devant les mutations et les changements.

Enfin, la Communauté, comme chacun des pays, devra réfléchir sur le fait que chacun ne pourra occuper dans une société quelle qu'elle soit des emplois correspondant toujours et nécessairement à ses connaissances. Et pourtant, il est nécessaire d'élever l'homme, notamment pour renforcer la démocratie.

Cela pose le problème de l'épanouissement de l'homme dans le travail, mais hors du travail, dans sa famille, dans la ville collective, dans la cité, etc...

LA POLITIQUE SOCIALE

La prospérité globale que nous avons maintes fois soulignée s'accompagne de disparités intolérables qui doivent disparaître.

L'accentuation du progrès social se heurte à deux situations sur lesquelles la Communauté Européenne n'a pas pris suffisamment position. Il s'agit de :

a) La compétitivité :

Celle-ci est devenue le maître-mot. Ne peut-on craindre que cela conduise les Etats à pratiquer des politiques de freinage des avantages sociaux, sous prétexte de concurrence, situation inacceptable du point de vue social, mais aussi du point de vue économique du fait que le moteur de l'expansion tient à un équilibre de la progression de la consommation et de l'investissement.

Cela nous conduit à demander que la Communauté définisse sa politique et qu'elle affirme nettement que le progrès économique et social exige une progression des salaires et des avantages sociaux ainsi qu'une réduction des coûts non salariaux dus à l'improductivité, à la spéculation, aux rentes de situation, etc...

b) L'inflation :

Celle-ci se généralise, il est vrai, dans le monde, mais la lutte qui doit être engagée ne peut s'accommoder de remèdes simplistes et dangereux tels que le freinage des rémunérations, la non utilisation de capacités de production ou la raréfaction des crédits au développement.

Heureusement, ces thèses sont en régression. On conçoit aujourd'hui que les causes de l'inflation sont multiples et diversifiées : marché, inadaptation, spéculation, rentes de situation, secteurs protégés, politiques de prix délibérées : services publics, agriculture, etc...

EVOLUTION CONTRACTUELLE

La politique sociale, c'est bien évidemment l'harmonisation par le haut des législations sociales. C'est aussi la possibilité donnée aux organisations syndicales de négocier des conventions collectives : rémunérations, conditions de travail, d'étendre le champ des matières traitées et le champ géographique.

Le rôle de la Communauté est de faciliter le développement de cette politique et principalement de fournir des informations, des statistiques et cela à un niveau suffisamment décentralisé par branche pour qu'elles aient une signification.

S'il est vrai que la politique d'industrialisation exige une valorisation du travail industriel, tant matérielle que morale, il faut bien voir que, pour le moment, il ne s'agit que d'un vœu. Cette valorisation n'interviendra que par l'amélioration des conditions de travail, des avantages sociaux, de la durée du travail et des rémunérations.

POLITIQUE DES REVENUS

La politique des revenus qui a échoué dans quelques pays a été en certaines occasions proposée au niveau de la Communauté.

Cette politique s'est voulue d'équilibre entre la réalisation des équipements collectifs et sociaux, des investissements productifs et de la consommation. Etant observé que pour cette dernière, elle apparaît souvent résiduelle.

En réalité, les obstacles à la politique des revenus sont nombreux :

— Réduire les consommations. L'expérience le prouve, c'est à la fois une injustice sociale et un frein à l'expansion. Ce n'est pas dans un climat de relative austérité que l'acte d'investir s'accomplit dès lors que le marché intérieur est incertain et le marché extérieur précaire.

On cumule donc le freinage de la consommation et de l'investissement avec souvent des conséquences de longue durée. Faut-il observer que le freinage de l'expansion conduit de surcroît à la non réalisation des équipements collectifs et sociaux.

— La consommation couvre une disparité de revenus dont certains sont contrôlés et déclarés par des tiers ainsi limités et frappés par l'impôt. Le premier effet d'une politique des revenus est donc de les atteindre par priorité et d'aggraver ainsi les injustices sociales.

Adversaires et partisans de la politique des revenus doivent admettre que le préalable c'est la connaissance des revenus pour laquelle de grands progrès sont à faire pour dépasser le niveau global qui est souvent sans signification pratique.

Cette connaissance plus affinée serait de nature à éclairer la discussion des négociations collectives qui reste l'instrument décisif du progrès social, et qui permet de préserver la liberté des contractants.

Faut-il ajouter, si on se place au point de vue d'une meilleure répartition des revenus, que l'action contre les disparités ne relève pas de la politique des revenus, mais de politiques de redistribution, de réforme fiscale,

de réformes de structures, de développement régional, etc...

L'harmonisation et le développement de ces politiques doivent faire l'objet d'une attention particulière de la Communauté.

Il en est ainsi en matière de fiscalité directe et indirecte.

Les besoins croissants de la Communauté en matière d'équipements, d'infrastructures, d'aménagement du territoire et aussi la nécessité de socialiser les réalisations imposent que le prélèvement fiscal global croissant fasse l'objet d'une répartition équitable.

Il convient aussi de noter en ce qui concerne le financement du développement industriel par l'impôt, qu'il serait fort intéressant de savoir quelle en est l'utilisation ainsi que les résultats acquis.

LES DIMENSIONS DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Au sein de la Communauté, se développent les ententes et les concentrations qui obéissent à des mobiles très divers. La Communauté d'ailleurs pour des raisons de plus grande efficacité économique, poursuit une action de création de sociétés anonymes ou de groupements d'entreprises, les unes en vue de fusions, les autres en vue d'une coopération pour certains objectifs importants mais limités. Dans le même temps, se développent les sociétés multinationales. Cette dimension nouvelle, qui ne fera dans les prochaines années que se renforcer, impose les observations suivantes :

— La stratégie des grandes entreprises ne sera-t-elle pas de plus en plus indépendante des orientations jugées souhaitables par la Communauté ?

— La stratégie des grandes entreprises vis-à-vis de leurs établissements pour lesquels on peut craindre que la décentralisation se borne à la gestion dans le cadre étroit de directives impératives.

— La stratégie des grandes entreprises peut amener au déplacement des établissements pour des considérations exclusivement financières et économiques et au mépris de considérations sociales.

— La stratégie des grandes entreprises permettra-t-elle une action syndicale efficace si au niveau national l'interlocuteur représentant de ces entreprises n'a pas mandat de négocier et de prendre des engagements ?

— La représentation syndicale dans ces nouvelles formes d'entreprises sera-t-elle effective, leurs droits reconnus et respectés ?

C'est dire toute l'importance que l'on doit attacher au contrôle des ententes et des concentrations pour lesquelles les législations européennes sont très insuffisantes et la législation internationale inexistante.

LES TENSIONS SOCIALES

En dehors des déséquilibres externes déjà cités au niveau de l'entreprise, de nombreuses questions se posent :

La spécialisation croissante du travail, la monotonie qu'il engendre, la parcellisation des tâches qui conduit

aux gestes répétitifs non créateurs, le rythme d'intensité et de continuité du travail apparaissent comme particulièrement angoissants.

Le travail à la chaîne est aujourd'hui remis en cause.

Le fait que les travailleurs ne sont pas appelés à connaître et à participer à la vie de l'entreprise crée des tensions accrues. Souvent d'ailleurs, les décisions essentielles sont prises en amont de l'entreprise, sans aucune participation interne, même à titre consultatif.

Ces questions doivent être traitées par la Communauté Economique Européenne. La France vient de publier un premier rapport qui est une approche de ces problèmes : « Vers une organisation plus humaine du travail industriel ». Il ne s'agit pour le moment que d'une esquisse qui devra être complétée par d'autres études.

Ceci étant dit, l'épanouissement de l'homme peut se produire sans doute dans le travail, mais plus encore à l'extérieur.

L'homme, fatigué par les tensions nerveuses, les transports souvent congestionnés, doit pouvoir se reposer par une réduction progressive et effective de la durée de travail. Cette priorité donnée à la réduction hebdomadaire du travail, au-delà du repos, doit procurer à l'homme les temps libres nécessaires pour la formation de plus en plus permanente, la culture, la vie familiale, la réflexion et la vie collective.

LES NUISANCES ET LES POLLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Le Conseil Economique et Social français, la Communauté Economique Européenne se préoccupent des problèmes de l'environnement.

Faut-il répéter que si l'industrialisation accélérée peut être une cause supplémentaire de pollutions et de nuisances, elle n'en constitue pas le seul élément. A noter en particulier que la destruction des sites provient souvent d'appétits immobiliers poussés par des spéculations extrêmement rentables. C'est le problème général qu'il convient de traiter, notamment par une politique active d'aménagement du territoire dans laquelle doit être intégrée la lutte contre les nuisances, les pollutions et la préservation de la nature et des sites. Mais cette politique ne sera active que si elle est capable de briser les intérêts particuliers s'opposant à l'intérêt collectif.

En ce qui concerne l'industrie, l'accent doit être mis sur la prévention.

S'il y a des coûts pesant sur la production, ils ne sauraient être mis en balance sur le plan humain avec la protection de la santé et sur le plan financier avec le coût infiniment plus élevé des réparations après dégradations.

La Communauté doit donc mener une action internationale vigoureuse, peut-être par le truchement des Nations Unies, pour que l'ensemble des pays adoptent des mesures préventives.

La Communauté elle-même devra donner l'exemple en se dotant d'une législation protectrice de l'homme, de la nature, des ressources et des sites.

Les pays la composant devront mettre en commun leurs informations, leurs recherches, leurs expériences.

Au niveau des entreprises et des branches devront être recherchés les cas les plus significatifs.

ASSOCIER LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Les pays en voie de développement connaissent des difficultés qui tiennent :

- pour certains d'entre eux à l'évolution rapide de la démographie,
- à la difficulté, même dans une situation d'augmentation du revenu global, d'augmenter les revenus individuels,
- aux disparités croissantes de revenus avec les pays industrialisés,
- aux fluctuations des cours des matières premières.

L'aide internationale et communautaire sont donc nécessaires sous différentes formes. Mais il faut bien noter que cette aide dont les modalités devront être réexaminées facilite l'industrialisation de ces pays.

Malheureusement, cette première industrialisation aboutit à une espèce de division internationale du travail qui a pour effet d'établir une ségrégation entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Pour les premiers, on observe que les capitaux étant abondants, les formations techniques développées, cette situation leur permet d'accéder à des industries de pointe de haute qualification. Par contre, en ce qui concerne les pays en voie de développement, ils sont le plus souvent obligés de se cantonner dans une industrialisation employant un fort pourcentage de main-d'œuvre, de matières premières ou de la production de biens non élaborés.

Cette division internationale du travail ne peut être satisfaisante, c'est pourquoi, si elle correspond pour l'instant à une situation de fait, elle ne peut avoir un caractère durable. La diversification doit intervenir. Tout d'abord un effort d'investissement doit être fait en insistant pour que les capitaux privés qui s'investissent ne le fassent pas sur une courte période pour atteindre des rentabilités souvent excessives, pressurer le pays et rapatrier ensuite les dividendes. Cette manière de faire constitue une exploitation inadmissible de ces pays.

Mais si nous voulons que la diversification aboutisse, la lutte contre l'analphabétisme doit s'étendre et s'accroître la formation générale et professionnelle sans lesquelles les industries employant une main-d'œuvre qualifiée ne s'installeront pas dans les pays en voie de développement.

A un moment où le système monétaire international doit être révisé, il est indispensable que la Communauté

associe ces pays à la recherche de solutions car les problèmes d'équilibre sont vitaux pour l'ensemble de ces pays qui doivent obtenir notamment les moyens du financement de leur développement et ne plus être soumis aux fluctuations des cours des matières premières.

LES INSTRUMENTS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

a) Les entreprises publiques :

L'Europe se trouve de fait dans une situation où coexistent les secteurs privés et d'économie collective, parmi lesquels les entreprises publiques. Nous ne pourrions accepter que leur rôle soit minimisé.

Les entreprises publiques ont en effet permis de réaliser dans les domaines non immédiatement rentables, d'assurer le service public, d'impulser le développement, notamment par la recherche fondamentale, de modifier les structures et de réaliser les équipements de pointe.

Trop souvent, dans les plans nationaux et la programmation européenne, ce secteur ne fait pas l'objet de la définition d'une politique, pourtant il constitue un instrument irremplaçable d'action.

b) Les fonds d'intervention :

L'Europe dispose de certains fonds : Banque européenne d'investissements, Fonds Social rénové, Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole. Mais ces fonds sont insuffisamment dotés et de surcroît ne sont pas coordonnés et pourtant, ils devraient constituer des éléments précieux de politique financière d'ensemble. Tel n'est pas le cas, c'est la raison pour laquelle, comme il a été demandé, notamment dans un rapport récent sur la politique régionale, que ces instruments aujourd'hui dispersés soient un outil financier à la disposition de la Communauté pour la réalisation de ses politiques.

c) La planification :

Dans une économie qui sera de plus en plus ouverte sur l'extérieur une recherche doit être effectuée sur les ambitions et les limites de la planification.

Trop souvent, le mot planification ou programmation recouvre, suivant les pays, des réalités très différentes.

La planification ou programmation européenne doit tendre à :

- assurer que les économies de chacun des pays de la Communauté soient complémentaires et plus seulement juxtaposées, condition évidente de la réalisation de l'union économique et monétaire ;
- mettre en place une prospective à long terme sur le devenir de la Communauté en s'efforçant précisément d'élaborer un modèle de civilisation. Cette perspective définie nous apparaît tout à fait indispensable afin que chaque citoyen de la Communauté ait une claire vision des objectifs poursuivis ;
- élaborer des plans à moyen terme (5 ans) plus près des réalités, en tenant compte, toutefois, du fait que

les années passant, les objectifs à moyen terme définis dans un plan ont tendance à devenir caducs du fait d'évolutions précipitées soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de la Communauté, plus particulièrement en matière de production ou d'emploi ;

- donner à la conjoncture, qui doit saisir tous les six mois les évolutions réelles, les possibilités de proposer des révisions calquant au plus près des réalités.

D'autre part, la qualification ne peut être une enveloppe vide, elle doit contenir des politiques assorties de moyens. Or, jusqu'alors, la programmation européenne contient tout au plus des recommandations dont certaines sont apparues contestables, plus soucieuses d'équilibre que d'expansion.

Bien entendu, une réflexion devra intervenir rapidement pour savoir si la planification communautaire, qui couvrira un ensemble de politiques, expression de l'intérêt général, sera maître du jeu. En effet, ne peut-on supposer que la planification sera battue en brèche par des politiques divergentes, intérieures et extérieures à la Communauté, élaborées et appliquées plus particulièrement par les concentrations, notamment en matière de développement régional.

CIVILISATION ET INDUSTRIALISATION DOIVENT ETRE COMPATIBLES

Assurément, l'économie de marché qui crée, mais pas toujours, des richesses ne peut faire face aux besoins qualitatifs de civilisation, plus particulièrement :

- la protection et la promotion des hommes,
- le service public,
- le développement régional et l'aménagement du territoire,
- la redistribution des revenus,
- la réalisation toujours compromise des équilibres.

C'est pourquoi une économie dite libérale ne peut à l'évidence conduire à la réalisation de ces objectifs. Les politiques communautaires à mettre en œuvre devront constituer des moyens d'intervention dans les différents domaines où il est nécessaire, non pas seulement d'impulser un développement quantitatif, mais de lui assigner des fins sociales et humaines.

LES POUVOIRS REELS DE LA COMMUNAUTE

La dilution des pouvoirs qui restent au niveau national conduit à :

- une faiblesse communautaire,
- la difficulté d'aller au-delà de la définition de politiques communautaires jugées souhaitables alors que dans le même temps, se constituent des pouvoirs de fait concentrés.

Ce constat rend impérieuse une union économique, sociale et monétaire progressivement dotée des pouvoirs nécessaires pour assurer son fonctionnement et pour aboutir dans les délais les plus brefs à l'union politique.

LA DEMOCRATIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

La démocratie politique qui devra se trouver au niveau des institutions communautaires : Parlement, gouvernement ne sera pas suffisante. Elle doit être accompagnée de la démocratie économique et sociale qui doit permettre aux partenaires sociaux de se prononcer sur les grandes orientations, sur les perspectives de développement communautaire et sur le modèle de civilisation que, jour après jour, il faudra créer.

Sans doute, le Comité Economique et Social est-il le lieu central de concertation, mais la nécessité est apparue de lui apporter des réformes. C'est le sens de la discussion en cours sur le règlement.

Mais même réformée, cette instance est elle-même insuffisante.

La consultation entre partenaires sociaux doit se situer à des niveaux plus décentralisés pour faciliter, entre autres, l'évolution des conventions collectives dont le champ d'action doit s'accroître sans cesse, tant en ce qui concerne les matières traitées que leur dimension géographique.

La consultation, où qu'elle se situe, doit faire l'objet d'une information complète assimilable, diffusée en temps utile, sous une forme synthétique et toujours actualisée étant donné la mouvance des faits économiques et sociaux.

La démocratie économique et sociale ne saurait s'accommoder d'une concertation vague à un niveau général si les décisions prises au niveau des branches et des entreprises ressortent exclusivement de la volonté des employeurs sans même la consultation syndicale.

Cette situation se perpétuant aurait des conséquences graves sur l'avenir de la Communauté. Les centres de décision, du fait de la dimension nouvelle des entreprises, s'éloignent géographiquement du travailleur. Il n'a souvent de prise, d'ailleurs très imparfaite, par le canal de son organisation syndicale que sur l'établissement dans lequel il travaille. Mais cet établissement est lui-même souvent conditionné par une stratégie multinationale. Alors le travailleur sera-t-il au contact de l'interlocuteur valable pour négocier de nouveaux contrats collectifs, pour intervenir d'une manière ou d'une autre dans la gestion ?

C'est pourquoi il serait inadmissible que ces problèmes ne soient pas traités par la Communauté.

La réalisation des sociétés anonymes européennes, la création de groupements d'entreprises ne doivent pas être seulement motivées par des soucis de compétitivité, d'impulsion, de concurrence, d'efficacité économique. La Communauté a le devoir de s'assurer que, parmi les objectifs qualitatifs, celui de la participation syndicale ne sera pas sacrifié.

Ce serait donner un singulier modèle de civilisation industrielle que de réduire le rôle syndical à celui de Croix Rouge de l'économie, ne s'occupant que des conséquences — souvent sociales dommageables pour les travailleurs — des actes économiques qui resteraient du domaine réservé des Etats et des employeurs.

C'est là un des actes essentiels que doit accomplir la Communauté si elle veut démontrer que la civilisation à bâtir n'est pas pour elle la recherche de performances matérielles.

CONCLUSIONS

La Communauté Européenne, à l'état de marché et d'union douanière vise à accroître sa prospérité matérielle globale par un développement industriel accru.

Mais la poursuite d'objectifs matériels ne saurait suffire.

Une civilisation, à construire d'une manière permanente, ne surgira pas spontanément de la croissance des biens et produits.

En effet, la richesse globale de la Communauté Européenne, l'accélération de son rythme de développement peuvent accentuer les déséquilibres et les injustices.

Le laisser faire, le laisser passer doivent être condamnés.

Le devoir communautaire est clair.

Les disparités intolérables doivent être efficacement combattues, celles qui s'aggravent entre les régions, celles qui mettent en cause la guerre ou la paix dès lors qu'à l'échelle de la planète des hommes sont de plus en plus riches et d'autres de plus en plus pauvres.

Le déclassement des hommes pourrait être la conséquence du rythme accéléré des réformes structurelles et des conversions, ce qui impose à la Communauté, si elle veut aller au-delà des mots, de réaliser l'égalité des chances en créant les moyens de la promotion permanente.

Le cadre de vie, le genre de vie et les conditions de travail sont perturbés à tous les niveaux par les pollutions, les nuisances, les tensions nerveuses, la transformation du travail, la congestion des transports. L'aménagement du territoire doit être un des tests primordiaux de la volonté communautaire d'imposer l'intérêt général et d'assigner au développement des finalités sociales et humaines.

La démocratie politique, économique et sociale reste à établir. Le civisme des hommes pourrait être gravement atteint si chacun avait le sentiment d'être un instrument passif entre des mains souvent anonymes.

La Communauté Européenne élargie, par son existence même, constitue un facteur décisif de liberté et de paix, mais elle se doit d'acquiescer par ses actions valeur exemplaire pour elle-même et pour le reste du monde.

Le modèle de civilisation est conditionné par la volonté des peuples et l'accomplissement jour après jour de tâches conduites avec opiniâtreté et résolution dans le cadre d'une action visant à mettre l'homme au service de l'homme.

Gabriel VENTEJOL

Secrétaire Confédéral de la C.G.T.-F.O.

Exposé présenté au Colloque de Venise 1972

Le développement des sociétés multinationales

par L. Duquesne de la Vinelle

L'EXISTENCE des sociétés multinationales, c'est-à-dire de sociétés possédant des installations de production en de multiples pays, n'est pas un fait absolument nouveau. Il en existait quelques-unes avant la deuxième guerre mondiale, notamment dans l'industrie pétrolière.

Ce qui est nouveau par contre, c'est l'ampleur extraordinaire de l'expansion de ces sociétés au cours des deux dernières décennies. Dans la zone géographique formée par les six pays de la C.E.E., le taux de croissance des investissements directs américains a régulièrement atteint le double du taux de croissance, pourtant fort élevé, du P.N.B. La performance n'est pas moins remarquable en Grande-Bretagne où la valeur des investissements directs américains a presque quadruplé entre 1950 et 1960 et encore doublé entre 1960 et 1968. Au Japon, on relève une multiplication par 12 entre 1950 et 1960 (à partir d'un niveau très faible il est vrai) et un quadruplement entre 1960 et 1968.

Un autre fait remarquable est qu'il s'agit seulement dans une faible mesure d'investissements dans l'industrie minière mais essentiellement dans l'industrie du pétrole et dans les branches technologiquement les plus avancées de l'industrie manufacturière ainsi que dans les services. L'explication ne se trouve donc pas dans le besoin de rechercher des matières premières en dehors des Etats-Unis.

L'évolution des investissements directs européens aux Etats-Unis a été moins régulière et moins spectaculaire. Entre 1965 et 1968, leur valeur comptable a cependant été multipliée par le coefficient 2,9 à comparer à un coefficient 2,2 pour le P.N.B. des Etats-Unis au prix du marché.

Comment expliquer ce succès extraordinaire des sociétés multinationales ?

Il est facile de répondre que les sociétés multinationales ont concentré leurs efforts sur les secteurs en expansion rapide, soit parce que l'élasticité-revenu de la demande y était élevée, soit parce qu'il était possible d'y tirer parti de progrès technologiques majeurs.

Toutefois, une telle réponse ne fait que déplacer le problème. Il reste en effet à savoir pourquoi ces productions en expansion rapide ont été prises en charge dans une telle mesure par les sociétés multinationales. Affirmer qu'elles ont voulu rentabiliser leurs innovations sur un marché aussi vaste que possible est sûrement exact dans beaucoup de cas. Mais, à nouveau, le problème est déplacé plutôt que résolu. En effet, il y avait

d'autres moyens de rentabiliser l'innovation : l'exportation à partir du pays de la société mère en est un.

Pourquoi a-t-il été relativement peu utilisé alors que les droits de douane et les autres barrières au commerce ont été substantiellement réduits depuis vingt ans ? Quand le coût du transport et/ou les droits de douane paraissent constituer un obstacle à l'exportation, pourquoi n'a-t-on pas recouru à la vente de licences et de know-how plutôt qu'à l'investissement direct qui, à première vue, présente beaucoup plus de risques (dont beaucoup paraissent impondérables) et, en tous cas, d'énormes complications inhérentes au fait même pour l'entreprise-mère de se transformer en un complexe multinational ?

Le fond du problème se ramène à la question suivante : pourquoi les stratégies d'entreprise ont-elles si souvent conduit au choix de l'investissement direct de préférence aux autres moyens possibles d'expansion et pourquoi ces choix ont-ils été si souvent couronnés de succès ?

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour tenter d'expliquer le phénomène. Quelques-unes d'entre elles sont examinées ci-dessous.

● On peut d'abord se demander si les coûts de transport n'ont pas joué un rôle prépondérant au moins dans certains cas. Le plus vraisemblable serait celui de l'industrie du pétrole. On sait, en effet, que si, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la plupart des raffineries ont été érigées dans les pays consommateurs plutôt que dans les pays producteurs de brut, c'est parce que le transport du brut revient notablement moins cher que celui des produits de raffinage. Ceci, toutefois, explique bien la localisation des raffineries mais n'explique pas l'intégration verticale des grandes compagnies pétrolières depuis la production de brut jusqu'à la vente d'essence en passant par le transport maritime et le raffinage. Pourquoi, après tous, les grandes compagnies pétrolières ne se sont-elles pas contentées de vendre du brut à des prix rémunérateurs en laissant à d'autres les ennuis et les risques du raffinage et de la distribution ? La question est d'autant plus pertinente qu'il est de notoriété publique que la production de brut est plus rentable (en dehors des Etats-Unis) que les opérations de transport, de transformation et de distribution.

L'explication la plus vraisemblable est sans doute dans le fait que l'intégration verticale, même si elle est peu rentable par elle-même, assure au moins un accès direct à la clientèle finale. Il n'est pas difficile d'imaginer la

situation périlleuse dans laquelle se trouverait une compagnie limitée à la production de brut par rapport à des compagnies intégrées verticalement en période d'abondance relative de l'offre. En effet, les compagnies intégrées donneraient la préférence à leur propre brut. En sens inverse, des compagnies limitées au raffinage et à la distribution se trouveraient dangereusement exposées en période de rareté relative du brut — sauf si elles peuvent bénéficier de contrats d'achat à long terme.

Si cette hypothèse est valable, c'est-à-dire si l'intégration verticale est une précaution élémentaire dans le jeu de la concurrence, on s'explique pourquoi les grandes compagnies pétrolières ont été en quelque sorte condamnées à devenir des sociétés multinationales.

● Une deuxième hypothèse explicative pourrait se trouver dans le changement de nature des risques politiques. De 1900 à 1945, deux guerres ont éclaté entre puissances d'Europe occidentale et dans les années de paix les rapports diplomatiques entre elles ont été presque constamment mauvais. Cette situation était certainement de nature à bloquer les investissements étrangers, que ce soit d'un pays européen à un autre ou d'Amérique en Europe. Aux risques de destruction par suite des hostilités venaient s'ajouter ceux de confiscation ou de saisie comme propriété ennemie ou pour cause d'accointances financières avec des sociétés ennemies. Le danger de guerre n'a certes pas disparu en Europe mais il n'a plus la forme d'un risque de conflit armé entre puissances occidentales. Le seul risque subsistant est celui d'un conflit avec l'U.R.S.S. dont la dégénérescence en guerre atomique généralisée serait hautement probable; mais dans ce cas la localisation des investissements ne changerait pas grand-chose aux risques encourus.

Apprécier la vraisemblance de cette deuxième hypothèse n'est pas chose aisée. L'ampleur des prêts consentis à l'Allemagne entre 1920 et 1930 par les banques anglo-saxonnes donne à penser que sa valeur explicative serait moins grande qu'il n'y paraît à première vue. Il est vrai qu'il s'agissait techniquement et juridiquement d'opérations à court terme; les accidents monétaires de 1931 n'ayant été prévus par personne, les prêteurs s'imaginaient peut-être qu'en cas de besoin ces crédits pourraient être rappelés en un délai très bref (ce qui ne s'est pas vérifié). Quoi qu'il puisse en être, l'hypothèse pourrait au mieux expliquer pourquoi le développement des sociétés multinationales ne s'est pas produit plus tôt. Elle n'explique nullement pourquoi ce développement a eu lieu au cours des deux dernières décennies.

● Une troisième hypothèse consisterait à attribuer le succès des sociétés multinationales aux aides importantes que les Etats d'Europe occidentale leur ont consenties, soit dans le but de favoriser la création d'emplois dans les régions moins développées ou déprimées, soit par rivalité entre eux, c'est-à-dire tout simplement pour « accrocher » un investissement intéressant susceptible de s'implanter sur le territoire d'un Etat voisin. Il est, en effet, de notoriété publique que les Etats membres de la C.E.E. ayant esquivé, dans une large mesure du moins, l'obligation de coordination des aides pourtant prescrite par le Traité de Rome, maintes sociétés multinationales ont pu en fait mettre en concurrence les uns

par rapport aux autres des pouvoirs publics « souverains ». Ceux-ci ont en quelque sorte « soumis » le montant et les modalités des aides qu'ils étaient prêts à consentir. Il est hors de doute que cette situation a été largement profitable aux sociétés multinationales ou en voie de le devenir et qu'elle a contribué à l'accélération de leur développement. Mais si elle a accentué le phénomène, il est bien peu probable qu'elle l'ait créé. En effet, si de nombreux Etats se sont engagés dans la voie d'aides si substantielles à l'investissement c'est en raison d'une insuffisance relative des initiatives nationales. Lorsque celles-ci se sont manifestées, elles ont bénéficié des mêmes aides que les initiatives des sociétés multinationales. Au surplus, celles-ci se sont développées de manière spectaculaire dans des pays comme le Japon où elles n'ont certainement pas bénéficié d'aides semblables.

● Une quatrième hypothèse suggérerait que les investissements directs à l'étranger qui caractérisent les sociétés multinationales sont la conséquence des tarifs douaniers et la preuve de leur caractère protectionniste. Cependant, cette hypothèse cadre mal avec le fait que les investissements directs des sociétés américaines dans la C.E.E. se sont accrus suivant un rythme exponentiel que les réductions successives du tarif extérieur commun n'ont nullement ralenti. Elle cadre mal aussi avec le fait que les ventes des filiales américaines en Europe dépassent de loin, dans la plupart des branches d'industrie, la valeur des exportations américaines correspondantes; apparemment, les investissements directs ne sont donc pas un moyen de « remplacer » des exportations. Enfin, cette hypothèse n'expliquerait de toute façon pas pourquoi l'investissement direct a été préféré aux ventes de licence et de know-how.

● On peut aussi avancer, c'est une cinquième hypothèse, qu'en raison des différences de salaires les coûts de production sont plus élevés aux Etats-Unis qu'en Europe. En conséquence, il y aurait eu transfert de capitaux de la zone à coûts élevés vers les zones à coûts plus bas suivant un schéma classique et bien connu. De fait, les rares comparaisons disponibles semblent indiquer que c'est assez souvent le cas (1). Cependant, on peut se demander si tant de décisions d'investissement, engageant l'avenir pour longtemps et modifiant la structure même des entreprises ont pu être prises en considération d'un tel avantage de coût, susceptible de disparaître rapidement à la suite d'une évolution différentielle des salaires et/ou de modifications du taux de change. L'hypothèse n'explique pas non plus la désaffection relative des investissements américains pour le Royaume-Uni et la préférence relative qu'ils ont accordée aux pays de la C.E.E. à partir du moment où celle-ci a été constituée (2). Enfin, peut-elle expliquer pourquoi l'investissement direct a été préféré aux ventes de licences? Le montant des redevances n'aurait-il pu dans bien des cas absorber une partie au moins de l'avantage

(1) L'avantage tiré de salaires plus bas est toutefois en partie neutralisé par le prix plus élevé d'autres facteurs (énergie par exemple) de produits intermédiaires ou de services auxiliaires.

(2) Car si le Traité de Rome a ouvert la perspective d'un marché plus large, il n'a rien changé dans le court terme aux niveaux relatifs des coûts.

Les sociétés multinationales, une des grandes « inventions » de ce siècle

de coûts dont il est question ? Il y a donc bien des raisons de douter que les niveaux relatifs de coûts fournissent un élément majeur d'explication au succès des sociétés multinationales. Les enquêtes qui ont été faites montrent que les chefs d'entreprises concernés le mentionnent très rarement comme le motif principal de leurs décisions. Mais, en général, ils le mentionnent tout de même parmi les motifs d'importance secondaire. Tout compte fait, il semble raisonnable d'admettre que l'avantage de coûts a favorisé l'investissement direct de nombreuses sociétés américaines à l'extérieur des E.U. et par là favorisé le développement de la plupart des entreprises qu'on peut considérer actuellement comme multinationales. Rien ne permet cependant de penser que cet élément ait joué un rôle décisif.

● On peut envisager comme une sixième hypothèse le fait qu'une gestion commerciale (marketing) efficace est un élément essentiel de réussite pour la mise en valeur de la plupart des innovations dans l'industrie. Gestion commerciale doit être entendue ici dans un sens large pour désigner l'ensemble des interactions entre le producteur et le consommateur : étude du marché, surveillance des concurrents, publicité, modification de prix, adaptation du produit, de sa présentation, de son conditionnement, etc. Il est de notoriété publique que les dirigeants d'affaires américains attribuent une très grande importance à la gestion commerciale et la mettent au moins sur le même pied que la gestion de la

production ou la gestion financière (peu importe à ce stade de raisonnement que ce soit à tort ou à raison). A partir de ce point de vue, il est logique de ne pas abandonner à autrui le contrôle de la gestion commerciale lorsqu'on a décidé de faire pénétrer un produit dans un nouveau marché. Pour renoncer à ce contrôle, il faudrait avoir la double conviction qu'un partenaire éventuel serait notablement plus efficace et qu'il n'y aura jamais avec lui des problèmes d'intérêts opposés. Le simple bon sens indique que pareille double conviction se rencontrera bien rarement surtout dans le chef de dirigeants américains ayant une expérience de longue date en matière de gestion commerciale. Mais si l'on décide de garder le contrôle de la gestion commerciale, maintes bonnes raisons engagent à garder aussi le contrôle des opérations de production. On voit mal en effet quel avantage pourrait présenter une structure dans laquelle l'entreprise mère ayant mis au point le produit et gardant la charge d'améliorations éventuelles, dans laquelle au surplus une de ses filiales prendrait la responsabilité d'en promouvoir la vente sur le marché extérieur mais dans laquelle la production destinée à ce marché serait abandonnée à un tiers travaillant sous licence. Une telle situation ne serait acceptable pour ce tiers hypothétique que s'il bénéficiait de prix garantis sur une période assez longue : concession fort lourde pour la maison mère. Celle-ci de son côté renoncerait à tous les avantages d'une gestion intégrée. En parti-

culier, toute question de modification du produit ou de perfectionnement des procédés de production risquerait de donner matière à litige entre l'entreprise mère ou sa filiale de vente et le tiers produisant sous licence; ce dernier serait un intermédiaire bien plus gênant qu'utile.

Quoique sommaire, ce qui précède suffit sans doute à montrer que si l'optimisation d'une stratégie d'entreprise comporte la conservation du contrôle de la fonction marketing sur un marché extérieur, elle implique du même coup la conservation du contrôle de la production destinée à ce marché. Reste alors à savoir s'il est préférable d'exporter le produit à partir d'installations situées dans le pays de l'entreprise mère ou au contraire d'implanter des unités de production à l'étranger.

A ce point interviennent les conditions de coûts relatifs de transport des matières premières et des produits finis, de coûts comparés de production en divers lieux, de droits de douane, d'aide des Etats, etc.

Or, on sait qu'en règle générale, à distance égale, le transport des produits finis est plus onéreux que celui des matières premières requises pour les fabriquer. Il y a certes des exceptions mais elles sont de moins en moins nombreuses à mesure que le progrès technique (dimension des navires, engins de manutention des marchandises massales par exemple) fait baisser le coût relatif du transport des produits bruts. Ce fait mérite d'être souligné parce qu'étant d'origine technologique, il a un caractère permanent que les niveaux relatifs de salaires, les droits de douane et les aides des Etats ne présentent pas au même degré. Il faut noter cependant qu'au cours des dernières décennies, ces derniers éléments ont tous joué dans le même sens que les coûts relatifs de transports, excepté aux Etats-Unis où les niveaux des salaires doivent avoir généralement joué en sens inverse.

L'argument relatif à la dernière hypothèse se résume comme suit :

- Une gestion commerciale efficace pourrait être un élément stratégique de décision pour la mise en valeur d'une innovation industrielle sur un nouveau marché.
- Si c'est le cas, l'entreprise détentrice d'une innovation aura généralement intérêt à garder le contrôle de cet élément décisif et ses dirigeants une très forte propension à ne pas l'abandonner.
- Mais la décision de garder le contrôle de la gestion commerciale entraîne en général la nécessité de garder aussi le contrôle de la production à cause des multiples avantages d'une gestion intégrée.
- D'autre part, les coûts relatifs de transport, l'incidence des droits de douane et celle des aides des Etats poussent dans presque tous les cas à rapprocher les centres de production des zones de consommation.
- Les coûts relatifs de production semblent avoir joué dans le même sens dans la majorité des cas, sauf en ce qui concerne les implantations aux Etats-Unis.
- Il existe donc tout un faisceau de raisons de penser que l'investissement direct est en général le meilleur moyen de valoriser une innovation sur un marché

extérieur (pourvu qu'il soit suffisamment important et suffisamment éloigné de l'entreprise).

- Mais le recours à la stratégie de l'investissement direct suppose la « multinationalisation » de l'entreprise-mère.

Peut-on toutefois être absolument sûr que l'hypothèse de base correspond bien aux faits ? Il est difficile d'acquiescer une certitude absolue en pareille matière. Mais personne ne peut douter qu'une gestion commerciale efficace soit un élément essentiel de réussite. Le seul point dont on puisse discuter touche la question de savoir si cet élément est assez essentiel pour donner la clé de la stratégie d'expansion qui a mené tant d'entreprises, notamment américaines, à se multinationaliser. Il y a cependant une indication qui paraît très significative : les chefs d'entreprises américains interrogés sur les motifs de leurs investissements directs en Europe ont presque invariablement mentionné en premier lieu la taille du marché et ses perspectives d'expansion. Si cette réponse leur est si régulièrement venue à l'esprit, il est normal qu'ils aient accordé une importance primordiale au « marketing » et en aient fait le pivot de leurs stratégies d'entreprise.

Ceci est une explication hypothétique mais fort plausible du fait que la stratégie de l'investissement direct ait été si souvent tentée. Il s'en faut que la fréquence et l'ampleur des réussites soient expliquées du même coup. En effet, réaliser de multiples implantations intégrées dans de nombreux pays et en assurer une gestion efficace sur tous les plans : commercial, industriel, financier et du personnel est un très attrayant programme... sur le papier. Encore faut-il maîtriser l'énorme complexité qui dérive inévitablement d'une telle dispersion géographique des activités et les complexités supplémentaires qui naissent de la diversité des langues et des mœurs.

Ici il n'y a pas à hésiter. L'essentiel de l'explication se trouve dans la qualité exceptionnelle du « management » qui a réussi cette performance. Le fait que ces énormes machines qui sont les sociétés multinationales fonctionnent, parviennent à être rentables et, jusqu'ici du moins, à croître bien plus vite que le P.N.B. des pays où elles s'implantent, voilà une prouesse qui mérite d'être saluée. Un exploit est un exploit même si l'on trouve parfois critiquables certaines méthodes utilisées.

Cependant les hommes qui ont réalisé cet exploit ont eu à leur disposition des moyens que n'avaient pas leurs devanciers. Le premier de ces moyens c'est l'avion. Pour aller de New York à Paris en bateau, il faut au moins six jours. En avion, guère plus de six heures. Le coût du déplacement du manager, c'est-à-dire du facteur « entrepreneur » dans la terminologie de l'économie classique s'est ainsi trouvé réduit à concurrence d'au moins 90 %. Sans l'avion qui permet au manager « jet set » une ubiquité dont on n'aurait pas osé rêver en 1930, il n'est pas du tout certain que la stratégie de l'investissement direct aurait été si souvent choisie ni que la proportion des réussites aurait été si élevée.

Le deuxième moyen nouveau est l'ordinateur. Il est bien connu que la difficulté d'absorber et de traiter l'information est un des principaux facteurs qui limitent la taille et la complexité des organisations efficaces. Or,

l'ordinateur est un moyen extraordinairement puissant de stocker et de traiter l'information. Logiquement, l'emploi de l'ordinateur doit donc avoir pour effet de reculer très loin l'optimum de dimension des organisations en général et des entreprises en particulier. C'est donc une hypothèse plausible qui contribue à expliquer l'apparition et le succès des entreprises multinationales.

★ ★

Ce qui précède est une tentative d'explication de l'essor des sociétés multinationales. Comme cet essor est un événement historique et qu'il n'y a pas moyen de recommencer l'histoire pour vérifier la validité des explications proposées, le caractère hypothétique de ces dernières ne pourra jamais être entièrement levé. Tout ce qu'on peut encore faire pour mieux préparer une discussion des problèmes que soulèvent l'existence et l'expansion des sociétés multinationales c'est de les situer dans le contexte socio-culturel contemporain. Pour cela, il faut risquer une interprétation du moment de l'histoire que nous vivons et dont nous sommes les témoins. A nouveau, puisqu'il s'agit d'histoire, il n'est pas possible d'aller au-delà de la proposition d'hypothèses plausibles. Il n'est pas vain cependant de se livrer à un tel exercice car un élément se comprend toujours mieux si on le replace dans l'ensemble dont il fait partie : on voit mieux l'arbre si l'on considère aussi la forêt.

Parler d'accélération de l'histoire, de mutations, révolutions est devenu une banalité. Les journaux sont pleins d'expressions de ce genre appliquées un peu à tort et à travers aux événements qui défrayeront la chronique. Mais à l'arrière-plan de ces banalités se profile un problème du plus haut intérêt pour tout esprit qui cherche à comprendre le monde qui l'entoure. Ce foisonnement de mutations qui semble accélérer le rythme de l'histoire présente-t-il une quelconque cohérence interne permettant de lui attribuer une signification ? Y a-t-il un lien entre les mutations que l'on croit apercevoir dans les domaines les plus divers ? Enfin, si un tel lien existe, permet-il de découvrir l'épicentre de cet ébranlement généralisé, de ce séisme historique auquel il semble que nous ayons le privilège d'assister ?

Pour tenter de répondre à de telles questions, il peut être utile de se demander si le phénomène n'aurait pas eu de précédent que nous puissions mieux saisir grâce au recul du temps. L'exemple de la Renaissance vient alors immédiatement à l'esprit. Les manuels d'histoire que nous avons lus dans notre enfance ou notre adolescence la définissent précisément comme une époque de changements particulièrement profonds et rapides dans tous les domaines de la vie sociale : la science, la technique, la culture, l'économie, l'organisation politique...

Si l'on cherche à préciser le parallélisme on aboutit aisément à un dyptique comme celui-ci :

● RENAISSANCE ●

Sciences

- La terre n'est pas une surface plane mais un globe.
- Elle n'est pas au centre de l'univers mais seulement une des planètes du soleil.
- Cette planète gravite dans un espace vide.
- Quoique vide cet espace est capable de transmettre la force de gravitation.

- Redécouverte de la culture et des connaissances scientifiques de l'antiquité.

Religion

- Réforme et contre-réforme.

Technologie

- Boussole, sextant, gouvernail d'étambot : rendent possibles les voyages de circumnavigation.
- Poudre à canon : bouleverse l'art de la guerre.
- Imprimerie : diffusion des connaissances et primauté de l'expression écrite de la pensée et des sentiments.

Peinture

- Abandon d'une peinture mystique et symbolique et développement d'une peinture scientifique, humaniste et généralement réaliste.

Architecture

- Abandon du gothique et épanouissement du « style renaissance ».

Enseignement

- Troubles dans les Universités, création du collège de France, les collèges jésuites.

Economie

- Commerce intercontinental par voie maritime, les premières grandes banques, les premières manufactures, intensification du commerce, expansion urbaine, lente dislocation des économies fermées médiévales, premiers éléments de politique économique nationale (controverse Bodin-de Malestroit).

Politique

- Formation et hégémonie des premiers Etats nationaux.

● XX^e SIECLE ●

Sciences

- Il y a équivalence entre matière et lumière.
- Pas de mesure absolue du temps.
- Pas de discontinuité nette entre l'humain et l'infra-humain. La nature humaine n'est pas rigoureusement constante.
- L'humanité remonte à au moins 500.000 ans.
- La conscience humaine est doublée d'une inconscience.

Religion

- Œcuménisme, Vatican II et ses suites.

Technologie

- Ordinateur, radio, radar rendent possibles les voyages interplanétaires.
- Bombes A et H : bouleversent l'art de la guerre.
- Cinéma et télévision : diffusion des connaissances et primauté de l'expression audio-visuelle de la pensée et des sentiments.

Peinture

- Naissance d'une nouvelle peinture généralement antiréaliste : impressionniste, abstraite, non figurative, surréaliste.

Architecture

- Formules radicalement nouvelles cherchant à exploiter des nouveaux matériaux et des nouvelles techniques.

Enseignement

- Troubles dans les Universités, crise de l'éducation.

Economie

— Intensification des échanges internationaux (sauf pendant les guerres et la crise des années 1930-39), expansion urbaine, premiers éléments d'une politique économique internationale (F.M.I., aide aux pays sous-développés), les premières sociétés multinationales.

Politique

— Essor et hégémonie des Etats continentaux.

Ce tableau n'a ni la prétention d'être complet, ni celle d'être nuancé. Son seul but est de faire ressortir les grandes lignes d'une similitude (non d'une identité) entre deux contextes historiques, on serait tenté d'écrire entre deux conjonctures historiques. Il ne s'agit naturellement pas non plus de nier ou de sous-estimer les changements intervenus au cours d'autres périodes que celles mises en comparaison mais seulement de reconnaître avec le sens commun et tous les historiens qu'à certains moments les changements sont sensiblement plus rapides, plus profonds et plus généralisés qu'à d'autres moments.

Reste à montrer comment ces changements se lient les uns aux autres pour former un contexte ou, mieux, une conjoncture historique.

Dans un certain nombre de cas, les liens sont manifestes. Par exemple, la peinture de Léonard de Vinci ne se comprend pas sans la redécouverte de la géométrie euclidienne et de l'humanisme grec ; la peinture impressionniste est tributaire des découvertes sur la décomposition de la lumière ; la peinture surréaliste s'explique par la découverte de l'inconscient ; l'invention de la poudre à canon contribue à expliquer le succès des Etats nationaux car l'entretien d'une artillerie efficace n'était pas à la portée d'une principauté féodale ; de même l'invention des armes atomiques contribue à expliquer l'hégémonie des Etats continentaux ; les difficultés de l'Eglise à la Renaissance ont été liées comme chacun sait à la redécouverte de la culture antique mais aussi aux découvertes astronomiques comme le montre très précisément l'épisode du procès de Galilée ; de nos jours, la crise religieuse n'est certainement pas sans rapport avec les découvertes relatives à l'inconscient et aux origines de l'humanité ; quant aux sociétés multinationales, il a été suggéré plus haut que leur succès est vraisemblablement en rapport avec le développement de l'aviation et avec l'invention des ordinateurs.

Ces exemples montrent qu'il existe des liaisons particulières entre un certain nombre de composantes de chacune des situations historiques comparées. Il y a donc quelque justification à parler d'une « conjoncture » historique. Est-il possible d'aller plus loin et d'identifier la composante principale, l'épicentre auquel toutes les mutations notées se rattacheraient directement ou indirectement ?

L'hypothèse la plus séduisante à cet égard consiste à situer cet épicentre dans le domaine des connaissances scientifiques, que celles-ci concernent la nature, l'homme lui-même ou son passé. En effet, des découvertes du genre de celles mentionnées plus haut ont une importance fondamentale pour l'homme parce qu'elles transforment la représentation qu'il a de lui-même et de son rapport avec le monde. Les vérités antérieurement

les mieux établies dans ce domaine apparaissent soudain comme dépassées ; il faut les remplacer par d'autres ou au moins les réinterpréter d'une toute autre façon. Un traumatisme culturel est le corollaire normal d'une telle situation. Il porte à tout remettre en question dans tous les domaines de la culture et des mœurs et même dans le domaine de l'ordre social et politique. Ainsi s'expliquerait cette suractivation du génie humain (3) que nous avons pris l'habitude de nommer « la » Renaissance parce qu'on n'en connaissait encore qu'une seule.

Naturellement, dans un tel contexte, la passion d'innover est aussi intense que celle de tout remettre en question : c'est pourquoi les périodes de « renaissance » présentent de si brûlants contrastes entre phénomènes de créativité et phénomènes de désordre.

La suractivation se poursuit jusqu'au moment où la culture a trouvé le moyen de s'accommoder de nouvelles vérités fondamentales et où s'est mis en place un ordre politique et social en harmonie approximative avec les transformations culturelles intervenues.

L'intérêt de telles considérations au point de vue du sujet du présent rapport est de montrer le contresens qu'il y aurait à penser que les problèmes qui se posent aux sociétés multinationales et ceux qu'elles posent à l'ordre social et politique peuvent être détachés de leur contexte alors qu'ils font partie intégrante d'un défi global que la conjoncture historique lance à notre civilisation.

**

En dépit de leur succès, les sociétés multinationales ont de nombreux problèmes internes qui proviennent d'une part de la cohabitation en leur sein de personnels et spécialement de cadres de nationalités et de langues différentes, d'autre part du fait qu'étant d'origine nationale leur haute direction est, à de très rares exceptions près quasi exclusivement nationale.

Maintenir dans le personnel une ségrégation rigoureuse par langue ou nationalité pour éviter les malentendus et les conflits ou la formation de clans n'est sûrement pas la solution optimale. Elle nuit à la mobilité du personnel et par conséquent conduit à mal utiliser ses talents. Lui imposer un dénominateur commun insignifiant sous la forme d'une connaissance superficielle de la langue de l'entreprise-mère ne peut pas davantage être une solution satisfaisante. Celle-ci passe, semble-t-il, nécessairement par la possibilité d'échanges culturels véritables permettant un enrichissement réciproque dans l'estime mutuelle. A cette condition, les sociétés multinationales changeraient littéralement de visage ; elles n'apparaîtraient plus seulement comme de remarquables réussites techniques et économiques ; elles deviendraient les instruments d'un grand progrès de la civilisation. En y arrivant, elles contribueraient à canaliser dans une direction constructive l'énergie humaine qui se manifeste dans le séisme socio-culturel de notre époque. Rechercher les moyens concrets d'une telle politique serait un beau thème de réflexion pour des sociologues d'entreprise.

(3) de la noosphère, aurait dit Teilhard de Chardin.

L'autre aspect du problème pour les sociétés multinationales est celui du caractère uninational de leur haute direction. On comprend aisément qu'il n'ait pas encore reçu de solution. Comment obtenir de groupes qui se renouvellent principalement par cooptation qu'ils prennent eux-mêmes l'initiative de leur propre internationalisation? Comment répondre à l'objection que l'homogénéité des équipes dirigeantes serait mise en péril alors qu'elle est manifestement essentielle? Il a été quelquefois suggéré que les sociétés multinationales pourraient adopter une structure polycentrique. Mais comment maintenir la cohérence de la stratégie d'entreprise dans une telle structure? En réalité, il semble que la solution de ce deuxième aspect du problème dépende de la solution du premier: l'éducation d'une élite dirigeante dont les membres seraient sensibilisés aux cultures les uns des autres. On entrevoit par ce biais la valeur que pourrait revêtir un humanisme nouveau fondé moins sur la connaissance des langues et des cultures grecques et latines que sur la connaissance de plusieurs langues et cultures contemporaines, occidentales pour commencer. Peut-être les écoles et la future université européenne marquent-elles les premiers pas en direction d'un tel humanisme nouveau? Ne serait-il pas normal après tout qu'une nouvelle renaissance débouche sur un nouvel humanisme? (4)

Si cela pouvait se produire, plus rien ne s'opposerait à une internationalisation de la haute direction des entreprises multinationales. Le problème serait résolu de manière fondamentale et définitive. En attendant il ne devrait pas être impossible de trouver des solutions au moins partielles. L'expérience personnelle de l'auteur dans les Communautés européennes lui suggère que les Européens, du Continent tout au moins, sont étonnamment aptes — à condition que soient réunies certaines conditions favorables — à prendre conscience d'un intérêt commun et à prendre à cœur comme un idéal à servir. Les conditions minima sont que la direction elle-même en donne l'exemple, que cet exemple soit perceptible pour les intéressés et que ceux-ci soient traités avec impartialité quelles que puissent être les intrigues ourdies de l'extérieur.

Même lorsque ces conditions sont réunies, on reste encore en dessous de l'idéal parce que la réciprocité de la connaissance des langues est très imparfaitement réalisée et parce que les échanges culturels restent faibles et ne sortent guère du domaine professionnel. Néanmoins, un certain degré de compréhension et d'estime mutuelle peut être atteint, être ressenti comme un enrichissement et favoriser l'efficacité dans le travail.

Or, ce qui est possible dans le cadre de la fonction publique devrait l'être à fortiori dans les affaires, moyennant la réunion des mêmes conditions favorables minima. Qu'il soit permis ici de rompre une lance en faveur du projet de « société européenne ». Outre tous les arguments d'ordre économique, juridique ou

(4) *L'internationalisation de la culture n'équivaut pas à une dénationalisation des individus. Les humanités gréco-latines n'ont jamais dénationalisé personne. Des humanités anglo-franco-germaniques, par exemple, ne le feraient pas davantage.*

fiscal que l'on peut faire valoir, il y a un argument psychologique important: une « société européenne » ne porterait pas le drapeau d'un pays déterminé. Ce seul fait aiderait beaucoup à réduire les tensions au sein des sociétés multinationales qui adopteraient ce statut juridique. Les symboles ont souvent plus d'importance qu'on ne croirait à première vue.

Mais la possibilité de constituer des « sociétés européennes » ne résoudrait pas tous les problèmes internes auxquels les sociétés multinationales doivent faire face du fait même de leur caractère multinational.

Outre les problèmes mentionnés plus haut et dont on peut admettre qu'ils ne sont pas susceptibles de recevoir une solution complète dans le court terme, il y en a bien d'autres qui sont urgents et qu'elles doivent bon gré mal gré résoudre d'une façon ou d'une autre, bonne ou mauvaise.

L'un de ces problèmes est celui du traitement équitable de leurs diverses filiales. Le contrôle exercé par la société-mère lui donne la possibilité de modifier comme elle l'entend la répartition des bénéfices du groupe soit entre ses filiales, soit entre celles-ci et elle-même. Plusieurs techniques sont utilisables à cette fin, notamment la fixation de prix arbitraires pour les biens et services fournis par une société du groupe à d'autres. De telles pratiques, même si elles sont bénéfiques pour le groupe dans son ensemble, peuvent léser les actionnaires minoritaires s'il y en a et le personnel d'une filiale déterminée si une participation aux bénéfices est prévue. Dans l'état actuel des choses, les dirigeants des sociétés multinationales sont seuls compétents pour résoudre ce délicat problème de déontologie professionnelle et ne doivent des comptes qu'à leur propre conscience.

La situation est analogue lorsqu'il s'agit de choisir les lieux d'implantation des investissements d'extension. La société mère a tout pouvoir de transférer d'une région à une autre ou d'un pays à un autre les fonds disponibles du groupe. On peut supposer qu'en pareil cas, comme dans l'exemple précédent, la direction agit conformément à l'intérêt du groupe dans son ensemble. Les dures réalités de la concurrence ne permettent sans doute pas de s'écarter beaucoup de cette ligne de conduite. Il n'en reste pas moins que des problèmes d'équité se posent à propos de décisions de l'espèce. En effet, les chances de promotion sont améliorées pour le personnel — en particulier pour les cadres — dans les filiales qui bénéficient d'investissements d'extension.

Est-il indifférent que les bénéfices réservés au moyen desquels les investissements sont financés aient été réalisés dans cette filiale ou dans une autre? Certes les gens sont payés pour leur travail mais ils attachent aussi de l'importance (à juste titre) aux perspectives de carrière qui leur sont offertes. Or, ici aussi, les dirigeants de la maison-mère ne sont comptables de leurs décisions que vis-à-vis de leur conscience. La raison en est qu'ils n'ont pas en face d'eux d'interlocuteurs valables. Ils peuvent assurément être interpellés par les gouvernements ou par les syndicats. Mais comme les uns et les autres sont purement nationaux, leurs positions respectives ont toutes les chances d'être contradictoires. En face d'interlocuteurs divisés et même

rivaux les sociétés multinationales sont les seuls arbitres des intérêts en cause. Il en sera nécessairement ainsi aussi longtemps que les sociétés multinationales ne se trouveront pas en présence d'au moins un partenaire aussi multinational qu'elles-mêmes.

Le bon sens suggère que la reconnaissance d'une certaine autonomie des filiales à l'égard de la maison-mère constituerait un moyen terme acceptable entre le démantèlement des sociétés multinationales et la centralisation complète de leurs décisions au niveau de la maison-mère. Certaines sociétés multinationales s'organisent de cette façon et s'en trouvent bien car un certain degré de décentralisation entraîne beaucoup d'avantages. Mais d'autres ont une politique toute différente. Il arrive par exemple que le directeur européen d'une filiale de société américaine reçoive des Etats-Unis un télégramme lui indiquant individuellement — par leur numéro matricule — les personnes à licencier dans l'entreprise dont il a la charge. Il est clair que de telles pratiques sont absolument inadmissibles tant pour le personnel que pour le directeur qui se trouve réduit au rôle de boîte aux lettres. Mais lorsqu'on se demande comment contre-carrer efficacement de tels procédés dictatoriaux, on retombe sur le problème de l'interlocuteur valable...

Un problème connexe à celui de l'autonomie des filiales se pose au sujet de la nationalité des personnes appelées à faire partie du Conseil d'Administration et de la direction non de la maison-mère mais de la filiale elle-même. Certaines sociétés multinationales évincent systématiquement des postes de direction les candidats qui n'ont pas la nationalité de la maison-mère. On peut admettre que ce ne soit pas par chauvinisme mais pour des raisons de commodité au moins à court terme. Une telle situation n'en est pas moins très fâcheuse, dommageable et humiliante pour le pays d'implantation de la filiale. Une réaction efficace suppose toutefois à nouveau l'existence d'un interlocuteur valable. Peut-être les Etats de la Communauté européenne arriveront-ils un jour à constituer un front commun devant un problème comme celui-là ; mais combien de temps leur faudra-t-il pour y parvenir ?

★★

Les problèmes internes aux sociétés multinationales sont surtout d'ordre social ; ils intéressent de nombreux Européens et dès lors aussi leurs gouvernements. Mais l'existence de ces sociétés pose ou accentue en outre certains problèmes de politique économique ou de politique tout court. Il vaut la peine d'en décrire quelques-uns parmi les plus importants.

Un premier problème concerne le ou plutôt les marchés de capitaux. Les clauses du Traité de Rome relatives à la liberté de transfert des capitaux ont été plus ou moins bien respectées mais il ne s'est pas constitué un marché européen des capitaux. En effet, les monnaies nationales sont restées non seulement distinctes mais aussi susceptibles de changer de valeur les unes par rapport aux autres ; de plus, les règlements relatifs aux émissions d'actions ou d'obligations n'ont pas été unifiés. Le Traité de Rome ne le prévoyait d'ailleurs pas. Or c'est là une inconséquence car l'un des objectifs du Traité était de favoriser un changement de dimension d'entreprises appelées désormais à desservir un marché conti-

mental et non plus national. Les besoins de financement des entreprises devaient en bonne logique s'accroître proportionnellement ; il était donc prévisible que les marchés de capitaux nationaux deviendraient un jour trop étroits par rapport aux besoins des entreprises. Ce jour est arrivé plus tôt que prévu parce que les filiales des sociétés multinationales, surtout américaines, se sont mises d'emblée à la dimension économique du Continent.

L'absence d'un marché européen des capitaux a alors été palliée par la constitution du marché des euro-devises, principalement celui des euro-dollars. Il est bien connu que le développement de ce phénomène a été facilité par l'existence de l'étalon de change-or et les déficits récurrents de la balance des paiements américaine.

L'inconvénient manifeste du système est que le niveau des taux d'intérêts sur le marché des euro-dollars — qui fait fonction de marché des capitaux de l'Europe — se trouve sous l'influence directe des décisions du Federal Reserve Board, lequel agit en considération de l'état de la conjoncture américaine et non de celle de l'Europe. Il est vrai que les banques centrales européennes peuvent aussi agir en achetant ou en vendant des euro-dollars. Mais elles ne peuvent le faire efficacement que si elles interviennent de concert, surtout si le Federal Reserve Board suit une politique opposée à la leur. Le paradoxe est donc que les banques centrales européennes se trouvent en présence d'un marché des capitaux américains et sur lequel elles ne peuvent influencer les taux d'intérêt qu'en contrecarrant éventuellement l'action du Federal Reserve Board. Qui donc pourrait considérer comme normale une situation dans laquelle plusieurs banques centrales sont intéressées à la régularisation d'un même marché des capitaux ?

Il ne faut certes pas dramatiser les choses. Dans un univers où existe un certain degré de liberté des transactions, les marchés financiers ne fonctionnent pas en circuit fermé et les politiques monétaires des divers Etats s'influencent réciproquement. Cette interdépendance n'est pas un problème nouveau ; ce ne sont pas les sociétés multinationales qui l'ont fait naître. Elles ont seulement contribué à lui donner un aspect nouveau, à savoir le détour par la monnaie d'un pays tiers pour financer des investissements européens (par leur localisation) au moyen de capitaux appartenant bien souvent à des Européens. Au surplus, elles ne sont nullement en défaut ; en recherchant les moyens de financement les moins onéreux, une entreprise ne fait qu'exercer son droit le plus strict. On ne peut davantage leur faire grief de déplacer leurs liquidités de manière à se prémunir contre les variations des taux de change. Les entreprises « nationales » ne font pas autrement quand elles le peuvent.

Tout au plus pourrait-on prétendre (encore est-ce à prouver) que les opérations financières ou de trésorerie des entreprises multinationales sont susceptibles d'atteindre une si grande ampleur que les autorités monétaires nationales manqueraient éventuellement de moyens pour s'acquitter efficacement de leur fonction de régulatrices des marchés monétaires. A supposer que cela soit vrai, il serait seulement prouvé que les autorités monétaires nationales n'ont pas entre elles des arrangements adé-

quats ou encore que l'union monétaire est le corollaire normal de l'unification des biens et services. Si l'on estime prématuré l'établissement de l'union monétaire — il y a peut-être de bonnes raisons à l'appui de cette opinion — alors il faut se résoudre à vivre provisoirement d'expédients.

Un autre problème souvent évoqué à propos des sociétés multinationales est celui de l'évasion fiscale. C'est vrai que ces sociétés peuvent assez aisément s'arranger pour que les bénéfices apparaissent dans telle filiale plutôt que dans telle autre et exploiter ainsi les disparités des régimes fiscaux entre pays. Ce problème a déjà été abordé plus haut sous son aspect social. En ce qui concerne l'aspect fiscal deux remarques paraissent s'imposer. D'abord les sociétés multinationales ne sont pas les seules à se livrer à ce genre de sport. Tanger a joué le rôle de paradis fiscal bien avant qu'il fut question des sociétés multinationales à ce propos. Celles-ci bénéficient seulement de plus de facilité pour accéder aux paradis fiscaux en raison de la multiplicité de leurs implantations. La deuxième remarque est qu'il y a quelque manque de logique à se plaindre de l'évasion fiscale dans le cas de sociétés auxquelles on n'hésite pas à accorder généreusement des remises d'impôts exorbitantes, qui ne sont autre chose qu'une forme légalisée d'évasion lorsqu'il s'agit d'attirer leurs investissements.

Ceci dit, il n'en va pas moins que l'évasion fiscale, légalisée ou non, est une chose malsaine à laquelle il faudrait porter remède. Que faire cependant pour y arriver sinon constituer en face des sociétés multinationales — et des autres — un pouvoir capable de se faire respecter. C'est de nouveau le problème de l'interlocuteur valable. Sans doute la constitution de sociétés européennes achèverait-elle vers une solution. Ces sociétés européennes relèveraient en effet d'un pouvoir fiscal communautaire auquel son ubiquité géographique donnerait un « bargaining power » et une efficacité qui est hors de portée des fiscaux nationaux d'aujourd'hui. Le problème resterait toutefois sans solution pour les entreprises qui ne prendraient pas la forme juridique de société européenne. Comment constituer l'interlocuteur valable en ce qui les concerne ? Peut-on envisager l'hypothèse d'une plus grande vigilance des fiscaux nationaux ? Peut-être. Encore faudrait-il qu'une instance juridictionnelle commune puisse départager les contestants dans le cas où les fiscaux nationaux prendraient des décisions contradictoires. Imaginons par exemple qu'une transaction ait lieu entre deux filiales d'un même groupe, la filiale A située dans le pays X fournissant à la filiale B située dans le pays Y. Il peut très bien arriver que le fisc du pays X estime que le prix p de la fourniture a été sous-évalué tandis que le fisc du pays Y estimerait qu'il a été surévalué. Bien évidemment, les deux fiscaux ne peuvent pas avoir raison en même temps. On voit par cet exemple qu'une juridiction unique devrait trancher, du moins en dernier ressort, tous les conflits relatifs à des transferts « artificiels » de bénéfices d'un pays de la Communauté à un autre. Logiquement, cette même juridiction devrait avoir compétence en ce qui concerne les transferts vers les pays tiers, sinon des arrangements triangulaires permettraient à ce genre d'évasion fiscale de se perpétuer.

D'autres problèmes encore se posent, non du fait de l'existence de sociétés multinationales comme telles, mais parce que la plupart d'entre elles étant d'origine américaine, elles ont aux Etats-Unis une grande sinon la plus grande partie de leurs intérêts et parce que leurs dirigeants sont citoyens américains. Cette double raison fait qu'elles doivent éventuellement s'incliner devant les décisions du gouvernement des Etats-Unis même s'il en résulte des conséquences jugées regrettables en Europe. C'est ainsi que le gouvernement de Washington a pu, par une décision unilatérale, non seulement interdire aux maisons-mères de transférer des capitaux vers leurs filiales mais encore les contraindre à rapatrier en Amérique les bénéfices de celles-ci. C'est ainsi encore que les filiales européennes des sociétés multinationales américaines sont en fait soumises à la politique américaine en ce qui concerne les exportations vers les pays de l'Est.

Que les Européens s'inquiètent de cet état de choses n'a rien d'anormal. Il s'agit en effet d'un empiètement de la souveraineté américaine sur leur propre territoire. Mais à supposer qu'on veuille changer la situation, comment s'y prendre ?

A la limite, on pourrait imaginer une politique européenne de blocage, voire de refoulement des investissements américains. Mais le prix à payer en termes de ralentissement du rythme d'expansion économique et en termes de détérioration des balances de paiement et de chômage serait considérable ; probablement hors de proportion avec l'importance du résultat espéré. La plupart des gens sensés jugeront sans doute qu'il vaut mieux « avoir » des entreprises exposées aux pressions politiques du gouvernement américain que de ne pas les « avoir » du tout. Encore faudrait-il en vue d'un blocage ou d'un refoulement que tous les Etats de la Communauté agissent de concert sous peine de voir une telle politique s'écrouler au bout de peu de temps.

Mais si une politique durablement concertée était possible, une solution moins radicale et moins désastreuse au point de vue économique pourrait être envisagée. Unis par un centre de décision commun, les Etats européens auraient des chances de faire accepter par le gouvernement américain le principe de l'autonomie des filiales européennes des sociétés américaines. Ils pourraient au besoin appuyer cette revendication de menaces de représailles par exemple sous forme d'amendes, qui devraient être prises au sérieux.

Le même principe de solution pourrait s'appliquer à tous les cas possibles d'immixtion des pouvoirs publics américains dans le fonctionnement des filiales des sociétés américaines en Europe : priorité éventuelle d'approvisionnement aux usines implantées aux Etats-Unis par rapport aux usines situées en Europe en cas de crise politique entraînant une cessation partielle des livraisons de pétrole brut ou encore priorité d'emploi en cas de recession ou encore décisions du département américain de la Justice en matière de législation anti-trust comportant des conséquences en Europe. En pareils cas comme en d'autres encore qu'on pourrait imaginer, ce qui importe aux Européens, c'est de faire reconnaître que les établissements américains en Europe ne sont pas de simples succursales mais des filiales jouissant d'une

autonomie réelle quoique limitée et soumise, en territoire européen, à une souveraineté européenne.

Il n'est pas nécessaire pour cela de provoquer un démantèlement des sociétés multinationales. En gros, il suffit d'obtenir que les filiales soient seules responsables de leurs décisions de gestion courante en matière d'emploi, de production et de prix, les décisions touchant à la stratégie d'entreprises, par exemple, l'orientation de la recherche, les investissements importants, le lancement d'un nouveau produit restant réservés à la maison-mère. Beaucoup de sociétés importantes sont déjà organisées approximativement suivant ce principe ; les divers établissements qui dépendent d'elles sont traités comme autant de « centres de profit » autonomes.

Vis-à-vis du gouvernement des Etats-Unis, il s'agit de faire admettre que la souveraineté américaine ne s'exerce pas en territoire européen, même de façon indirecte par la voie de pressions exercées sur les entreprises qui ont des filiales en Europe.

Enfin, il faut mettre les sociétés multinationales hors d'état de jouer des souverainetés européennes les unes contre les autres et, pour commencer, cesser de les y encourager par une escalade des aides qui doit souvent les mettre en posture délicate bien qu'elles y trouvent de grands avantages tandis qu'elle est indigne des Européens et humiliante pour eux.

Ces revendications sont légitimes mais pour les faire aboutir, il n'y a pas d'autre moyen que de constituer en face des sociétés multinationales et du gouvernement américain un interlocuteur valable, c'est-à-dire un pouvoir compensateur (countervailing power) efficace, capable de se faire entendre en faisant valoir des arguments convaincants. Pour y arriver, il n'y a pas d'autre chemin que l'union sous une forme ou sous une autre. Peut-être faudrait-il aussi, car tout se tient, que les Européens se décident à prendre sérieusement en charge leurs dépenses communes. Il est en effet difficile de discuter sur un pied de réelle égalité avec un protecteur indispensable. Mais ceci est une autre histoire.

CONCLUSIONS

Au terme de cet effort de réflexion, il semble qu'on puisse tirer quelques conclusions relativement bien assurées.

Tout d'abord les sociétés multinationales sont des instruments d'une incomparable efficacité du point de vue de l'innovation et de l'expansion économique. Elles sont, sans aucun doute possible, une des grandes « inventions » de ce siècle. Leur extraordinaire développement depuis vingt ans s'explique d'ailleurs en partie par le fait que leurs dirigeants ont su mettre à profit les nouveaux moyens de transport, de télécommunication et de traitement de l'information que le progrès technique a rendu disponible. Par ce biais, le développement des sociétés multinationales s'intègre dans le contexte technico-culturel contemporain dont il apparaît inséparable. Prenant appui sur ces nouvelles techniques, leurs dirigeants ont réussi, partout où on les a laissés faire, à surmonter l'obstacle de la complexité inhérente à la gestion efficace d'unités de production, de commercialisation et même de recherche scientifique dispersées de par le monde et à réunir dans ces ensembles des hommes

de toute race, de toute langue et de toute culture. C'est là un exploit qui reste remarquable même si la réalisation en demeure imparfaite à bien des égards. C'est aussi selon toute vraisemblance un des éléments constitutifs de la mutation économique, sociale, culturelle et politique de notre temps. Il est douteux qu'on puisse refuser la société multinationale sans refuser la mutation dans son ensemble. Ceci est possible, certes, car il n'y a pas de détermination historique. Mais manquer un rendez-vous de l'histoire est une décision lourde de conséquences. L'exemple de la Renaissance mérite à cet égard d'être profondément médité. L'Allemagne et l'Italie n'ont pu, à cette époque, constituer leur unité nationale. Ces deux pays en ont gravement souffert du point de vue de leur influence politique, de leur prospérité économique et du rayonnement de leur culture.

Si l'Europe veut éviter un sort semblable dans les prochaines décennies, il faut qu'elle ait le courage de faire face aux problèmes qui se posent en ce qui concerne les sociétés multinationales comme dans les autres domaines. Qu'elle se garde surtout de l'illusion dont la plupart des manuels d'histoire sont encore le véhicule, à savoir que l'histoire s'est achevée avec l'avènement des Etats nationaux. L'histoire ne s'arrêtera pas avant que l'homme ait cessé de chercher et de découvrir. Comme l'humanité contemporaine cherche et découvre plus que jamais auparavant, il n'y a aucune raison de penser que les Etats nationaux marquent le terme de l'évolution politique de l'humanité. Ils n'en marquent qu'une phase au même titre que le miracle grec, la paix romaine ou la « République chrétienne » au Moyen Age.

Une autre leçon de l'histoire et en particulier de celle de la Renaissance est que les mutations scientifiques, techniques, sociales, religieuses, économiques, culturelles et politiques ne sont pas indépendantes mais s'influencent mutuellement. Il y a sans doute divers moyens d'y faire face mais il est périlleux et, à la limite, impossible d'accepter les unes tout en refusant les autres.

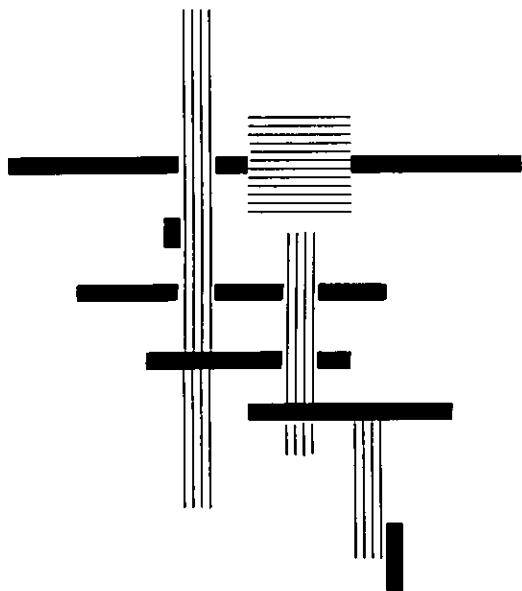
Précisément, l'analyse des problèmes concrets que soulève l'existence des sociétés multinationales ramène toujours à la question de l'interlocuteur valable, que ce soit dans le domaine social ou dans le domaine politique. Avec l'avènement des sociétés multinationales, les structures économiques se sont mises sur une nouvelle « longueur d'ondes » à laquelle ne correspondent plus les structures sociales et politiques de l'Europe. Au jugement de l'histoire, ce sont les structures qui refusent d'évoluer qui ont le dessous à long terme.

Reste à savoir comment faire évoluer les structures sociales et politiques de l'Europe pour qu'elles restent à la hauteur de leurs responsabilités. Il s'en faut que la question surgisse seulement du phénomène des sociétés multinationales. Pour la poser dans toute son ampleur, il faudrait dire : comment l'Europe peut-elle encore tenir son rang et rester fidèle à ce que ses traditions ont de meilleur pour elle et pour l'humanité à l'heure de l'hégémonie des Etats continentaux ?

L. DUQUESNE DE LA VINELLE ■

Recteur de la Faculté Universitaire de Mons.

Texte de l'exposé présenté au Colloque européen de Venise 1972



EMMANUEL

MOUNIER

ET

L'ÉTAT

par Maurice-René Simonnet

L'ANARCHIE est à la mode depuis mais 68. Les tenants actuels de cette théorie politique lisent-ils Mounier ? Ils y trouveraient bien des pages qui leur paraîtraient prophétiques.

Emmanuel Mounier a voulu changer la société par une « révolution personaliste et communautaire ». Se posait alors forcément à lui le problème de l'État. Comment l'a-t-il résolu ?

Paradoxalement, peut-on dire.

Car Emmanuel Mounier qui se fit sur le plan philosophique le critique de l'individualisme rejoignit au contraire, sur le plan de la doctrine politique, les thèses de l'individualisme en critiquant l'étatisme.

MOUNIER, CRITIQUE DE L'INDIVIDUALISME

Mounier a dressé une ample et pénétrante critique de l'individualisme, qui a gardé toute son actualité. Sa critique part d'une analyse historique de l'évolution de la société.

Il y aurait eu, en Occident, deux tentatives pour harmoniser la double vocation de l'homme, qui est à la fois individu et membre de communautés : la tentative antique, et la tentative chrétienne. Puis, après le Moyen Age, à partir de la Renaissance, les deux vocations de l'homme, au lieu d'être harmonisées, auraient été progressivement dissociées.

« La conception bourgeoise est l'aboutissement d'une période de civilisation qui se développe de la Renaissance à nos jours », écrit Mounier. « Elle procède, à l'origine, d'une révolte de l'individu contre un appareil social devenu trop lourd et contre un appareil spirituel cristallisé. Cette révolte n'était pas toute entière désordonnée et anarchique. En elle, frémissaient des exigences légitimes de la personne. Mais elle dévia sur une conception si étroite de l'individu qu'elle portait en soi dès le départ son principe de décadence... »

« ... L'Age individualiste est parti sur une phase héroïque. Son premier idéal humain, le héros, c'est l'homme qui combat seul contre des puissances massives, et dans son combat singulier fait éclater les limites de l'homme. Ses types virils : le conquistador, le tyran, le réformateur, le Don Juan. Ses vertus : l'ouverture, l'audace, l'indépendance, la fierté, l'habileté aussi mais dans la seule mesure où elle décuple l'audace. » (1)

Mais à cet individualisme héroïque aurait succédé l'individualisme « bourgeois » au cours d'une lente évolution commencée par Descartes. « On peut placer l'origine, ou au moins la cristallisation (de l'individualisme) en ce point où le dualisme cartésien a décidément introduit sa fissure dans l'édifice chrétien » (1).

D'autres que Descartes ont transformé la fissure en lézarde et en brèche : Rousseau, dont Mounier raille la conception d'un « individu abstrait, bon sauvage et promeneur solitaire, sans passé et sans avenir, sans attaches et sans chair, sur qui est descendu le feu d'une Pentecôte qui n'unit point : sa liberté souveraine. » (1)

Individualiste, la Déclaration des Droits de l'Homme ; individualiste, le Code Napoléon ; individualistes, le capitalisme, le libéralisme, la démocratie parlementaire, la civilisation bourgeoise, en un mot le « monde moderne », comme l'a appelé Péguy, à qui Mounier consacra son premier livre.

La critique que Mounier fait de l'individualisme ne manque ni de force, ni de talent :

« L'individualisme est un système de mœurs, de sentiments, d'idées et d'institutions qui organise l'individu sur des attitudes d'isolement et de défense... »

L'individualisme forge... un homme abstrait, sans attaches ni communauté naturelles, dieu souverain au cœur d'une liberté sans direction ni mesure, tournant d'abord vers autrui la méfiance, le calcul et la revendication...

L'individualisme secrète.. des institutions réduites à assurer les non-empiètements des égoïsmes, ou leur meilleur rendement par l'association réduite au profit ; tel est le régime de civilisation qui agonise sous nos yeux, un des plus pauvres que l'histoire ait connus. Il est l'antithèse même du personnalisme, et son plus prochain adversaire.

L'individualisme est une décadence de l'individu, avant d'être un isolement de l'individu... »

(1) *Manifeste au service du personnalisme.*

« Il faut situer l'individualisme dans toute son ampleur. Il n'est pas seulement une morale. Il est la métaphysique de la solitude intégrale... »

Il faut donc, écrit Emmanuel Mounier, « refaire la Renaissance », c'est-à-dire créer un nouvel humanisme, mais qui sera, pour reprendre l'expression de Maritain, un « humanisme intégral », c'est-à-dire fondé sur l'homme total, l'homme complet, la personne, et pas seulement l'individu. Il faut que la société soit reconstruite sur une base autre que l'individualisme. Sera-ce sur une base collectiviste ? Non, car pour Emmanuel Mounier, le collectivisme est aussi inhumain que l'individualisme.

Par quoi alors remplacer l'individualisme comme philosophie de la société si le collectivisme n'est pas satisfaisant. Par le personnalisme. Et Emmanuel Mounier de montrer les différences entre individualisme et personnalisme.

L'ordre établi n'est pas un ordre humain, parce que c'est un ordre individualiste ; c'est, pour E. Mounier, le « désordre établi ».

Le « désordre établi » a suscité des réactions, mais ces oppositions sont aussi inhumaines que le « désordre établi » lui-même :

— Le communisme, par exemple, est une seconde tentative de dissociation de l'homme : alors que depuis la Renaissance, la société était dominée par l'individu, au mépris des communautés, le communisme commet l'erreur inverse : il est dominé par la mystique du collectif et son humanisme est tout aussi abstrait et non moins inhumain que l'humanisme individualiste.

« L'individualisme a mis à la place de la personne une abstraction juridique, sans attaches, sans étoffe, sans entourage, sans poésie, interchangeable, livrée aux premières forces venues... »

L'individualisme a proclamé la suffisance du citoyen revendicateur, refusé le mystère et l'appel des présences spirituelles...

L'individualisme c'est... le régime de l'anonymat, de l'irresponsabilité et de la dispersion, de l'égoïsme et de la guerre... »

« La démarche maîtresse du personnalisme et la démarche initiale de l'individualisme sont inverses l'une de l'autre. L'individualisme saisit le « moi » comme une réalité isolée, dans une séparation originelle du monde et des autres... »

« La démarche essentielle du personnalisme n'est pas la perception isolée du soi, ni le souci de soi égocentrique, mais la communication des consciences, la communication des existences, l'existence avec autrui, la coexistence, il faudrait écrire la « comexistence »... »

Une civilisation personnaliste est une civilisation dont les structures sont orientées à l'accomplissement comme personne de chacun des individus qui la composent.

Les collectivités naturelles y sont reconnues dans leur réalité et dans leur finalité propre, différente de la

simple somme des intérêts individuels et supérieurs aux intérêts de l'individu.

Ces collectivités naturelles ont pour fin de mettre chaque personne en état de pouvoir vivre comme personne, c'est-à-dire de pouvoir accéder au maximum d'initiative, de responsabilité et de vie spirituelle.

Si on voulait résumer la pensée de E. Mounier, on pourrait dire qu'il fait à l'individualisme trois critiques :

- 1° L'individualisme repose sur une conception trop étroite de l'homme, une conception étriquée. L'individualisme mutilé l'homme ; il le diminue, en le divisant, il lui enlève une dimension : la dimension spirituelle, il en fait un homme **superficiel**.
- 2° L'individualisme **isole** l'homme, le coupe des communautés humaines, le sépare des autres hommes, le replie sur lui-même : l'individualisme c'est un égo-centrisme.
- 3° L'individualisme dissout les communautés ; l'homme individualiste ne se soucie que de lui et pas des autres ; la vie en commun suppose des sacrifices réciproques et un effort collectif que l'individualiste ne veut pas consentir.

Ces griefs ne sont pas seulement le fait de Mounier. Voici, par exemple la définition que donne de l'Individualisme le dictionnaire de l'Académie : « subordination de l'intérêt général à l'intérêt de l'individu ».

Cette condamnation philosophique sans appel de l'individualisme, Mounier va-t-il la prolonger sur le plan de la doctrine politique, sur le plan de l'Etat ?

On s'y attend et on ne serait pas surpris de l'entendre dénoncer l'Etat libéral du XIX^e siècle, inspiré de l'individualisme le plus certain. Et corrélativement on ne s'étonnerait pas de voir Mounier prendre parti pour un Etat interventionniste, un Etat qui agisse pour que les intérêts des individus soient obligés de tenir compte de la primauté de l'intérêt général, de l'intérêt de la communauté.

Or il n'en est rien.

Bien loin de dénoncer l'individualisme sous-jacent de l'Etat libéral, Mounier réserve ses foudres à l'étatisme, à l'interventionnisme de l'Etat, pourtant timide à l'époque où il écrit.

MOUNIER, CRITIQUE DE L'ETATISME

Emmanuel Mounier dénonce l'étatisme des démocraties telles qu'il les voit fonctionner : « La centralisation étendant peu à peu son pouvoir, le rationalisme aidant, qui répugne à toute diversité vivante, l'étatisme « démocratique » glisse à l'Etat totalitaire, comme le fleuve à la mer. »

Et il condamne : « ... le développement cancéreux de l'Etat sur toutes les nations modernes, quelle que soit leur forme politique.

.. Quand il se sera au surplus annexé l'économie, cet Etat-nation, avec ou contre le capitalisme, avec ou contre la démocratie, deviendra la menace la plus redoutable que le personnalisme devra affronter sur le terrain politique. »

Ce sont des propos que signerait certainement un adepte du libéralisme économique et même un partisan de l'individualisme.

Aussi Mounier propose-t-il de limiter étroitement les pouvoirs de l'Etat :

« Le pouvoir de l'Etat, dans sa fonction politique même, sera limité par le haut et par le bas ; par le haut, par une Cour Suprême, gardien des droits des personnes, par le bas, par les gouvernements locaux, les groupements économiques et les groupements spirituels... »

« Ainsi, — écrit Mounier — le personnalisme enserme et contraint l'Etat, comme l'Etat aujourd'hui enserme et contraint la personne. »

Concrètement, Mounier propose une cité pluraliste.

« La démocratie personnaliste est un régime pour petites nations. Les grandes nations ne peuvent la réaliser qu'en dissociant le pouvoir afin d'arrêter les pouvoirs les uns par les autres. On croit lire Montesquieu : que le pouvoir arrête le pouvoir !

« La cité pluraliste se constituera au sommet sur un ensemble de pouvoirs autonomes : pouvoir économique, pouvoir judiciaire, pouvoir éducatif, etc... »

« Dans ce morcellement vertical, devra jouer une articulation horizontale d'inspiration fédéraliste... Les pouvoirs locaux et régionaux, proches de leurs objets et proches du contrôle, doivent être largement développés par une décongestion de l'Etat... »

« L'Etat nouveau que nous envisageons sera donc déchargé sur les « grandes communautés nationales » (économique, éducatrice, judiciaire, etc...) des tâches d'organisation qui ne relèvent pas directement de l'Etat.

Entre toutes ces grandes communautés nationales et entre les pouvoirs locaux et régionaux, l'Etat n'est qu'un lien de coordination et d'arbitrage suprême, garant de la nation à l'extérieur, à l'intérieur garant des personnes contre les rivalités des pouvoirs ou les abus de pouvoir : le service principal de l'Etat est de garantir et d'aider la personne.

Chaque communauté nationale (c'est-à-dire l'Université, la Magistrature, etc...) est régie par un système de démocratie personnaliste et décentralisée... »

« L'Exécutif doit être contrôlé par la démocratie directe, mais échapper au contrôle parlementaire. On voit par exemple, comme Proudhon l'a proposé dans son livre « La Fédération », un gouvernement élu par le Parlement, poste par poste pour une période fixe. Irresponsable devant les Chambres, il le serait devant le pays, qui pourrait juger par référendum des décisions

importantes de sa politique et trancherait en dernier ressort des conflits avec le Parlement. »

Mounier résume ainsi la pensée de Proud'hon :

« On ne fait pas à l'Etat sa part...

« Il ne faut pas renverser l'Etat, il faut briser l'Etat...

« Il n'y a pas d'abus du pouvoir, il y a le pouvoir qui abuse par nature...

« Exploiter et gouverner signifient la même chose... Laissons donc l'utopie d'un Etat bon, juste, vertueux. »

Et après avoir ainsi résumé la pensée de Proud'hon, Emmanuel Mounier conclut :

« Tout cela n'est pas si mal raisonné. »

« Décidément — conclut Mounier, — Proud'hon, comme Péguy, aura tout dit... ». Et il adhère sans réserve à la grande thèse de Proud'hon :

« La tendance au self-gouvernement, qui est l'utopie directrice de la pensée anarchiste, est donc une utopie saine. ... Je ne vois plus guère de différence pratique entre les formules du Principe fédératif et celle de l'Etat pluraliste. »

DEUX POSITIONS CONTRADICTOIRES

La conception de Mounier sur l'Etat a fait plus que suivre une évolution, elle recèle une véritable contradiction. Pour l'illustrer, rapprochons les extraits de deux textes déjà cités :

« Quand il se sera... annexé l'économie... l'Etat-nation deviendra la menace la plus redoutable que le personnelisme devra affronter sur le terrain politique. »

« Des institutions réduites à assurer le non-empiètement des égoïsmes... tel est le régime de civilisation qui agonise à nos yeux... il est l'antithèse même du personnelisme et son plus prochain adversaire. »

A la lecture de ces deux textes, on peut légitimement se demander, quel est pour Mounier, le mal le plus redoutable à éviter et à combattre ?

Est-ce un Etat réduit « à assurer le non-empiètement des égoïsmes » ou un Etat étendant sans cesse ses compétences ? Ou bien l'individualisme, qui dissout les communautés est le pire ennemi, et alors il faut le combattre aussi sur le terrain politique, en se préoccupant en priorité de donner à la communauté les moyens de faire prédominer l'intérêt général, le bien commun sur les intérêts individuels. Et cela conduit à un renforcement des pouvoirs et de l'autorité de l'Etat.

Ou au contraire, c'est l'étatisme qui est le pire mal, parce qu'il risque de brimer les personnes ; alors il faut centrer l'organisation de la société politique sur la défense des droits de l'homme et diminuer le rôle de l'Etat, voire morceler, démembrer et briser l'Etat.

Mais on ne peut vouloir à la fois l'un et l'autre. On ne peut accuser à la fois l'Etat d'en faire trop et de n'en pas faire assez.

En réalité, dans sa conception de l'Etat, Emmanuel Mounier n'a pas tenu à tout instant « les deux bouts de la chaîne ». Il n'a pas gardé le nécessaire équilibre entre les droits de la personne et les droits de la communauté.

Quand il écrit en philosophe, il est très soucieux de l'insertion de l'homme dans les communautés et il critique, l'individualisme, sans se soucier beaucoup de défendre l'individu contre les menaces que la société politique peut faire peser sur lui, sur ses droits, sur sa liberté. Au contraire, il passe de la pensée à l'action, des positions philosophiques aux positions concrètes, il est alors très soucieux de la liberté de l'homme vis-à-vis de la communauté nationale, exprimée par l'Etat, et il critique l'étatisme, sans souligner les menaces que les intérêts individuels peuvent faire peser sur la cohésion de la communauté nationale.

Il aboutit à un morcellement, à un démembrement de l'Etat, qui relève d'une inspiration anarchiste et qui est à la limite de la négation de l'Etat. Car il n'y a pas d'Etat sans une certaine unité. Comme l'a très justement écrit M. Marcel Prelot : « La cité est nécessairement unité, alors même que techniquement elle ne serait point unitaire. »

Une chose est de vouloir que l'Education ou la Justice tout en étant dans l'Etat, ne soit pas soumise au pouvoir exécutif, au gouvernement ; une autre chose, toute différente, est de vouloir le morcellement de l'Etat et la constitution de pouvoirs autonomes, de grandes « communautés nationales » qui seraient en fait : un Etat judiciaire, un Etat enseignant, un Etat économique à côté de l'Etat politique. L'Etat pluraliste de Mounier, c'est en fait plusieurs Etats dans l'Etat.

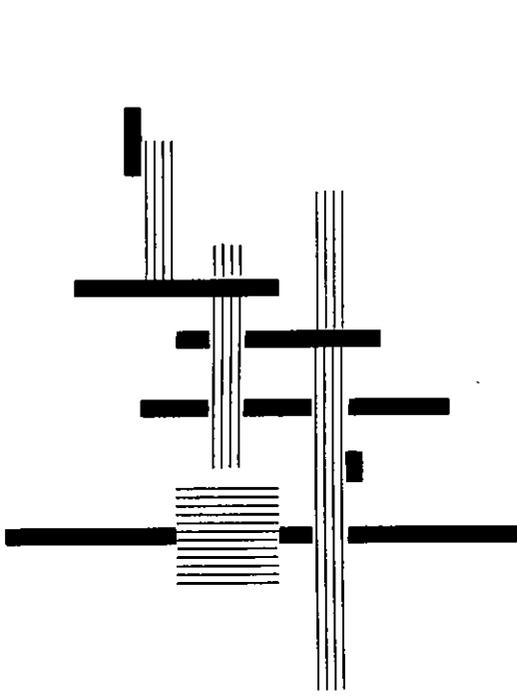
C'est plus qu'une utopie, c'est une erreur, car le morcellement de l'Etat, n'est-ce pas la négation de l'Etat ?

MOUNIER FUT UN PROPHETE

On pourrait lui appliquer très exactement ce qu'il écrivait dans son premier livre sur Péguy : il parlait des « erreurs et des injustices involontaires de ce juste. » De l'œuvre de Péguy, il écrivait : « Le philosophe y trouvera des concepts boiteux, le théologien des audaces suspectes, l'homme d'Etat des directives inapplicables. Ils auront raison de leurs points de vue propres. Car ce ne sont ni des concepts élaborés, ni une orthodoxie enseignante, ni une législation qu'il faut demander à cette pensée toujours ouverte, mais quelque chose comme les visions d'un prophète. »

Un prophète, voilà ce qu'a été Mounier. Laissons de côté la partie de son œuvre où il a essayé de dessiner l'esquisse concrète d'une société politique nouvelle. Reste l'essentiel qui est son œuvre philosophique, son apport dans le domaine des idées. Dans ce domaine — celui de la pensée, et spécialement celui de la philosophie politique — il a présenté des vues positives et stimulantes : son apport est capital, c'est celui d'un prophète.

Maurice René SIMONNET ■



*L'« AFRIQUE »
de Pierre Gourou
et le point de vue
d'un administrateur*

par Robert Delavignette

L'ŒUVRE DE PIERRE GOUROU est consacrée principalement à l'Asie et à l'Afrique et c'est en cela qu'elle intéresse tout administrateur en tout pays, non seulement parce que ces deux continents énormes participent de plus en plus à l'économie et à la politique mondiales, mais aussi parce que toutes les nations, que le climat soit tropical ou tempéré, et à n'importe quel niveau de développement, sont travaillées par de profonds mouvements qui imposent à leur Administration de connaître mieux la géographie.

Pierre Gourou, géographe de l'Asie et de l'Afrique, nous donne à réfléchir sur la confrontation d'une administration moderne, issue de la civilisation occidentale, avec des civilisations différentes, qui avaient longtemps vécu repliées sur elles-mêmes. Qu'il s'agisse de l'époque coloniale révolue ou de l'ère nouvelle des indépendances asiatiques et africaines, l'implantation de grands services publics de type universel pose des problèmes politico-administratifs qui ne concernent pas l'Asie et l'Afrique seulement. L'aspect de ces dernières s'en trouve renouvelé, vu de l'Occident même où leur évolution gagnerait à être étudiée dans la connaissance géographique, et

selon l'esprit de la géographie tel que l'anime Pierre Gourou.



Il sera question ici de l'Afrique noire où nous pouvons apprécier la valeur de la géographie pour l'administrateur. Etablir des communications routières, ferroviaires, maritimes, aériennes, qui relient les régions africaines entre elles et l'Afrique à toutes les parties du monde et qui impliquent chez les peuples africains les plus divers, la formation de nouvelles classes sociales de techniciens plus ou moins fonctionnarisés, dont l'activité professionnelle est comparable d'un peuple à l'autre, cela ne devrait pas aller sans une liaison entre la conduite de l'administration et la recherche géographique. Que dire de la nécessité d'une telle liaison, quand les travaux d'intérêt général modifient les paysages et l'organisation de l'espace par la constitution d'un grand barrage destiné à l'irrigation ! Combien d'autres exemples se présentent à l'esprit !

Ces évidences sont souvent négligées et la géographie semble avoir été écartée par les Gouvernements et les

Les peuples sont fondamentalement semblables et l'humanité est une notion vraie

Administrations imbus du sentiment de leur infaillibilité. Nul fait ne me paraît plus significatif à cet égard que l'échec du grand plan des arachides au Tanganyika britannique dans les dernières années de la colonisation européenne. En lançant le « Groundnut Scheme » dès 1947, le Gouvernement de Londres pensait qu'il résoudrait, au lendemain de la guerre mondiale, les difficultés de l'approvisionnement des Iles britanniques en matières grasses, par l'exploitation mécanique de gigantesques plantations d'arachides à créer de toutes pièces. Il faut lire, dans *L'Afrique* de Pierre Gourou, les trois pages denses et claires qu'il consacre à l'opération, aux espoirs qu'elle suscita et à la faillite qu'elle subit en 1951-1952. « Ce ne fut pas une catastrophe, écrit-il avec humour, il n'en coûta que 36 millions de livres, le prix d'un croiseur. » Une Société française qui, en un autre pays africain, s'était piquée de rivalité à propos de la même méthode employée pour produire l'arachide, n'a pas chiffré ses pertes. Au Tanganyika comme ailleurs, l'erreur de base résulte d'une décision de la Métropole qui, au lieu de vérifier les rudiments de géographie qu'elle croit posséder, s'engage, sans documentation mise à jour, dans une entreprise spectaculaire qui tourne vite à l'impuissance malfaisante. On ne s'informe pas du sol ni du

climat, on fonce à la légère avec un matériel lourd, on défonce avec des engins inadaptés la faible couche d'humus qui en sera plus vulnérable à l'érosion. De ces fautes, l'on peut tirer un enseignement qui n'a rien perdu de son prix pour les Etats indépendants. Ils n'abdiqueront pas leur souveraineté s'ils font entrer en ligne de compte de leur développement la géographie de leur territoire national, incluse dans la géographie mondiale.

L'Afrique sub-saharienne a été découpée arbitrairement en tranches coloniales par les impérialismes européens. On peut affirmer, en forçant un peu les termes, qu'elle fut colonisée sans être connue. Mais il serait contraire à la vérité d'omettre les efforts scientifiques qui commencèrent à la révéler sous les régimes coloniaux. Il se pourrait bien que la décolonisation soit à son tour maîtresse d'erreurs autant que la colonisation le fût. Que d'illusions restent encore à dissiper, que d'idées fausses à rectifier par l'enquête géographique sans cesse poursuivie et renouvelée ! Qu'il suffise de citer une preuve de l'ignorance qui a cours en matière africaine : on répète que les ethnies africaines n'ont pas été respectées par les frontières coloniales qui les ont tronçonnées, et l'on plaint les Etats indépendants, ins-

tallés dans les lotissements coloniaux, d'avoir à amalgamer en nation des tribus de multiples ethnies. Mais s'il avait fallu fixer les frontières en fonction des ethnies, quelle ethnie principale aurait dû être choisie dans la mosaïque tribale et linguistique de l'Afrique ? Il est en Afrique une ethnie particulièrement importante par son rôle économique et politique, et qui est répandue du Fouta-Djalon au Macina et de la boucle du Niger à l'Adamaoua. C'est l'ethnie peule. Dans les zones soudanaises, elle a fondé jadis des empires pluri-raciaux et multi-régionaux. Faut-il donc souhaiter un Etat peul indépendant ? La géographie révélerait la complexité africaine aux théoriciens qui rêvent d'une Afrique à réajuster au principe racial : même sol, même sang, même Etat.

C'est aux Africains qu'il appartient maintenant de décider de leurs regroupements éventuels. Aux Africains qu'il incombe d'organiser, s'ils le jugent utile, les ententes entre Etats limitrophes pour constituer un grand ensemble, un marché commun, et une entraide contre ces fléaux sociaux que sont les endémies, les épidémies, les épizooties. A toutes ces tâches — et qui ne sont pas limitatives — la géographie peut apporter des notions indispensables et des vues utiles.

Mais qu'on ne s'y méprenne pas : elle ne prétend pas à un rôle d'égypte. Elle n'admet pas non plus d'être embrigadée comme auxiliaire de la planification. Nous touchons là au problème des rapports entre la géographie, d'une part, et le gouvernement et l'administration, d'autre part.

Loin d'éluider ce sujet, Pierre Gourou, dans *L'Asie* (1), avait énoncé, sous les titres « Les civilisations supérieures et les tropiques » et « La civilisation occidentale moderne en Asie », deux évidences qui sont bonnes à rappeler à propos de l'Afrique. Il prouvait, en premier lieu, que les climats tropicaux « ne sont pas impropres par nature à faire naître des civilisations supérieures » et, deuxièmement, qu'« il n'est plus possible de comprendre la géographie sans tenir compte des effets de la civilisation occidentale moderne ». Et il concluait par les considérations interrogatives que je crois valables pour l'Afrique également : « Il appartient aux peuples d'Asie de démontrer que leurs vieilles et brillantes civilisations sont dignes de survivre et de prospérer et qu'avec les adaptations nécessaires elles peuvent s'accorder avec le progrès technique... Pourquoi l'Asie, sans rester à l'écart des mouvements du monde moderne, n'apporterait-elle pas des solutions originales et efficaces aux problèmes actuels ? »

★★

Revenons à *L'Afrique*. De la couverture du livre se dégage une atmosphère rougeâtre de feux de brousse. La page de garde est une photographie de femmes noires, enfant dans le dos et houe en main, courbées pour piocher. Déjà l'attention est attirée vers l'essentiel : comment établir l'administration moderne sur une organisation de l'espace agricole où le paysan perd du temps et des forces à travailler, loin du village, à une culture

extensive, où les seuls engrais proviennent de l'écobuage et où l'outillage aratoire — la houe — requiert grande fatigue pour petit rendement ? On découvre maintenant qu'il y eut là une vieille civilisation agraire dont la richesse de structures familiales et sociales contraste avec la pauvreté technique. Mais l'Etat moderne, en Afrique comme ailleurs, ne peut subsister sans administration, et en Afrique comme partout, administrer, c'est dépenser. Or l'Afrique noire, notamment en savane, cherche les crédits dans un paysage agricole où, jusqu'ici et sauf rares exceptions, c'est une maigre économie domestique de labourage sur brûlis et de pâturage itinérant qui doit alimenter les budgets.

Dans cette situation, les responsables politiques et leurs exécutants administratifs sont tentés par des solutions de facilité qui empruntent le masque de la force. On se campe en dictateur pour planifier l'agriculture précaire et pour ériger une industrialisation qui, par sa perfection technique, sera disproportionnée au monde rural environnant qu'elle achèvera de déséquilibrer. Et la dictature se travestit en une bureaucratie qui étouffe l'administration.

C'est ici qu'il convient de lire attentivement ce que Pierre Gourou observe dans le chapitre « L'évolution de l'Afrique noire, ses problèmes », où il déclare que : « La condition « sine qua non » de tout progrès est une administration correcte (...) Que de choses dépendent d'une petite Administration simplement exacte et dévouée à sa tâche. » Tout serait à citer. Bornons-nous à indiquer la note de la page 106 de *L'Afrique*. Le géographe n'a pas soulevé le problème des conditions politiques qui permettent ou non l'existence d'une bonne administration. La question a été effleurée au chapitre VI. Les gouvernants africains sont placés dans des conditions politiques difficiles du fait de la rapidité du passage à l'indépendance, du découpage politique, des rivalités tribales. Ils méritent des félicitations lorsqu'ils parviennent, dans de telles conditions, à maintenir une Administration qui administre. Que cette Administration se trompe parfois, c'est inévitable. Mais il ne faut pas accabler les gouvernants africains pour ces erreurs : « La continuité de l'effort permettra de les corriger. »

En tant qu'administrateur ayant servi en Afrique noire, je partage l'optimisme pédagogique du géographe Pierre Gourou. Je voudrais simplement insister sur un des caractères propres à l'administration africaine. C'est sa spécificité. Elle la tient du proche passé colonial et des résurgences précoloniales, et elle en reste encore imprégnée. Elle mêle, plus étroitement que dans les démocraties parlementaires, une certaine conception primitive du pouvoir à une administration de type rationnel.

★★

Pour bien analyser cette imbrication politico-administrative, il convient, à mon avis, de distinguer entre Gouvernement et Administration. Je reviendrai sur les gouvernants africains avec la même disposition de sympathie que celle que Pierre Gourou leur témoigne. Je commencerai non par eux, mais par l'administration qu'ils ont à diriger. Par elle-même, l'administration, en

(1) P. GOUROU, *L'Asie*, Paris, 1953.

respectives, l'Administration coloniale fonctionna avec ses cadres indigènes dont je vais bientôt parler. (Et dans les métropoles occupées, soumises à l'autorité ennemie, les Administrations française et belge continuèrent à faire preuve de compétence technique et d'une probité rare en cette période de disette alimentaire propice aux tentations de frauder pour manger.)

Reprenons, pour le méditer, l'avis précité de Pierre Gourou : « Il n'est plus possible de comprendre la géographie sans tenir compte des effets de la civilisation occidentale moderne. » Ce qui frappe dans une Afrique noire contemporaine, en voie malaisée de développement économique et social, c'est l'importance de l'Administration en tant que génératrice d'une nouvelle classe sociale, capable de symbiose avec les sociétés traditionnelles et de liaison avec les partis politiques uniques ou dominants qui soutiennent l'Etat, et par là même l'action de l'Etat pour façonner la nation.

A la veille de la loi-cadre du 23 juin 1956 qui marque, avec ses décrets d'application de 1957, le début du processus décolonisateur, la contexture indigène des services publics coloniaux est singulièrement instructive. Un de ses aspects nous est livré par les chemins de fer de l'A.O.F. Leur réseau de 3.754 kilomètres, subdivisé en quatre branches : Dakar-Niger, Conakry-Niger, Abidjan-Niger, Cotonou-Niger, comprend en 1956 un effectif indigène de 14.500 cheminots. Sans être fonctionnaires à proprement parler, ils n'en sont pas moins les travailleurs d'un service public qui a créé leurs emplois, et qui a engendré la nouvelle classe sociale qu'ils forment de la côte atlantique au Niger. De même que l'étroit ruban de rail modifie le paysage africain, ainsi les cheminots modifient l'organisation sociale africaine. La conséquence du rail dans l'Ouest africain n'est pas seulement d'avoir débloqué l'hinterland, mais c'est d'avoir constitué cet autre fait de géographie humaine : un nouveau corps de métier, les cheminots ; une nouvelle solidarité, les syndicats ; un nouveau foyer de vie commune, les ateliers, les dépôts de locomotives, les gares, les trains. Le syndicalisme africain doit beaucoup aux ateliers de Thiès. Une prise de conscience camerounaise naquit en 1945 dans les ateliers en grève de Douala.

Les cheminots pouvaient suivre « leur » chemin de fer pour aller de province en province et propager l'idée d'une Afrique très nouvelle par rapport à l'ancien horizon villageois ou cantonal. Ils ont été l'une des avant-gardes d'un mouvement qui a entraîné bientôt tous les cadres africains de la fonction publique ou para-publique vers une société neuve : postiers, instituteurs, infirmiers, vaccinateurs, médecins de l'Assistance indigène, aides-vétérinaires, agents de l'Agriculture, des Travaux publics, commis et interprètes dans les bureaux de chefs-lieux et de circonscriptions territoriales, ont composé un milieu social très nouveau par rapport aux hiérarchies anciennes et aux structures coutumières. Peu rémunérés, mais régulièrement payés, subalternes devant le personnel colonial européen mais jouissant d'un statut protecteur en activité comme en retraite, et détenant une influence infiniment plus profonde qu'on ne l'imaginait de l'extérieur, ils ont été les premiers bénéficiaires de cette Indépendance qu'ils avaient portée sur le

*Nécessité d'adapter de vieilles civilisations agraires
au progrès technique*

tant qu'expression de techniques rationnelles, a une existence qui lui est propre et qui, parfois, perdure sous les bouleversements politiques. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, de 1940 à 1942, dans des empires africains, français et belges, coupés de leurs métropoles

pavois. Et leur classe de fonctionnaires a, pour ainsi dire, enfanté les premiers chefs d'Etat des républiques négro-africaines francophones. Elle est toujours, dix ans après la décolonisation, puissamment représentée dans le parti unique ou dominant, clé de voûte du pouvoir.

Elle n'est pas aussi coupée qu'on le prétend des masses paysannes dont elle est issue. L'hospitalité du fonctionnaire africain envers les parents de sa famille étendue, le sens qu'il a de ses devoirs d'entraide avec elle, et aussi son goût d'acquiescer et de commander une clientèle qui lui fera honneur, sont autant de facteurs qui le mettent en symbiose avec l'environnement africain. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Ce n'est plus la vie traditionnelle. C'est l'Afrique des concentrations urbaines et des bidonvilles. Et demain, ce sera l'irruption d'une jeunesse étudiante qui accédera aux affaires publiques et qui prendra possession de l'appareil d'Etat, sans compter, peut-être, dans ses rangs, assez d'esprits formés à la géographie de leur propre pays.

Arrivons au second terme de notre distinction entre Gouvernement et Administration. Quelle est la caractéristique du Gouvernement qui risque de gêner une bonne Administration dans l'Afrique d'aujourd'hui ?

Il semble que le Gouvernement, se réclamant généralement d'une laïcité républicaine, a rompu le lien religieux qui, de la base au sommet, unissait le fauteur ou la natte du simple chef de village au trône du souverain. Les dynasties traditionnelles ont été abattues ou reléguées dans un rôle figuratif. Et pourtant on en vient à penser que les traditions de la chefferie africaine resurgissent dans le Président africain, dans sa manière d'être le pouvoir en personne et d'exercer le pouvoir en le concentrant dans ses mains, sans se soucier de la séparation en législatif, exécutif et judiciaire. Le chef d'Etat, président de la République, n'est pleinement assuré de sa légitimité que s'il identifie son peuple à sa personne, et s'il se comporte de telle façon que son peuple se reconnaisse en lui.

Volonté de puissance ? Ou paternalisme exacerbé ? Besoin de se protéger contre les inconnues de l'avenir et contre le choc du futur, en reconstituant les conditions dans lesquelles le chef de famille était le chef par excellence dans le passé africain ? Les programmes de développement, la bureaucratie, la technocratie, autant de nouveautés dont la proche hérédité paysanne du chef d'Etat africain se méfie. Il aime la sécurité des vieilles habitudes d'autorité, surtout lorsqu'il provient de l'armée, source d'un pouvoir qui a la réputation de se faire obéir.

Et l'on est conduit à se demander s'il n'existerait pas une différence de nature entre l'Administration de type universel et le Gouvernement de type présidentiel et personnel. S'il est permis d'appliquer ici l'analyse que fait Maurice Leenhardt, dans son livre *Do Kamo*, l'Administration exprimerait la rationalité et le Gouvernement la primitivité (1). Maurice Leenhardt n'assigne au terme de primitivité aucun sens d'infériorité. En chaque homme, il y a coexistence de primitivité et de rationalité et il importe de tenir une juste balance entre ces deux éléments constitutifs de l'homme et qui sont deux mo-

des de connaissance. Ainsi, dans un Etat bien réglé, rationalité et primitivité seraient complémentaires. L'administration des services publics, ne serait-ce que par le maniement de la technicité indispensable, veut une mentalité rationnelle. Par compensation, pour le bon équilibre de l'Etat, le gouvernement présidentiel incline à la primitivité.

On ne triche pas sur le plan de la rationalité mais la primitivité est sujette à bien des altérations. On sait ou on ne sait pas gérer un service public, on sait ou on ne sait pas administrer la régie des chemins de fer où le comptable est contrôlé et l'ingénieur disqualifié s'il calcule mal la résistance d'un pont. Mais dans les profondeurs de la primitivité, que de fabulateurs, que de paranoïaques ! Le héros qui était le Verbe primitif de la Nation se change en despote aberrant. Cela n'est pas spécial à l'Afrique seulement.

De la rencontre du géographe avec l'administrateur, il reste à marquer un point capital.

Le géographe possède une indépendance que l'administrateur n'a pas : il est au service de la vérité, non de l'Etat. Et il est bon que les fonctionnaires qui ont des emplois politico-administratifs soient éclairés par la recherche intransigeante des faits géographiques. C'est dans cet esprit que Pierre Gourou a donné son enseignement à une école d'administration : l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer, et en particulier pendant des années de guerre 1940-1944 où toutes sortes de falsifications battaient leur plein.

C'est en ce temps de malheur que j'ai éprouvé combien Pierre Gourou était non seulement le géographe mais l'ami, et comment il faisait vivre en sa classe la parole du maître : l'enseignement, c'est l'amitié. Par la géographie, il incite les élèves administrateurs (et aussi leur directeur) à réfléchir sur l'administration.

Il a élaboré son œuvre en une époque où le racisme totalitaire sévissait. Et c'est au cours de bouleversements inouïs, provoqués par deux guerres mondiales, qu'il a fait avancer nos connaissances asiatiques et africaines dans la discipline géographique. Il a démontré que l'étude des régions tropicales dissipait le déterminisme qui, prétendait-on, accablait leurs habitants en les privant de l'aptitude à modifier et à bonifier leur organisation de l'espace. Edifiée malgré les tueries et les tribalismes criminels, l'œuvre de Pierre Gourou n'en prend que plus de valeur. Parmi tant d'événements qui pouvaient faire désespérer des hommes, elle respire la confiance en la raison humaine, en la probité intellectuelle et en la capacité de tous les peuples à réaliser leur civilisation en maintenant les droits de l'Homme sous tous les climats.

Le géographe Pierre Gourou nous dit ce que tout chef politique, tout administrateur et tout homme doit entendre : « Les peuples sont fondamentalement semblables et leurs différences raciales, qui sont faibles, retiennent l'attention plus qu'elles ne le méritent. L'humanité est une notion vraie, et le sentiment de l'humanité est légitime. »

Robert DELAVIGNETTE ■

(1) M. LEENHARDT, *Do Kamo*, Paris, 1947.

LA CROISSANCE

au cœur du conflit entre l'Europe et les Etats-Unis

par Roger Bernos

Les termes du conflit entre l'Europe et les Etats-Unis ont souvent été décrits mais rarement analysés. En tout état de cause, les explications fournies sont rarement satisfaisantes. On a ainsi évoqué tour à tour, pour expliquer l'animosité ou l'indifférence témoignées aux alliés traditionnels le souci de réduire le déficit de la balance des paiements américaine, la résurgence d'un certain isolationisme, de désir de repli sur la forteresse américaine après l'équipée vietnamienne, la priorité donnée aux problèmes sociaux internes, drogue, jeunesse, ghettos urbains, sans oublier la dernière venue, l'écologie.

En fait, l'antagonisme entre les Etats-Unis et l'Europe relève d'une motivation beaucoup plus simple et aussi plus fondamentale. L'attitude américaine envers ses alliés traditionnels peut se justifier par le souci de

maintenir à long terme la prééminence économique des Etats-Unis. En d'autres termes, la stratégie américaine est désormais, sinon de bloquer, du moins de ralentir le processus de rattrapage amorcé dès l'après-guerre de la puissance économique américaine par le Japon et par l'Europe.

**

L'économie américaine émerge de la deuxième guerre mondiale pratiquement sans rivale dans le monde. Les économies européennes ravagées par les destructions ne constituent encore en 1950 qu'à peu près la moitié du potentiel américain. A cette même date, l'économie nippone représente à peine 5% du Produit National Brut des Etats-Unis.

C'est sur la base de cette cette domination écrasante

et sans partage que s'est échafaudée toute la politique extérieure des Etats-Unis qui présente une combinaison à peu près unique d'authentique générosité et de volonté de puissance, qu'il s'agisse du Plan Marshall, de la mise en place d'un système économique international fondé sur le dollar ou d'un système défensif basé sur la supériorité nucléaire américaine.

La poursuite simultanée d'objectifs économiques, politiques et militaires se traduisant à la fois par des sorties importantes de devises et par une utilisation intensive des ressources internes à des fins non productives était précisément rendue possible par l'écrasante supériorité de l'économie américaine disposant de ressources apparemment illimitées.

Vingt ans plus tard, le rapport de forces s'est radicalement modifié avec l'apparition de deux nouveaux pôles de développement vigoureux et dynamiques. Le simple rapprochement des chiffres est saisissant. Le Japon est ainsi passé en moins de vingt ans de 5 à 20 % du P.N.B. américain et l'Europe de 55 à 80 %.

Si l'on tient compte de taux de croissance relatifs, le phénomène de « rattrapage » de l'économie américaine est encore plus marqué, à telle enseigne que sur la base des tendances récentes, certains ont cru pouvoir affirmer que les Etats-Unis seraient rattrapés par l'Europe dans 10 ans et dans 20 ans par le Japon. Depuis les trop fameuses prédictions de Khrouchtchev, l'on sait ce que valent des prévisions fondées sur l'extrapolation pure et simple de tendances. Il n'en reste pas moins que l'orientation générale est manifeste et les autorités américaines n'ont pu manquer d'en prendre conscience. Ainsi s'éclairent les efforts américains déployés depuis deux ans, visant à briser cet enchaînement de façon à permettre à l'économie américaine de conserver son avance et, en conséquence, sa position dominante dans le monde occidental.

Il est apparu, en effet, qu'il n'était plus possible de servir simultanément la même gamme d'objectifs que vingt ans plus tôt dans le domaine économique, financier et militaire. En d'autres termes, la simple étude des différents postes de la balance des paiements a montré que sous peine d'accepter une érosion constante de la puissance américaine, on ne pouvait plus assurer à la fois le financement d'investissements importants à l'étranger, celui du maintien d'une présence militaire à l'extérieur ainsi qu'un accès libéral au marché américain. Les responsables américains se sont donc trouvés avec un problème de choix.

* *

Mais il convient tout d'abord de mettre en lumière les facteurs qui ont permis aux économies européennes et japonaises d'effectuer cette spectaculaire remontée.

En effet l'expansion européenne et japonaise s'est alimentée essentiellement à deux sources. La première a incontestablement été les facilités de vente dont le Japon et l'Europe ont longtemps bénéficié sur le marché américain. Keynes a de longue date montré que l'exportation était un des facteurs essentiels de la croissance.

Cette analyse s'applique parfaitement au cas japonais et même européen, quand on sait que les exportations japonaises sur le marché américain ont augmenté, en dix ans, de 543 % et les exportations européennes de 295 %. Ainsi, bien qu'encore fortement protégé dans certains secteurs, le marché américain s'est néanmoins largement ouvert aux ventes de l'Europe et du Japon, nourrissant ainsi chez ces derniers une croissance sans précédent.

La naissance de courants protectionnistes aux Etats-Unis résulte de la prise de conscience plus ou moins nette de ce phénomène et le souci sinon de soustraire, tout au moins de mesurer plus étroitement cet avantage considérable à des puissances économiques désormais rivales.

La deuxième source d'expansion occidentale a été, sans conteste, le fait que la protection américaine accordée à l'Europe et au Japon leur a permis d'utiliser pour des investissements générateurs de croissance des ressources qu'ils auraient dû, dans d'autres circonstances, consacrer à leur propre défense. Il s'agit là d'un facteur très important quand on sait que le Japon consacre 1 % de son P.N.B. à sa défense, que le pourcentage européen oscille entre 2 et 5 %, contre 8 à 9 % pour les Etats-Unis. Indirectement, la protection américaine a ainsi autorisé des économies de ressources en Europe et au Japon qui se chiffrent non pas en milliards de dollars, mais en centaines de milliards de dollars. Qu'on en juge plutôt : depuis la deuxième guerre mondiale les Etats-Unis ont dépensé 1,3 trillion de dollars et l'Union Soviétique près de 1 trillion.

C'est là la véritable signification de cette question du partage du fardeau de la défense dont on a tant parlé récemment. Les Etats-Unis peuvent-ils accepter d'accorder leur protection sans contre-partie à des pays qui profitent de cette assurance pour les remonter dans la course à la croissance ? Peuvent-ils continuer à contribuer eux-mêmes à l'érosion de leur propre position dans le monde ? C'est un point de vue auquel les responsables américains ne peuvent manquer d'être sensibles et qui justifie leur demande d'une redistribution plus égale du jeu entre partenaires et alliés.

* *

La politique américaine conçue ces dernières années se développe sur ces deux plans. Il est vraisemblable que l'on va assister prochainement à sa mise en œuvre systématique.

Il s'agit d'attaquer simultanément les facteurs qui sont à l'origine du recul relatif des Etats-Unis. Ainsi s'explique l'opiniâtreté remarquable avec laquelle les négociateurs américains ont tenu jusqu'à maintenant aborder de front le dossier commercial et le dossier monétaire. La position isolée adoptée par M. Eberlé lors de la rédaction du rapport Jean Rey à l'O.C.D.E. en est un témoignage récent. De même est-il vraisemblable, lors des négociations qui vont s'engager l'année prochaine, que le dossier économique et le dossier militaire seront liés.

En ce qui concerne le volet militaire, les Américains feront porter leurs efforts sur la notion de redistribution du fardeau de la défense commune, le « Burden sharing ». Les objectifs alternatifs des Etats-Unis sont bien connus. Il s'agit d'obtenir des alliés que ceux-ci relèvent de façon sensible le montant de leurs dépenses de défense de façon à assurer de façon plus complète leur propre protection. C'est la voie dans laquelle il semble que le Japon, pour sa part, envisage de s'engager. Pour l'Europe, par contre, quand on connaît la faiblesse des budgets militaires européens dont les pourcentages des P.N.B. oscillent entre 4 et 5 % pour descendre jusqu'à 2 % dans certains cas extrêmes, on voit que cette proposition a peu de chance d'être acceptée. Ses chances de réalisation paraissent encore plus faibles si l'on considère la tendance déclinante des dépenses de défense de l'Europe qui n'a pratiquement pas cessé de s'affirmer depuis 10 ans. Il est clair que pour l'avenir comme dans le passé les pays européens espèrent bien pouvoir continuer à bénéficier de la protection américaine qui les a si heureusement dispensés d'accomplir eux-mêmes un effort de défense accru.

L'autre branche de l'alternative proposée par les Etats-Unis serait d'obtenir une plus juste compensation de la part des Alliés pour la protection assurée. Si l'on pouvait employer une telle image, on dirait que le montant des cotisations d'assurance est appelé à se relever fortement. Ces cotisations, il y a quelques années, étaient simplement réclamées en devises. Il s'agissait d'obtenir une contre-partie aux déficits de la balance des paiements américaine imputables aux dépenses militaires américaines en Europe par le stationnement des G.I. en R.F.A., etc. C'était essentiellement la préoccupation du sénateur Mansfield. Mais les propositions du sénateur Percy vont beaucoup plus loin. Elles visent désormais une participation budgétaire. Autrement dit, on passe de la compensation en devises à la compensation en dollars. Si bien que dans cet esprit, le problème ne se pose plus en termes de balance des paiements mais en termes de ressources. L'optique est tout à fait différente. Il est d'ailleurs remarquable que pour la première fois en 1971, la République Fédérale d'Allemagne, dans le cadre des accords de compensations en vigueur depuis de nombreuses années ait précisément accepté de prendre en charge les frais d'entretien de casernements occupés par les troupes américaines.

Il est fort probable que, pour l'avenir, il entre dans les intentions américaines de faire participer les pays alliés à ces compensations, que ce soit dans le cadre de l'Euro-Group ou autrement. Quelles que soient les modalités pratiques de ces accords, le résultat en sera identique. Il se traduira par un prélèvement plus considérable que par le passé sur les ressources disponibles à des fins de croissance en Europe.

Dans le domaine commercial, les objectifs poursuivis sont identiques, même s'ils empruntent un cheminement différent. Il faut donc s'attendre à une limitation plus stricte de l'accès au marché américain des produits européens, que ce soit par le biais des restrictions « volontaires » à la japonaise, d'obstacles aux échanges sous

différentes formes, de l'imposition de normes « écologiques » ou encore, très vraisemblablement, une dévaluation du dollar. Ceci se traduira par une réduction du taux de croissance des exportations européennes sur le marché américain d'où, selon le processus bien connu du multiplicateur, un tassement des activités économiques.

Il est d'ailleurs possible que parallèlement à ce mouvement, on assiste à une concurrence accrue des Etats-Unis dans le domaine du commerce avec l'Est. Le récent accord de ce pays avec l'U.R.S.S. indique à nouveau la voie dans laquelle on s'engage. Les positions acquises en Europe au cours des dernières années sur les marchés de l'Est pourraient être soit stabilisées soit même érodées en raison d'un développement des relations entre Soviétiques et Américains dont les récentes transactions sur le gaz naturel et probablement dans l'avenir sur le pétrole soulignent les potentialités.

Le processus décrit plus haut revêt un caractère quasi inéluctable. A cet égard, la trêve tacite observée entre alliés depuis l'accord du Smithsonian Institute ne doit pas faire illusion. Tous les observateurs s'accordent pour reconnaître qu'à l'approche d'échéances électorales importantes, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, aucun des responsables politiques n'a voulu prendre le risque de soulever un problème épineux. Mais c'était là reculer pour mieux sauter. Il ne fait aucun doute que l'année 1973 sera le théâtre de durs affrontements appelés probablement à se poursuivre sur une assez longue période.

On voit mal par ailleurs, comment l'Europe pourra se dérober aux concessions qui vont lui être présentées, voire imposées. Il est certes évident que les pays européens s'efforceront à une vigoureuse défense. De difficiles négociations sont donc à prévoir. Mais l'issue n'est guère douteuse.

La position européenne est, en effet, d'une extrême faiblesse, que ce soit dans le domaine politique ou économique. L'Europe est beaucoup plus vulnérable qu'il n'apparaît de prime abord, ne serait-ce, dans ce dernier cas, qu'en raison de sa dépendance vis-à-vis du commerce extérieur.

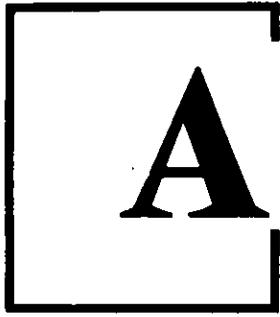
De surcroît, la simple éventualité d'un retrait militaire américain, même partiel, est un argument irrésistible pour les pays ayant une frontière avec l'Est.

Bénéficiant de stimulants externes amoindris et grevée de charges internes accrues, l'Europe pourrait voir s'infléchir sa courbe de croissance. Ce réajustement n'ira pas sans difficultés, sur le plan social notamment.

Les années qui s'ouvrent verront donc l'Europe dans l'obligation de se définir vis-à-vis de ses responsabilités mondiales et vis-à-vis d'elle-même.

Il n'est d'ailleurs pas exclu que ce soit dans cet effort que l'Europe puise les ressources nécessaires à un renouveau de la volonté européenne.

Roger BERNOS ■



QUAND LA FORCE DE FRAPPE EUROPÉENNE ?

par François Visine

UNE semaine avant l'ouverture de la Conférence au sommet des Neuf, Lord Carrington, Ministre britannique de la défense, à l'occasion d'une intervention au Congrès conservateur de Black-pool, s'est prononcé sans ambiguïté en faveur de la création d'une force nucléaire européenne. Le même jour vendredi 13 octobre, Sicco Mansholt, Président de la Commission des Communautés Européennes, lors d'un dîner-débat organisé à Paris par l'Union des Jeunes pour le Progrès (UJP) a déclaré aux jeunes gaullistes : « vous voulez que l'Europe affirme sa personnalité face aux Etats-Unis. Ce n'est pas dans le domaine militaire qu'elle peut le faire. Je dis non à une force atomique européenne. L'Europe doit rester dans l'OTAN, tout en œuvrant pour le désarmement des grandes puissances. »

Ces deux prises de position diamétralement opposées en ce qui concerne la force de frappe européenne qui n'est qu'à l'état d'ébauche dans certains cerveaux soulignent que les préoccupations militaires vont prendre en Europe une importance croissante. Cela est tout à fait naturel alors que l'on parle de plus en plus des possibilités d'organiser des négociations préparatoires à Helsinki en vue de normaliser les relations Est-Ouest et de conclure certains arrangements sur la sécurité européenne et sur le désarmement. Les alliés atlantiques ne sont pas tous d'accord pour lier « sécurité européenne » et « désarmement ». La France notamment étant la plus réticente à l'idée de voir l'Europe occidentale s'engager dans un processus de désarmement qui pourrait être fatal à ses libertés. Dans la mesure même où les Nations Unies ne peuvent assurer la garantie de la paix à l'échelon mondial, à cet égard les événements du Viet-Nam sont éloquentes, il est bien évident que les Etats qui ne veulent pas vivre dans la protection des plus grands, ne sont pas prêts à s'engager à la légère dans des négociations de désarmement. La chose se complique en Europe car les Neuf du Marché Commun n'ont pas exactement la même approche des relations que la Communauté Européenne doit établir avec le puissant allié et protecteur américain. A ce sujet le problème de l'Allemagne est au centre du débat. Les partisans d'une Europe européenne, en fait d'une Europe occidentale prenant ses distances vis-à-vis des Etats-Unis, ne pourront jamais convaincre les responsables politiques allemands, qu'ils soient socialistes ou chrétiens démocrates, qu'ils doivent prendre le risque d'affaiblir la protection atomique de l'Europe de l'Ouest. La présence de nombreux soldats américains sur le sol de la République Fédérale est pour les gouverne-

ments allemands la meilleure garantie d'une intervention américaine en cas de menace venant de l'Est. Et d'ailleurs la France insiste auprès des Etats-Unis pour qu'ils maintiennent le maximum de troupes en Europe. Probablement, et encore pour de nombreuses années, seuls les Etats-Unis seront à même de tenir l'URSS en respect. Ainsi, la protection du parapluie nucléaire américain reste-t-elle une des données essentielles de la garantie de la paix en Europe. Mais cette protection a évidemment des contreparties. L'unification économique progressive des pays membres du Marché Commun n'est pas sans poser des problèmes d'intérêt commercial et financier. Il s'y ajoute les susceptibilités nationales liées au rôle respectif des monnaies et plus spécialement à celui du dollar dans les économies libérales. Ces problèmes sont depuis le 15 août 1971 (date de la dévaluation du dollar) la cause d'une certaine tension entre les Etats-Unis d'une part et certains de leurs alliés atlantiques d'autre part et aussi la raison majeure de l'échec des pays membres du Marché Commun de se mettre d'accord pour définir une politique cohérente vis-à-vis de l'Amérique. La conférence au sommet des Neuf, conférence dont l'idée fut lancée précisément par le Président Pompidou le 16 août 1971, était probablement une excellente occasion pour examiner d'une façon approfondie la place à donner à l'Europe dans le monde et notamment par rapport aux Etats-Unis. Ce fut à cet égard une occasion à peu près perdue. Certes le préambule du communiqué final de la Conférence au sommet des 19-20 octobre précise-t-il que « l'heure est venue pour l'Europe de prendre une claire conscience de l'unité de ses intérêts, de l'ampleur de ses capacités et de l'importance de ses devoirs, « mais le paragraphe 12 du communiqué, un des 3 paragraphes qui concernent les relations extérieures, est-il assez vague sur les mesures à prendre. Il invite les institutions du Marché Commun à définir pour le 1^{er} juillet 1973 une conception d'ensemble et affirme que la Communauté est déterminée « à entretenir un dialogue constructif avec les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Canada et les autres partenaires commerciaux industrialisés, dans un esprit d'ouverture et en utilisant les formes les plus appropriées. » Cela ne constitue qu'une excellente déclaration d'intention qui ne reconnaît pas la position spéciale des Etats-Unis. Si par ailleurs, au sommet de Paris il a été question de la préparation de la Conférence sur la sécurité et la coopération européenne (point 13 du communiqué), par contre, il ne semble pas que le problème fondamental de la défense de l'Europe ait été abordé. De

1960 à 1970, le plus souvent sous l'impulsion française, le Marché Commun a réalisé certains progrès d'intégration, plus spécialement dans le domaine agricole. Depuis 1970, les problèmes monétaires ont pris une importance croissante dans les préoccupations des responsables de l'avenir du Marché Commun et la décennie 1970-1980 sera probablement celle de l'union monétaire et économique. Par contre, les problèmes plus strictement politiques dont ceux de défense ne font pas l'objet d'engagement sérieux. La coopération politique n'est pas vraiment organisée et la France ne participe pas aux travaux de l'Eurogroup dans le cadre de l'OTAN. Or, qu'on le veuille ou non, si on veut organiser une « union européenne », on ne pourra pas longtemps dissocier les problèmes politiques et de défense des problèmes plus spécialement économiques et monétaires. Toutes les politiques qui concernent l'Union européenne en gestation sont intimement liées. Les promoteurs de l'armée européenne l'avaient bien compris. Ils ont échoué et, depuis 1954, l'Europe tourne en rond à la recherche de son orientation et de sa définition. Elle ne peut en fait se définir que dans une communauté de destin et non dans des arrangements à court terme ou à courte vue sans vision sur le futur des 20 ou 30 prochaines années. Demander à l'Allemagne de s'associer à une politique économique et monétaire qui déplaît suprêmement à Washington n'a de chance de réussir que si les promoteurs de cette politique laissent la possibilité à l'Allemagne de jouer progressivement son rôle dans une force de frappe européenne d'une dimension suffisante pour impressionner l'URSS. Le jour où la protection du parapluie nucléaire américain deviendra de moins en moins une nécessité évidente pour la garantie des libertés en Europe occidentale dont celles du peuple allemand, ce jour-là l'Europe trouvera sa voie et elle se définira d'elle-même tout comme un enfant qui grandit affirme sa personnalité propre distincte de celle de ses parents. Il y aura peut-être une crise d'adolescence de l'Europe mais une Europe qui affirmera sa personnalité ne sera pas forcément anti-américaine. Prétendre le contraire serait admettre que tous les enfants, dès qu'ils ont passé l'âge de l'adolescence sont automatiquement ingrats à l'encontre de ceux qui leur ont donné vie. Sauf exceptions, l'expérience enseigne souvent le contraire. Plus les enfants grandissent et plus leur personnalité est propre, plus ils ont des sentiments et un comportement de reconnaissance vis-à-vis de leurs parents. L'Europe libre doit beaucoup à l'Amérique, à son plan Marshall, à sa protection nucléaire... et il est probable, qu'à même d'assurer son destin par elle-même, elle établirait au-dessus de l'Atlantique des liens de coopération étroits avec sa grande alliée. Dans sa déclaration à l'ouverture de la Conférence au sommet, le Président Pompidou n'a-t-il pas d'ailleurs rappelé aux 8 chefs de gouvernement qu'il accueillait « que l'Europe occidentale, libérée des armées grâce à la contribution essentielle des soldats américains, reconstruite avec l'aide américaine, ayant cherché sa sécurité dans l'alliance américaine, ayant admis jusqu'à présent comme élément principal de ses réserves de change la monnaie américaine, ne doit ni ne peut se couper des Etats-Unis ». Ainsi la conception du Président de la République française

d'une Europe européenne, d'une union européenne indépendante n'est pas celle d'une Europe anti-américaine. A cet égard, une force de frappe européenne, si elle était instituée ne signifie pas automatiquement une Europe hors de l'Alliance atlantique, mais une Europe devenue enfin réelle, majeure, capable d'assumer ses responsabilités dans la sauvegarde de la paix. S'il existait un gouvernement mondial capable d'imposer la paix aux Etats, même aux plus grands, ce qui suppose que ce gouvernement dispose d'une force nucléaire supérieure à celle du plus grand des Etats, les problèmes du désarmement prendraient une signification réelle. Sinon, on se paie de mots... On ne désarme vraiment que si on a confiance. Peut-on demander à un individu qui sait qu'un bandit l'attend au coin du bois avec une mitrailleuse de sortir désarmé... ou armé seulement d'un pistolet ? Peut-on, dans un climat de brigandage international (la société internationale, quoi qu'on dise, n'étant pas organisée), encourager les peuples, dont on prétend assurer la survie de leur civilisation et de leurs libertés à ne pas accepter le prix de leur défense ? Un pacifisme uniquement chez soi peut-être mortel et précipiter à la guerre. Les événements qui se sont passés en France en 1936-1937 sont à cet égard riches d'enseignements. Si l'Europe veut être européenne, elle n'échappera pas à la nécessité de se doter des moyens de sa défense, moyens qui, en 1973, sont conditionnés par la possession de l'arme nucléaire... et lorsqu'elle aura ses moyens propres, il lui appartiendra de travailler, dans un cadre mondial, à la réalisation des conditions effectives de paix... conditions qui sont celles d'un transfert à un gouvernement mondial et à lui seul de l'arme nucléaire. Pourrait-on concevoir la paix dans les villages et les cités si les habitants avaient des moyens en armes supérieurs à ceux des autorités chargées d'assurer le maintien de l'ordre ? Si la guerre existe entre les Etats, c'est que nulle institution supranationale ne dispose des moyens militaires susceptibles de l'empêcher... Les résolutions des Nations-Unies sont des vœux pieux, ... et tant qu'il en sera ainsi..., les Etats ou fédérations d'Etats auront à s'armer pour se protéger. L'Europe n'échappe pas à cette dure réalité. Si elle veut s'organiser, exister, elle devra avoir sa propre force, sa force nucléaire... sinon son destin continuera à être dans la dépendance de plus grandes puissances dont certaines pourraient être tentées de l'asservir. Certes l'institution d'une force nucléaire européenne pose de nombreux problèmes : il y a les relations spéciales entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis ; il y a les Accords de Paris de 1954 qui interdisent à l'Allemagne Occidentale la fabrication et la possession de l'arme nucléaire... mais il y a surtout des réticences d'ordre psychologique et politique... Cependant, la vraie question est celle de savoir si oui ou non les gouvernements veulent organiser l'Europe dans une communauté de destin. Si oui, les obstacles d'ordre technique seront franchis. Si non, on invoquera avec plus ou moins de bonne foi des obstacles insurmontables... mais qu'on ne s'y trompe pas ; en ce cas l'Union Européenne ne pourra être que celle des Etats désunis d'Europe... contraints de demander la protection de plus grandes puissances.

François VISINE ■

Henri Dissez

militant de la démocratie

Après Robert Goetz, Pierre Balmès, Maurice Bye, Jean Amrouche, Jacques Houssiaux, Georges Le Brun Keris, André Philip, Edmond Michelet, Pierre-Henri Simon, voici qu'avec Henri Dissez, c'est la nouvelle génération des amis et collaborateurs de « France-Forum » qui est atteinte.

Henri Dissez, les années d'apprentissage terminées, donnait maintenant à son existence une figure décisive. Son engagement politique aux Jeunes du Mouvement Républicain Populaire d'abord, au Centre Démocrate et aux Centristes Réformateurs ensuite, ne signifiait pas partialité et exclusion, mais choix raisonné d'une méthode d'action. Henri Dissez était de ceux qui savent situer l'action politique dans le plus vaste contexte humain qui lui donne contenu et sens. Aussi, pour lui, la méthode et les nécessités de la conjoncture ne se séparaient pas d'une doctrine et d'un esprit. Cette doctrine et cet esprit, il les trouvait dans une conviction personnelle qu'il ne cessait d'approfondir. Il les trouvait aussi dans ce courant démocrate d'inspiration chrétienne dont il prouvait, par son exemple même, que ses valeurs et sa philosophie de l'histoire peuvent susciter une correspondance dans de nouvelles générations.

Enfin, il trouvait son climat naturel dans l'équipe de *France-Forum*, par son souci de la recherche, du dialogue, de la libre réflexion, de l'ouverture à autrui. Plus Henri Dissez s'engageait dans l'action et le combat proprement politiques, plus il sentait à la fois le besoin et l'obligation de consacrer une grande part de son temps et de son attention à une entreprise qui pour être intellectuelle n'en était pas moins, à ses yeux, essentielle, car au service de l'idée démocratique. Non pas qu'il cherchât dans *France-Forum* une compensation aux hasards douteux et aux contingences parfois déconcertantes du quotidien de la politique. Bien au contraire, ce souci d'une doctrine et d'un esprit n'était

« **I**CI A FRANCE-FORUM, dans le cercle pourtant modeste de notre amitié, le deuil met peu de temps pour s'ajouter au deuil. » La mort brutale d'Henri Dissez vient de donner à ces propos d'Etienne Borne une résonance plus vive.

Au terme d'une journée de travail avec Jean Lecanuet, dont il était devenu le plus proche collaborateur, et après avoir rédigé le texte de l'invitation à l'un de ces diners-entretiens qu'il organisait au titre du Cercle France-Forum dont il était responsable, Henri Dissez avait pris la route le 27 décembre au soir pour rejoindre la circonscription de la Somme où il menait depuis quelques mois une campagne dans le cadre des prochaines élections législatives ; alors qu'il arrivait à destination, il a été victime du plus absurde des accidents de la route qui l'arrachait à la vie en pleine action.

pas, chez Henri Dissez, alibi mais aliment. Son action politique en était éclairée et animée, et en cela elle était authentiquement démocratique. Il n'y a pas de politique sans oppositions et sans ruptures, mais il n'y a de démocratie que si les unes et les autres ne sont ni irréparables ni inexpiables. Cette volonté de transformer le combat en débat, *France-Forum* en a fait sa maxime fondamentale. Cette volonté, Henri Dissez la manifestait jour après jour.

Ancien Secrétaire Général du Centre Français du Patronat Chrétien, ancien Secrétaire Général du GETIS (association pour le développement économique et social des pays de l'Adour), membre de la Commission doctrinale de l'Union Européenne des Démocrates Chrétiens, animateur du Cercle France-Forum de la région parisienne, dirigeant des Jeunes du M.R.P. puis du Centre Démocrate, il a toujours pris lucidement le parti de l'ouverture contre la sécurité et la facilité des frontières établies. Il pensait aussi, comme Etienne Borne le répète souvent, qu'une origine est un destin, et il refusait de se résigner aux séparations et aux mésintelligences qui situaient de part et d'autre de frontières contingentes les démocrates d'inspiration chrétienne et humaniste, qui étaient partis ensemble, à l'appel des mêmes valeurs, dans une conjoncture moins confuse que celle d'aujourd'hui.

Consciencieux, tenace, généreux, exigeant pour lui-même, compréhensif à l'égard des autres, Henri Dissez était d'une vitalité extrême; toutes ses activités multiples et diverses, il les éprouvait comme convergentes et stimulantes.

Il ignorait le sectarisme mais il avait le goût de la rigueur. Ferme dans ses options, il ne méconnaissait pas la fécondité d'une pensée interrogative, d'où l'intérêt qu'il portait aux confrontations et aux échanges.

Il était de ceux qui se vouent ardemment à la politique, comme on se donne tout entier à une cause juste et grande qui est la cause de l'homme, de sa dignité, de sa liberté, de son avenir. Mais il n'oubliait pas que la politique n'est pas la seule dimension de l'homme.

Il semblait, tant il était amoureux de la vie, qu'un grand souffle d'espérance venait de l'avenir pour lui inspirer cette sorte de limpide passion qui donnait tant d'intensité à sa présence.

Il était profondément attaché à sa province basque, entre mer et montagne, sans rejoindre pour autant un provincialisme abusif.

Il aimait la nature, le grand large, dont la voile et le ski étaient pour lui l'expression et le symbole. Curieux de paysages nouveaux, il était un voyageur particulièrement attentif aux aspects humains et aux problèmes sociaux des pays qu'il visitait. Mais son accomplissement il le trouvait dans l'intimité d'un foyer où le bonheur n'était que la plus haute manière de vivre.

Henri Dissez avait 32 ans. Il n'avait pas 20 ans quand je l'ai connu, jeune militant aux jugements quelque peu catégoriques et lecteur très critique de *France-Forum*. Très vite il devint un ami, et son amitié fut sans défaillance.

Henri BOURBON ■

Dîners-Débats de France-Forum de 1969 à 1972 organisés par Henri Dissez

- *La contestation dans la société d'aujourd'hui*
avec Etienne Borne.
- *L'évolution de la C.F.D.T.*
avec André Jeanson
- *La mutation des entreprises et ses conséquences*
sociales et économiques
avec Philippe Daublain
- *Où en est l'Allemagne ?*
avec Alfred Grosser
- *Les problèmes actuels du capitalisme*
avec Michel Albert
- *Sommes-nous dans l'après-gaullisme ?*
avec Pierre Viansson-Ponté
- *Le budget français dans le contexte de la crise monétaire internationale*
avec Yvon Coudé du Foresto

- *Quelle formation ? pour quelle société ?*
avec Yvon Chotard
- *L'Université et la société*
avec René Rémond
- *La perspective d'une société post-industrielle ne trouble-t-elle pas le vieux débat qui oppose traditionnellement deux types de société : la société libérale, et la société collectiviste ?*
avec Jean-Marie Domenach
- *Faut-il interdire les sondages ?*
avec Pierre Weil
- *L'évolution constitutionnelle française depuis 1958 et les élections législatives de mars 1973*
avec Georges Vedel

1973 - L'EUROPE FACE AUX SUPERGRANDS

par Emanuele Gazzo

IL est impossible de dire si 1973 sera, comme Sulzberger l'a prédit, un « annus mirabilis » pour l'Europe. Il est certain en tout cas qu'il s'agira d'une année marquée par une mutation profonde de la dimension et de la nature de l'Europe Occidentale « organisée », et au cours de laquelle se produiront, ou se prépareront, des événements importants, et parfois spectaculaires.

La « densité » de l'époque historique dans laquelle nous vivons, si elle nous permet de mieux saisir les interactions qui en conditionnent l'évolution, ne nous permet pas toujours d'apercevoir avec le recul nécessaire les grandes mutations dont nous sommes les témoins ou les acteurs.

C'est ainsi que nous savons que l'Europe s'achemine vers la fin d'une ère, mais nous ne savons pas encore ce qui s'en suivra. En partie tout au moins, cela dépendra de la volonté d'agir des Européens eux-mêmes : il faut par conséquent explorer, sur la base de l'analyse des données dont nous disposons, quelle est l'action la plus appropriée.

Un premier élément qui nous apparaît clairement est la convergence de facteurs qui font de la politique européenne **une politique en mouvement**. Les virtualités sont aussi importantes que les dangers. Cela exige un engagement multiple et simultané. Spaak a écrit dans ses Mémoires que « les événements n'attendent pas le bon plaisir des hommes. Ils se présentent souvent ensemble à leur attention... En politique, il faut être capable de s'occuper de tout à la fois. » Ce principe devra être présent à l'esprit de tous ceux qui dirigent la Communauté en cette année 1973.

La signature, à Bruxelles, des actes qui, en janvier et en juillet 1972, ont décidé à la fois l'élargissement de la Communauté et l'« annexion différée », par la voie du libre échange, d'un certain nombre d'autres pays européens, a créé une sorte d'**euphorie pan-européenne**. Avoir le sentiment d'être au **centre d'une constellation** qui recouvre une partie importante du firmament géopolitique de l'univers, est une chose exaltante. Cette dimension nouvelle, animée d'un dynamisme propre qui la pousse tout naturellement à s'élargir, a reçu une sorte de consécration formelle avant la lettre lors du Sommet de Paris.

Depuis lors, l'ampleur de la tâche et l'importance des responsabilités, l'exiguïté des moyens disponibles, la fiabilité médiocre des volontés, ont presque coupé le souffle à ceux qui, ayant conçu le dessein, doivent le mener à terme, sans être dépassés par l'événement. L'Europe revient du creux dans lequel elle était tombée. Mais elle revient **dans un monde qui a profondément changé**.

Il apparaît en effet que cette prétendue dimension pourrait demeurer une « expression géographique » (c'est ainsi que Metternich définissait l'Italie de 1815), sans contenu politique et par conséquent sans véritable poids économique, malgré les apparences, parce que : (a) la « dimension » n'a aucune signification si les peuples n'ont pas conscience d'elle et de sa nécessité, et si par conséquent ils n'exigent pas qu'elle soit étayée sur une structure politique et spirituelle, soumise à leur contrôle ; (b) cette même dimension, même si elle n'est pas encore une dimension « définitive », ne peut subsister et s'épanouir que si elle agit **comme** si elle était définitive. En d'autres mots, la Communauté doit agir comme si elle était entièrement et définitivement réalisée, sans plus attendre des hypothétiques élargissements ultérieurs. Elle a perdu déjà assez de **temps** en attendant, pour se consolider, d'avoir réalisé cet élargissement qui lui était indispensable.

Dans le long chemin qu'elle a parcouru après la guerre, l'Europe se trouve maintenant à un stade où **elle peut apparaître déjà comme étant un « système »** ou, si l'on préfère, une « constellation ». L'importance d'un système réside dans sa cohésion et dans sa capacité à coexister avec d'autres systèmes qui existent déjà ou qui se dessinent. En bref, il doit être un facteur actif dans l'équilibre mondial. Cette notion se situe bien **au-delà**, et non en deçà, de la notion d'indépendance qui est, en soi, une notion « passive ». Ceci devient très important dès que cet équilibre est en train de changer, évolution dont il est difficile de nier qu'elle caractérise la phase dans laquelle nous vivons.

Pour être plus prudents, nous pourrions dire que **l'Europe se trouve encore au stade de la nébuleuse**, à savoir que sa cohésion n'est pas encore tout à fait

L'Europe, facteur actif de l'équilibre mondial et non glacis permanent entre deux supergrands

assurée. C'est bien là la question. Elle ne peut sortir de cet état, « se condenser », que grâce à un effort de volonté de ses membres. Un effort qui, tout en respectant la dialectique des contraires, vise à atteindre un objectif commun. Il est vrai que la Communauté, telle que nous la voyons de l'intérieur, est différente de celle qui est aperçue de l'extérieur. Elle doit se définir aussi bien à l'intérieur que vis-à-vis de l'extérieur, ce qui ne signifie pas en s'y opposant. Il s'agit en effet de se poser non pas en s'opposant, mais en se distinguant.

Cette action de se distinguer comporte cependant des nuances importantes, qui ne résultent pas de doctrines ou de préjugés, mais qui sont le fruit de l'évaluation des forces en présence et de leurs objectifs. Elle déterminera les grandes orientations de la politique communautaire vis-à-vis de l'extérieur, élément indispensable à la définition de l'individualité européenne.

Sur ce point, il faudra être très clair. Si dans ses relations avec le tiers-monde l'Europe doit se faire le promoteur d'innovations profondes inspirées, plus encore que d'une générosité facile à exhiber, d'une volonté de consentir, et même d'aider aux changements voulus en pleine autonomie par les bénéficiaires de l'aide, et réalisables par eux-mêmes, **dans ses relations avec les Etats-Unis**, l'Europe doit prendre un tournant. Ce tournant lui est imposé par sa nouvelle dimension et par ses nouvelles responsabilités. Il consiste à se proposer comme objectif pour le court et le moyen terme, la consolidation et le perfectionnement d'une **interdépendance** qui existe en fait mais qui est déséquilibrée, et dont l'**indépendance reste un passage obligé**. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'interdépendance est le propre des très grandes puissances et la **contrepartie des responsabilités mondiales qui sont les leurs**. Une puissance moyenne ou petite peut affirmer son indépendance, car c'est la seule sauvegarde de sa personnalité. Elle ne peut pas être « interdépendante » avec une très grande puissance, car la notion d'interdépendance est inséparable de celle d'**équilibre** (dans un sens assez large). Elle est inséparable également de celle de **dialogue**, et c'est la raison pour laquelle l'exigence d'un dialogue **organisé** et permanent est si vivement ressentie. Car il n'y a d'interdépendance qu'organisée.

Dans une certaine mesure, les relations avec le Japon devront obéir à des critères analogues, et viser en premier lieu à faciliter l'intégration de ce pays dans un ordre économique mondial assez dynamique pour ne pas se scléroser, mais assez stable pour ne pas être son propre fossoyeur.

En revanche, les relations avec l'ensemble des pays de l'Est ne pourront pas faire abstraction, quelle que soit la dose de propagande que l'on va y injecter, de l'attitude « objective » de l'Union Soviétique. Cette attitude obéit à des principes et à des mobiles dans lesquels les facteurs stratégiques et la recherche de l'hégémonie, au moins à l'intérieur d'un certain espace (qui est cependant un espace incertain), s'imbriquent aux facteurs idéologiques, les uns devant parfois masquer les autres. Il ne fait pas de doute que personne ne voudra jamais donner aux blocs une consécration formelle, mais force est de constater que l'URSS agit

en tant que leader absolu d'un bloc qu'elle considère intangible du point de vue idéologique (à preuve les procès de l'été dernier en Tchécoslovaquie) et du point de vue géographique, car cette consolidation est l'objectif fondamental de la C.S.C.E. (1) dont la préparation est en cours à Helsinki. Est-il utile et honnête de se leurrer en laissant croire que la condamnation verbale des blocs serait un moyen efficace pour alléger le poids de la main de Moscou sur Prague et sur ses imitateurs éventuels ? L'Union Soviétique a choisi la détente parce que cette politique s'inscrit dans sa stratégie. **La détente est un instrument psychologique « à sens unique »**, qui agit et fructifie dans le terrain des régimes démocratiques. Le climat déterminé par la détente dans l'ensemble des pays d'Europe occidentale peut permettre d'arriver un jour à une sorte de **neutralisation politique à perpétuité de l'Europe** (appelée par certains « finlandisation »). Pour la réaliser, il serait nécessaire d'obtenir la complicité des Etats-Unis, et cette complicité pourrait éventuellement être obtenue par une entente directe entre super-grands, qui comporterait pour les Etats-Unis des avantages substantiels et notamment l'ouverture d'un immense marché et la possibilité d'exploiter des richesses naturelles toujours plus précieuses. **La tentation est grande pour les Etats-Unis, et elle ne fera qu'augmenter**. La seule possibilité qu'a l'Europe de se soustraire à ce sort est précisément d'appliquer avec les Etats-Unis la **politique d'interdépendance active** dont je viens de parler. La neutralisation de l'Europe serait d'autant plus fructueuse pour l'Union Soviétique depuis que l'Europe organisée embrasse pratiquement toute l'Europe occidentale.

Le danger que de la C.S.C.E. puisse naître un nouveau Locarno, où les Etats-Unis et l'URSS seraient les **garants** conjoints de la sécurité des Etats européens entre eux, et de chacun d'eux vis-à-vis de la super-puissance qui constituerait une menace potentielle, n'est pas du tout invraisemblable (cf. VERAX, *La lotta per il nuovo sistema di equilibrio mondiale*, « Affari Esteri », juillet 1972). C'est même le but avoué de ceux qui demandent la création d'un « **organe permanent** » qui veillerait à l'application des accords issus de la conférence. La « garantie de paix » offerte par Moscou contient un appel aux consciences qui est encore plus évocateur que celui de la « coexistence pacifique » et par conséquent susceptible d'exercer davantage d'influence sur l'opinion publique (cf. le Programme commun du P.S. et du P.C.F., IV,3). Ceci est confirmé par les efforts accomplis par la soi-disante « Assemblée de Bruxelles » (le P.C.U.S. (2) n'a pas dédaigné de porter le centre d'action de sa lutte par organisations interposées dans la capitale même de l'OTAN et de la Communauté), dont Alexei Chitikov, président du Comité soviétique, a salué les travaux en déclarant qu'ils « créeront une **atmosphère qualitativement nouvelle** en Europe » (TASS du 26 juillet 1972).

L'Union Soviétique estime actuellement que, à l'aide d'une révision possible des engagements extérieurs des Etats-Unis, le moment historique est enfin venu de devenir, avant la fin du siècle, non seulement une

(1) Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.
(2) Le Parti communiste d'Union Soviétique.

puissance qui a « son mot à dire » sur la politique de l'Europe toute entière, mais la **maîtresse de cette politique**. Elle pourrait alors exercer un **protectorat pacifique**, avec l'avantage de pouvoir le faire sans le concours encombrant des partis communistes occidentaux. L'histoire des trente dernières années a montré à Moscou que l'existence de régimes communistes ne lui est propice que là où l'exercice sans entraves de l'hégémonie militaire permet de maintenir le monolithisme idéologique indispensable à la réalisation du centralisme bureaucratique dont la tête demeure à Moscou (même si les bâtiments qui abritent les organismes ad hoc se trouvent ailleurs). Une étude soviétique récente de prospective européenne ne cache pas l'espoir que, n'étant plus stimulée par le désir d'indépendance idéologique vis-à-vis de Moscou, **les idées d'intégration politique et militaire de l'Europe occidentale seront reléguées au second plan**, alors que « l'organisme permanent » qui sera créé à la suite du C.S.C.E. prendra progressivement de plus en plus d'importance dans le domaine de la **coordination et du contrôle**. Cela signifie que l'intégration économique de l'Europe occidentale ne serait pas supprimée mais provisoirement « gelée » et gardée sous contrôle. Dans l'attente de remplacer les organes de l'intégration, à l'Est comme à l'Ouest, par ce contrôle global, c'est-à-dire par la création d'une coordination économique couvrant l'Europe toute entière, une Europe allant de l'Atlantique à Vladivostock ou plutôt de Vladivostock à l'Atlantique, et dans laquelle naturellement il n'y aurait aucune présence américaine.

Le prof. Stanislaw Raczowski, conseiller économique du Président de la Commission du Plan de Varsovie, a exposé avec une clarté remarquable, au cours d'une réunion de la « European Study Commission » qui s'est tenue en novembre près de Londres, les objectifs **économiques** de ce qu'il n'a pas hésité à appeler « **a real partnership** » entre les pays du CAEM (Comecon) et ceux de la CEE. En partant de la constatation que ces deux blocs sont actuellement plus ou moins en équilibre du point de vue du développement et de la structure économique (environ 40 millions de travailleurs dans l'industrie de chaque côté), le prof. Raczowski estime qu'une telle partnership pourrait se baser sur une **série de projets de coopération industrielle** planifiés en commun, et qui viseraient notamment l'exploitation des richesses naturelles de l'Est et un certain transfert de technologie de l'Ouest à l'Est. Ceci conduirait à une telle **interpénétration des intérêts économiques**, que la tension diminuerait automatiquement, et les dépenses pour les armements en feraient autant, dégageant ainsi des ressources supplémentaires pour l'expansion économique. On dirait que c'est un des fondateurs de la Communauté européenne qui parle. Mais le professeur en question a insisté sur la coopération bilatérale, d'Etat à Etat, qui progressivement remplacerait la coopération organisée de bloc à bloc.

Le tableau est assez clair. Les étapes peuvent ainsi se dessiner : (a) accroissement de la détente grâce à la C.S.C.E. ; (b) amorce d'une réduction des forces et ensuite évacuation des forces étrangères, c'est-à-dire essentiellement des forces américaines stationnées en Europe ; parallèlement, amorce d'une coopération tech-

nico-industrielle entre la CEE et le CAEM ; (c) développement de l'interpénétration économique Est-Ouest, rendue plus individuelle, c'est-à-dire dégagée des contraintes de l'intégration économique européenne, tout en maintenant à l'Est la planification totale (le prof. Raczowski a expliqué que celle-ci sera toujours maintenue, même si elle est « assouplie ») ; (d) diminution ultérieure de la tension, renonciation à toute idée d'intégration politique et relâchement de l'effort militaire.

A ce stade, l'Europe se présentera comme suit : à l'Ouest, un groupe de pays hautement développés économiquement, mais renforcés dans leurs structures politiques nationales, leur union politique ayant perdu tout attrait et toute signification. Le développement économique de ces pays sera conditionné, aussi bien du point de vue de l'approvisionnement en matières premières que des débouchés, par le grand voisin de l'Est. En revanche, leur « interdépendance » avec les Etats-Unis serait fortement affaiblie, aussi bien sur le plan économique que sur le plan militaire. **A l'Est**, une très grande puissance, qui aurait bénéficié d'un développement économique et technologique remarquable, dont l'unité politique ne serait pas en question et qui, en plus, quel que soit le degré de désarmement atteint, serait détentrice de l'arme nucléaire.

Ceux qui estiment que l'Europe occidentale s'est trouvée dans une condition de « subordination » politico-économique vis-à-vis des Etats-Unis pendant ces derniers vingt-cinq ans, ne pourront pas nier qu'une **situation symétrique, mais alors irréversible** serait créée vis-à-vis de l'Union Soviétique. Irréversible parce qu'animée par une idéologie, et parce que basée sur le fondement géographique de la **continuité du territoire**.

L'Europe occidentale aurait comme idéal suprême la **résignation dans l'opulence**, ce qui constitue, historiquement, l'**idéal d'une civilisation qui s'éteint**.

Ce serait l'enterrement sans appel, après plusieurs millénies d'histoire, de l'existence autonome, différenciée dans l'unité, d'une Europe occidentale qui redeviendrait peut-être ce que la géographie l'a faite, c'est-à-dire un **appendice du continent asiatique**.

Evidemment, **cette évolution n'est pas inévitable**. A moins de se résigner à la fatalité de l'histoire, attitude qui n'a jamais été le propre des peuples européens.

Une première possibilité serait celle d'une **évolution à l'intérieur du monde communiste**. Dans l'état actuel des choses, elle est purement illusoire, et laisser croire qu'elle existe peut avoir des conséquences graves pour ceux qui se laisseraient entraîner par leurs illusions. Le projet soviétique du C.S.C.E. est d'ailleurs conçu pour mettre fin à toute illusion de ce genre. Les quelques concessions qui pourraient être faites à un moment donné (et à quel prix ?) en permettant une certaine « libre circulation » de journalistes ou d'hommes de lettres, ne changeraient en rien à la situation.

Il existe en revanche une autre voie, qui a un double mérite. Tout d'abord de ne dépendre que de la volonté de ceux qui veulent bien s'y engager, c'est-à-dire des

Européens eux-mêmes. Et en second lieu d'être bien connue et déjà amorcée. Il s'agit en effet de **la voie de l'Union**, que les pays de l'Europe Occidentale suivent depuis 1950 et dans laquelle la plupart d'entre eux se sont maintenant directement ou indirectement engagés.

Le jour où l'Europe occidentale aura réussi à former ce **centre de pouvoir politique** grâce auquel l'union ne sera plus un mirage mais une réalité, le **défi** de l'ouverture à l'Est, et même d'une certaine interpénétration des économies **pourra être accepté**. Car à ce moment là nous aurons créé dans la réalité et non pas par des mots, les conditions permettant une évolution à l'intérieur du monde communiste.

La solution ne réside certainement pas, comme certains semblent l'imaginer, dans une sorte d'acceptation du « mal commun » qui aurait alors une fonction « libératrice » et qui se traduirait techniquement en une « confédération » englobant toutes les puissances moyennes de l'Europe de l'Est et de l'Ouest, en formant un **glacis permanent entre les deux superpuissances**, et dont la sécurité et l'indépendance (si l'on peut continuer à parler d'indépendance dans ces conditions) seraient garanties par les dites superpuissances.

La solution — qui est bien dans les possibilités réelles — est en revanche dans la construction de l'unité économique et politique, évoluant logiquement vers l'unité militaire, de l'Europe de l'Ouest. Mais cette unité doit être réalisée **avant** que ne s'engage le processus fatal que nous avons décrit auparavant.

En fait, le **sommet européen** qui s'est tenu à Paris en octobre, a été dominé par la conscience de la nécessité de cette union, même si apparemment on a parlé d'autre chose. Mais le **sentiment de l'urgence semble avoir fait défaut**.

Le Sommet n'a pas donné une réponse : il l'a amorcée. Un fait positif est que cette réponse soit venue avant Helsinki. Elle devrait être comprise comme un **message adressé au reste du monde** : « qu'on ne se fasse pas d'illusions : la création d'une Europe unie est inévitable et irréversible ». Mais la crédibilité du message se vérifie par l'action et par la mise en œuvre des décisions de principe. Quel est le contenu essentiel et concret du message venant du Sommet ?

En premier lieu, un ensemble très important de « programmes d'action » que les Institutions communautaires doivent établir à des échéances fixées, et qui portent sur des domaines qui normalement échappaient à leur compétence, même s'ils sont conformes aux objectifs des traités européens. Il s'agit d'actions qui poussent le plus loin possible l'intégration économique et sociale de la Communauté élargie, si bien que pratiquement on peut dire que seulement la politique étrangère et la défense en restent pour le moment exclues.

En deuxième lieu, les Etats ont reconnu — mais non sans réticences et avec une certaine dose d'arrière-pensées — que ces actions doivent être authentiquement « communautaires », c'est-à-dire qu'elles doivent déboucher sur l'intégration irréversible qui crée des solida-

rités et des obligations au niveau européen, et non sur la coopération réversible entre gouvernements nationaux.

En troisième lieu, il a été clairement énoncé, et non sous forme de vœu ou d'intention, mais sous forme d'**objectif précis**, que toutes les relations entre les neuf Etats — c'est-à-dire économiques, politiques et, pourquoi pas, militaires — doivent **se transformer en union**. Les institutions européennes (et non les instances gouvernementales) ont été formellement chargées de définir un projet, dans un délai fixé (1975).

On a critiqué, à juste titre, l'absence de décisions sur le renforcement institutionnel et le contrôle démocratique de la Communauté. Ce qui est en contradiction flagrante avec l'accroissement des compétences. On surcharge le bateau sans en renforcer les structures. **Il y a donc danger de naufrage**. La Commission Européenne qui est entrée en fonctions au début de janvier sous la présidence de M. Ortolí, a sans doute une composition qui la qualifie mieux, politiquement, par rapport à celle qui l'a précédée. Mais elle ne dispose ni de la structure interne, ni du support politique, ni du contrôle démocratique, qui seraient nécessaires pour la crédibilité de son action face au programme de travail qui lui est imposé. Sa tâche sera rude. On peut s'attendre par conséquent à voir, à un moment donné, exploser les contradictions internes produites par cette disproportion entre la fin et les moyens. Ceci est vrai pour l'action interne et l'est encore davantage sur le plan extérieur. La nécessité d'un dialogue euro-américain est désormais reconnue par tous. Et on sait qu'il n'y aura pas de dialogue efficace sans équilibre au moins « technique » entre les deux interlocuteurs. Comme les Etats-Unis, l'Europe doit parler à partir d'une double globalité, à savoir (a) au nom de **tous les pays** de la Communauté, et (b) sur **l'ensemble des problèmes** sur lesquels porte le débat. Sans cela il n'y a pas de véritable débat et les Européens seront dans une situation d'infériorité permanente. Qui peut donc mener ce dialogue, du côté de l'Europe ? Ce ne peut être qu'une institution, entourée de toutes les garanties possibles et de tous les mécanismes de contrôle nécessaires. Mais une institution. **L'unité naît, une fois de plus, de la nécessité**.

Ce même ensemble institutionnel peut tracer avec autorité le dessin du contenu et de la forme d'un gouvernement européen, dessin que les peuples seraient appelés un jour à appuyer de leurs suffrages.

Un jour... Le drame de l'Europe, tel qu'il apparaît à ceux qui en sont les témoins, est la **course contre le temps**. Les années qui ont été perdues pèsent lourdement, à présent. L'horizon 1980 pourrait être historiquement acceptable, car il couronnerait, après trente ans, le processus qui s'est entamé par le Discours de l'Horloge de mai 1950. Mais **politiquement il est trop éloigné**. Les événements nous pressent. La présence de l'Europe est nécessaire **maintenant**.

Seule une accélération, qui nous est imposée par la nécessité, mais qui ne sera réalisée que par la volonté des Européens, permettra d'assurer cette présence avant qu'il ne soit trop tard.

Les événements de 1973 seront ceux de la certitude ou alors ceux de la déception.

Emanuele GAZZO ■

CINEMA

ET

CULTURE

par Jacques Rigaud

Cinéma et culture : on entend plus souvent parler du conflit entre ces deux termes que de leur convergence. Selon certains, le cinéma n'est culturel que de façon accidentelle ou marginale.

Cette position est généralement celle des esprits qui mettent l'accent sur un facteur dominant, d'ordre économique ou politique.

Si l'on considère avant tout le cinéma comme une industrie gouvernée par le profit — que l'on s'en félicite ou que l'on s'en lamente — il est clair que sa pente naturelle va vers la satisfaction la plus immédiate du public, la consommation pour tout dire — et que la valeur culturelle n'est alors qu'un ingrédient, ou un hasard.

Si l'on considère avant tout le cinéma comme un moyen d'emprise idéologique sur les esprits, soit pour les endoctriner, soit pour distraire les citoyens des vrais problèmes, il est clair, là aussi, que les finalités proprement culturelles du cinéma se trouvent évacuées.

Pourtant, un esprit honnête ne peut pas ne pas

« Fellini-Roma », les effets alternés de la vraisemblance et de l'in vraisemblance

convenir que les choses ne sont pas aussi simples : l'évolution globale du cinéma, dans tous les types de société, ne va pas dans le sens de son asservissement économique ou idéologique. Quel que soit le poids des forces qui, en effet, tendent à cet asservissement, et même si nous voyons s'épaissir le courant du cinéma d'endoctrinement et d'abaissement, nous constatons aussi qu'un cinéma plus conscient de sa valeur artistique, plus créateur et reçu d'une manière plus responsable par un public plus éduqué et plus exigeant s'affirme de façon croissante et que le cinéma conquiert progressivement sa place dans la culture contemporaine.

« Orange mécanique », une société livrée à la violence, à la cruauté, à l'absurde... celle qui nous attend ?...

En faisant cette constatation, je ne pense pas pécher par optimisme, ou verser dans une manière d'irénisme. Il ne faut ignorer aucune des contraintes qui pèsent sur le cinéma et qui tendent à l'abaisser ou à l'embri-gader. Si un cinéma de qualité peut conquérir et sauve-garder sa dignité et sa valeur culturelle, c'est au prix d'un combat incessant où se mêlent l'exigence de liberté des créateurs, celle d'un public qui entend être respecté, ainsi que les efforts conjugués de l'Etat et de la profession pour mettre en place des mécanismes correcteurs ou incitateurs. Il faut veiller sans relâche à ce que ces pressions et ces mécanismes l'emportent sur le jeu des mécanismes d'asservissement. C'est l'éternel problème des créations de l'esprit, qui sont un perpétuel scandale pour les pouvoirs — ceux de la subversion comme ceux de l'ordre établi — et il faut avoir le courage de reconnaître que seuls les Etats libéraux peuvent de nos jours prétendre aider à l'épa-nouissement de la culture sans faire de la culture l'instrument du conformisme.

Mais si j'ai commencé par accuser ceux qui préten-dent, avec je ne sais quelle sombre délectation, que cinéma et culture sont presque nécessairement antino-miques, c'est par réaction contre les excès de la dialectique. Il peut y avoir entre des concepts un rapport qui n'est pas nécessairement une contradiction, laquelle ne peut se résoudre que par la violence et l'asservis-sement d'une des données, mais une tension qui s'achève en convergence sous l'effet d'une action harmonisatrice.

Si l'on veut bien admettre que le rapport entre cinéma et culture n'est pas de l'ordre du hasard ou de l'exception mais qu'il est un fait d'observation, tentons d'approfondir l'analyse de ce rapport et de discerner ce qui permettra d'améliorer cette convergence, en voyant successivement :

- en quoi le cinéma est partie intégrante de la culture,
- en quoi et par quoi l'exigence culturelle peut servir le progrès du cinéma, le faisant ainsi contribuer au développement de l'homme.

EVOLUTION DE LA NOTION DE CULTURE

Pour démontrer que le cinéma est un fait de culture, il est sans doute inévitable de se livrer à l'exercice périlleux qui consiste à définir la culture — exercice qui se termine généralement par une pirouette, c'est-à-dire par une formule.

Essayons de procéder différemment : la conception originelle du mot « culture » est typiquement individualiste, et fondée sur une conception en quelque sorte possessive et conservatrice. On « se » cultive, un homme est « cultivé » ; la culture était une sorte d'acquis personnel, l'aménagement intime des connaissances acquises. Et, transposée au plan collectif, la notion n'était pas d'une nature différente : une culture nationale était conçue comme un patrimoine reçu, entretenu et transmis donnant au pays cette « ineffable saveur qu'un peuple ne trouve qu'à lui-même », dont parle Valéry.

De nos jours, la notion de culture a profondément changé de sens. Elle est devenue une notion dynamique, c'est-à-dire une notion qui n'a de sens que chargée d'un contenu de volonté. Longtemps ressentie comme un état, la culture est désormais vécue comme un mouvement. La culture est devenue essentiellement la racine de termes qu'on peut juger disgracieux ou irritants, mais qui, comme l'action culturelle, la politique culturelle, le développement culturel, expriment tous une volonté collective — qui n'est ni nécessairement, ni exclusivement le fait des pouvoirs publics — tendant à la conservation, à la création et à la diffusion des valeurs de l'esprit, en vue d'un développement de l'homme qui, comme le dit souvent Jacques Duhamel, revendique non seulement d'avoir plus, mais d'être plus.

Nous assistons d'ailleurs à une évolution rapide de cette notion, si nouvelle soit-elle. Elle a d'abord été conçue dans un esprit — assez socialiste d'inspiration, comme l'a bien montré Pierre Gaudibert dans un livre récent. L'action culturelle était en quelque sorte l'expression d'une volonté de justice distributive, de partage fraternel : admettre au festin élitaire de la culture ceux qui en étaient exclus, faire accéder le plus grand nombre possible au patrimoine des chefs-d'œuvre de l'humanité, comme le dit à peu près le décret Malraux qui définit, en 1959, la tâche du Ministère des Affaires Culturelles. Mais, en quelques années, les conceptions ont profondément évolué. Sans nier que la culture soit ce partage des valeurs acquises, cette diffusion missionnaire d'un patrimoine qui, à partir de la Renaissance et jusqu'à la révolution industrielle avait perdu son assise populaire — si évidente sous l'Antiquité et même au Moyen Âge — on met de plus en plus l'accent sur un autre sens de la culture, qui est tout ce qui permet à l'homme, à chaque homme, quelles que soient sa formation intellectuelle et son insertion sociale, de se situer dans son époque, de comprendre son temps et de posséder les moyens de s'exprimer librement, en dehors des réseaux de la production, de la consommation et même de la participation politique. Cette conception nouvelle, la France l'a fait admettre en juin dernier par la Conférence européenne des ministres de la culture réunie par l'Unesco à Helsinki. On peut admettre qu'elle a désormais droit de cité.

LE CINEMA : MODE DE CREATION NEUF ART COMPLEXE, REFLET ET TMOIGNAGE

À la lumière de cette évolution, on comprend mieux la place du cinéma dans la culture contemporaine.

En premier lieu, on peut avancer que le cinéma est l'une des rares créations du 20^e siècle. Le propos peut surprendre, tant notre époque est caractérisée par la prolifération des innovations. Mais précisément, toutes les innovations ne sont pas créatrices. Notre siècle a excellé pour faire mieux, plus vite, plus grand, plus fidèle dans l'ordre de la production, de la reproduction, de la transmission. Mais a-t-il fait « autre » ? A-t-il inventé, forgé beaucoup de créations nouvelles. Les multiples techniques de l'audiovisuel sont autant de progrès permettant la meilleure propagation des formes artistiques préexistantes, voire transformant de l'intérieur les conditions de la création. Mais ces progrès créent plus des archives que des œuvres.

Tel n'est pas le cas du cinéma, parce qu'il est à la fois support, langage et de plus en plus contenu nouveau. Il n'est pas au théâtre ce que la photographie fut pour la peinture, à la fois un aboutissement et une impasse dans la quête séculaire de la reproduction du réel. On sens bien qu'il est autre chose, un commencement absolu et qu'il demeure une conquête qui n'est pas encore complètement explorée ou dominée. Très vite, d'ailleurs, aux origines, il avait pris ses distances par rapport aux autres arts, jouant en virtuose de l'artifice, de la fantaisie, exprimant sa liberté créatrice avec une fougue qui nous laisse encore pantois et qui nous fait parfois penser que dès 1925 tout était déjà inventé — mais aussi, à d'autres moments, que tout est encore à découvrir et qu'un certain cinéma de boulevard, ou un certain cinéma littéraire ont émasculé l'invention cinématographique, par le bavardage et l'imitation. Si les autres arts s'interrogent aujourd'hui sur eux-mêmes, exténués par une longue histoire, le cinéma en est, lui, aux crises de croissance.

En second lieu, le cinéma est un art complexe, non seulement parce qu'il fait appel à des techniques très élaborées et en perfectionnement continu, mais parce qu'il prend appui, en les transposant, en les façonnant selon ses besoins propres sur l'ensemble des formes antérieures de l'expression : texte, jeu, gestuelle, musique, mise en scène, jeu de la couleur et des formes, décor. Comme l'architecture avec laquelle il a plus d'un rapport, le cinéma est un carrefour de formes.

En troisième lieu, le cinéma entretient avec le réel des rapports complexes, sur lesquels je voudrais m'arrêter un instant. Dans l'ensemble, les arts ont avec la réalité du monde sensible des rapports fondés sur l'extériorité. Ils sont par essence étrangers à la réalité, qu'ils veuillent l'imiter, la transposer ou la fuir. C'est d'ailleurs là leur limite : on voit bien que la peinture atteint vite ses bornes quand elle se fixe comme but de donner l'illusion du réel objectif, que le réalisme théâtral poussé à son paroxysme est une impasse où le charme se perd, que l'harmonie imitative est un piège de la musique comme de la poésie. Et la tentation des arts contemporains est de fuir le réel dans l'abstraction ou le surréalisme, ou de le reconstituer savamment

dans son tissu de discontinuité, à partir des impressionnistes et de Proust pour aller jusqu'aux recherches les plus audacieuses où la musique et les arts plastiques retrouvent la science contemporaine dans la décomposition de la matière. Une autre attitude, plus actuelle encore, consiste à nier le réel en le reconstituant ou en l'encadrant dans un esprit de dérision et de renonciation à toute création subjective, comme le montrent certaines des recherches les plus récentes de la jeune peinture ou du théâtre. Autant de manières d'avouer une fascination du réel et une impuissance à le maîtriser pour en faire un ferment d'inspiration.

Même si certains créateurs du cinéma vivent, par contagion, ce vestige de l'impuissance, on peut dire que le cinéma entretient un tout autre type de rapports avec le réel. Il prend nécessairement appui sur lui, il l'épouse. Il le reconstitue ou il le constate pour le reproduire dans son instantanéité ou dans sa durée. Il est à la fois le comble de l'illusion et la plus proche appréhension du réel, ce que montre bien l'épouvante de nos grands-parents devant l'entrée du train en gare de la Ciotat ou nos vertiges devant les premiers essais spectaculaires du cinémascope ou du cinérama. Et plus le cinéma devient autonome par rapport au théâtre et à la littérature, plus il entretient avec le réel des rapports sans complexe, comme à égalité. On est saisi devant la prodigieuse liberté de ce cinéma qui tantôt reconstitue (« The Candidate »), tantôt enregistre le réel (« Aux urnes, citoyens »), tantôt est fidèle au réel, tantôt

s'échappe dans la féerie, tire des effets alternés de la vraisemblance et de l'invraisemblance (« Roma Fellini »), sans cesser d'être lui-même en se renouvelant constamment. Oui, décidément, le cinéma est un art neuf, car il est une nouvelle manière d'être, face au monde réel.

Mais le cinéma n'est pas seulement un mode de création neuf ; il est aussi un reflet fidèle de notre temps, l'un des meilleurs moyens de connaissance mutuelle des civilisations. J'appartiens à une génération qui a découvert l'Amérique par le cinéma, et aussi l'Italie, et bien d'autres pays. Notre approche des autres pays est, par le cinéma, plus globale, plus intuitive, j'allais dire plus sensuelle que celle des générations formées avant le cinéma. Il est permis de penser que les sociétés dites évoluées comprendraient mieux le Tiers-Monde et ses problèmes si un cinéma authentiquement autochtone s'y développait et nous en donnait une image exacte, comme quelques exemples le prouvent déjà. Quant à la crise des sociétés contemporaines, le cinéma nous en donne peut-être le plus vite la plus proche et la plus complète appréhension. Car il exprime d'une manière immédiatement sensible les contradictions, les interrogations, les satisfactions, les angoisses d'un type de société. Qui exprime mieux que le cinéma le mélange de décomposition et de prodigieuse vitalité qui caractérise en ce moment la société américaine ? Qui exprime mieux que le cinéma l'étroitesse de vues, la peur de la vie, la béatitude mesquine de la société française, et ses fausses audaces autant que ses vraies richesses ?

« The Candidate », le tableau sans complaisance d'une campagne électorale aux U.S.A.

CINEMA ET LIBERTE, CINEMA ET MORALE

Il faut tirer de ce rôle de témoignage du cinéma deux conclusions :

— la première, c'est que le cinéma a besoin d'un vrai climat de liberté créatrice pour exprimer vraiment l'état d'une société et mettre celle-ci en présence de ses problèmes ;

— la seconde est qu'il faut avoir le courage de renoncer à un moralisme facile qui consiste à rejeter purement et simplement le cinéma qui nous déplaît, soit par ses engagements idéologiques ou politiques, soit par son contenu de violence, d'aviilissement ou d'érotisme. Il est trop facile de se donner bonne conscience en disant « nous n'avons pas voulu cela ; cela ne nous ressemble pas ». Parce que le cinéma est le reflet fidèle de notre société, à travers ses grossissements et ses déformations, nous devons en assumer les expressions, si misérables soient-elles. Car elles ne sont pas autre chose que « le péché du monde » dont nul d'entre nous ne peut se sentir innocent. Les condamner sans nuances serait nous condamner nous-mêmes. Nous devons regarder en face nos souillures plutôt que proclamer notre innocence. Ne faisons pas d'angélisme culturel. La culture d'un peuple charrie ses pauvretés comme ses richesses. L'histoire décante ce flot et notre mémoire retient surtout des cultures anciennes, ce qui fait leur beauté et leur gloire. Mais nous devons vivre notre culture dans toute l'étendue de ses erreurs ou de ses fautes, surtout si nous voulons l'enrichir et la purifier.

Si le cinéma est, comme j'ai tenté de le démontrer, fait de culture, il doit bénéficier de l'exigence culturelle et de la politique qui la traduit afin d'être mis en mesure d'être authentiquement créateur et d'apporter sa contribution décisive à l'enrichissement culturel de notre temps. Et je voudrais à cet égard parler brièvement du problème des relations entre l'Etat et le cinéma.

On aborde là un problème très délicat, éternellement posé à travers l'histoire humaine : celui des rapports entre l'Etat et l'esprit créateur. Rapports toujours orageux et jamais équilibrés. Le créateur authentique pose sur le monde un regard essentiellement différent de celui du responsable politique ; le créateur veut ignorer les contraintes, la politique doit les assumer ; le premier brave l'impossible, le second cherche le possible ; si l'Etat néglige le créateur, il est accusé de l'opprimer ; s'il le ménage ou s'il l'aide on lui reproche de le compromettre ou de l'asservir. Il faut être un despote bien éclairé ou une démocratie bien tempérée pour trouver l'équilibre qui permet au pouvoir de créer les conditions d'une création libre et épanouie sans peser sur l'inspiration et l'expression des créateurs.

Nous vivons cette difficulté dans le domaine du cinéma comme ailleurs. Mais les particularités de ce domaine rendent l'équilibre à la fois plus facile et plus malaisé.

LE CINEMA ET L'ETAT

Le cinéma a un support industriel et un aspect de profession structurée qui font que la relation entre

l'Etat et cette activité culturelle peut, dans une large mesure, s'inscrire en termes objectifs et bénéficier de relais qui manquent dans d'autres secteurs où l'Etat est parfois obligé d'assumer lui-même ou de faire assumer par des agents qu'il désigne les responsabilités de la création, ou de vivre sans intermédiaire la confrontation tumultueuse avec le créateur. Dans le domaine du cinéma, beaucoup de problèmes se règlent au niveau de l'organisation professionnelle ou inter-professionnelle et il existe même en France une structure fort adaptée, le Centre National de la Cinématographie, établissement public à la gestion duquel la profession est largement associée et qui a pour charge de formuler et de gérer les intérêts collectifs du cinéma en même temps que de mettre en œuvre les mécanismes incitateurs ou correcteurs par lesquels s'exprime la politique culturelle du cinéma. L'instrument est suffisamment vivant pour s'être adapté à l'évolution de la situation. Il oblige la profession, par essence assez divisée, à prendre conscience de ses solidarités et permet à l'Etat de résister comme il convient au prurit d'un interventionnisme excessif.

Il est permis de penser que cette structure est irremplaçable. Ce n'est pas le lieu d'analyser les problèmes économiques, financiers ou sociaux qui se posent à l'industrie du cinéma ; mais les finalités culturelles du cinéma, et leurs implications, sont certainement servies au mieux par cette structure de concertation entre pouvoirs publics et profession sous l'égide d'un Ministre des Affaires Culturelles qui est à la fois le tuteur de l'industrie cinématographique et le garant de l'indépendance de l'expression et de la création culturelles.

Cette indépendance passe par deux voies principales :

— d'une part, les mécanismes d'incitation et de régulation qui permettent, non seulement la promotion du cinéma, mais le maintien et le développement d'un cinéma d'auteurs, la recherche de formes neuves, l'éducation du public, l'encouragement au circuit d'art et d'essai ; ces actions sont nécessairement sélectives, dans un domaine où il est bien malaisé d'établir des critères objectifs. Il faut du moins éviter une double tentation : celle de l'arbitraire de l'Etat, mais aussi celle de l'ostracisme de la profession. Echapper aux modes, à l'esprit de chapelle ou de clientèle, au désir alterné du conformisme et de la subversion, de la complaisance et du dénigrement est le devoir quotidien de l'un comme de l'autre. Il est bon que chacun observe l'autre et veille aux excès possibles. Mais je tiens à affirmer la volonté de l'Etat d'user de ses prérogatives en dehors de toute exclusive politique ou de tout favoritisme esthétique ou autre. Cela n'est pas toujours compris mais cela sera poursuivi avec une inlassable patience.

— d'autre part, les mécanismes du contrôle des films. Il est sans doute paradoxal d'affirmer que le contrôle des films — la « censure » comme on dit — est un instrument d'indépendance du cinéma. Et pourtant, en fait, ce contrôle protège le cinéma contre lui-même. Il n'est qu'un pis-aller ; il serait bien préférable que le cinéma ait ses propres instruments d'auto-limitation et que cet art accède à la plénitude de liberté des

« Les Zozos », chronique tendre et ironique de la vie lycéenne et provinciale dans les années 60

autres formes d'expression, qui ignorent la censure préalable et pour lesquelles le juge seul peut sanctionner les abus de la liberté. Tel est d'ailleurs l'objectif que l'on peut raisonnablement se fixer. Mais d'une part, il reste nécessaire de limiter l'accès au cinéma, en ce qui concerne certains films, pour les enfants et les adolescents ; d'autre part, il est vrai que, quels que soient l'évolution des mœurs et les progrès de l'éducation du public, certains films sont indignes du cinéma ou ne peuvent être présentés qu'à des publics très avertis. Le temps viendra sans doute où une information motivée et nuancée se substituera à toute forme de limitation contraignante. La libéralisation de fait qui est actuellement pratiquée, l'abandon de toute coupure imposée, la substitution d'un avertissement à l'interdiction, l'absence de toute censure politique sont autant d'étapes dans cette voie. Aller plus loin immédiatement risquerait de relancer une censure locale génératrice de polémiques et aussi de graves aléas dans la carrière des films. Cela risquerait en outre d'encourager des films de provocation pure et simple, de contrarier une évolution du public qui comprend progressivement que cet Etat, à qui il reproche d'être omniprésent et insidieusement tyrannique, n'a pas à dicter aux citoyens leurs choix esthétiques, idéologiques ou moraux. La profession l'a, dans l'ensemble, compris ; la presse aussi qui assume de mieux en mieux son rôle d'information complète du public sur le contenu des films ;

et la récente évolution de l'Office Catholique du Cinéma va, d'une manière révélatrice et efficace, dans ce sens. Le temps viendra bientôt, je l'espère, où les films avilissants seront rejetés d'instinct par la profession ou par le public, sans intervention de l'Etat, et où les films de qualité, quelles que soient leurs audaces dans l'ordre des idées, des mœurs ou de la morale, trouveront, sans provocation ni racolage, leur public.

UNE REVENDICATION DE DIGNITE

Il n'est, je pense, ni réactionnaire, ni décadent d'exprimer, dans l'intérêt même du cinéma, une revendication de dignité. Le cinéma, parce qu'il est un art, peut tout dire, exprimer la misère de l'homme comme les plus extrêmes audaces de sa pensée créatrice sans pour autant abaisser l'homme, se mépriser lui-même et mépriser son public. Ce n'est pas faire preuve de tyrannie ou d'obscurantisme que d'attendre du cinéma cette dignité. Au reste, ce n'est pas à l'Etat de la lui imposer. C'est par l'action conjuguée de la profession elle-même, des informateurs, des éducateurs et des pouvoirs publics que le cinéma servira le développement de l'homme.

Jacques RIGAUD ■
Directeur du Cabinet du Ministre
des Affaires Culturelles

Les progrès de l'élevage et ses servitudes

par
Henri de Farcy

DEPUIS qu'il y a un peu plus de huit mille ans, l'humanité a tenté de domestiquer les animaux, d'innombrables efforts ont été tentés pour obtenir d'eux un meilleur service. Mais ces progrès ont leur contrepartie. Plus productifs, les animaux sont en même temps plus fragiles. Un processus implacable a été déclenché, rendant pratiquement impossible tout retour en arrière et obligeant continuellement à des adaptations nouvelles. Sans vouloir épuiser le problème, les réflexions ci-dessous voudraient mettre en lumière certaines des conditions et des conséquences du progrès technique en matière d'élevage.

Qu'il y ait progrès technique, rien de plus évident. Il suffit de comparer les animaux les plus productifs avec leurs lointains cousins, qui n'ont jusqu'ici fait pratiquement l'objet d'aucune méthode d'amélioration. La vache de la savane d'Afrique, par exemple, ne pèse guère plus de 300 kg. Elle n'a son premier veau qu'à la fin d'une croissance très longue et qui a duré trois à quatre ans. Elle ne vèlera ensuite qu'au bout de deux nouvelles années, pour qu'elle ait le temps de reconstituer ses réserves. A dix ans, lorsqu'elle sera abattue, elle n'aura produit que quatre veaux étiques et quatre

fois 600 litres de lait. Elle ne fournira même pas 150 kg de carcasse. Et, faute d'autres moyens de conservation, le lait qu'elle aura produit a dû être transformé en beurre fondu, perdant ainsi l'élément nutritif peut-être le plus précieux en pays de savanes, les protéines.

Quelle différence avec la vache néerlandaise, qui aura son premier veau à 24 mois ! A dix ans, elle aura normalement procréé sept à huit veaux, et donné huit fois 4.000 litres de lait : 32.000 en tout. Avec ses 600 kg de poids vif, elle fournira, à l'abattage, près de 400 kg de carcasse. Ajoutons que les bœufs issus de cette race, excellents transformateurs de nourriture, auront eu besoin par kilogramme de 3,5 « unités fourragères » (1) lorsqu'on les sacrifiera à 12 mois, au poids de 420 kg. Tandis que les bœufs africains, qui auront dû attendre jusqu'à 7 ans pour accumuler les forces nécessaires pour se rendre à pied aux abattoirs distants de plusieurs

(1) La valeur énergétique des divers aliments destinés au bétail se mesure en unités conventionnelles, dites « unités fourragères ». L'unité correspond théoriquement à la valeur nutritive d'un kg d'orge. Elle peut être fournie par 0,8 kg de tourteaux, 2,3 de foin, 3 de lait entier, 15 de sérum, 5 à 8 de luzerne, 9 à 10 de betteraves fourragères.

Le coût de ces unités varie suivant la nature du produit.

européens ou américains, qui exigeaient en moyenne 4 kg de nourriture par kg de poids en 1910, n'en demandaient plus que 2,97 en 1953 (2). De même, les poules des villages arabes pondent rarement plus de 35 œufs de 50 grammes par an : celles des élevages sélectionnés peuvent donner jusqu'à 300 œufs de 50 grammes. Ces progrès dans le domaine animal sont parfois fort récents : en 1947 encore, il fallait cinq kilogrammes de nourriture pour un poulet atteignant 1.500 grammes à quatre ou cinq mois. Vingt ans après, il suffit de trois kilogrammes pour qu'il atteigne le même poids en deux mois. Croissant plus vite, l'animal n'a plus à assurer aussi longtemps sa ration d'entretien et laissera plus vite sa place à ses congénères, diminuant ainsi le coût des investissements.

Ces progrès ont-ils atteint leur terme ? Il ne le semble pas. D'ores et déjà, les spécialistes prévoient des accroissements nouveaux. Sans y insister, nous réfléchissons quelques instants sur le coût et les conséquences de cette intervention sur la « nature » ou plus exactement sur les pratiques communément admises.

Contentons-nous d'évoquer le débat classique concernant la qualité du produit. Il est clair que certains forçages présentent de graves inconvénients : c'est pour cela que, depuis une douzaine d'années, en France, par exemple, l'on interdit l'utilisation d'hormones dans l'élevage des poulets. Mais le retour aux procédés traditionnels est-il sans inconvénient ? Les steacks des vaches africaines sont-ils si nourrissants ? Le « cochon planche » des Antilles se nourrit de « n'importe quoi » : supériorité nette sur les porcs européens, plus délicats... mais les parasites qu'il ingère en nettoyant les rues se communiquent aux hommes qui le consomment ! Débat que l'on pourrait ainsi prolonger indéfiniment, mais que nous voudrions arrêter ici pour insister sur l'effort visant à accroître le volume de la production.

PROTEGER

Nous serions assez tentés de mettre au premier rang des interventions nécessaires celles concernant la protection contre les maladies, ou plus largement encore contre les échecs. Ceux-ci en effet sont fréquents : « Ce qui a causé le plus de ruines entre les deux guerres aux États-Unis, a-t-on dit, ce n'est pas la spéculation sur les pétroles, mais l'élevage scientifique de la volaille » (3) car les êtres vivants réagissent brutalement dès qu'on tente de leur demander un tant soit peu plus qu'ils ne peuvent donner.

*Plus productifs, les animaux sont, en même temps,
plus fragiles*

centaines de kilomètres, auront consommé près de 12 unités fourragères par kg de poids.

Les progrès ne sont pas moins grands pour les autres espèces domestiques. Le porc coureur, le « cochon planche » des Antilles, ne pèsera pas 30 à 40 kg au bout d'un an. Le « Large White » des bons élevages dépasse 100 kg en six mois. Les parcs des élevages

(2) Ces chiffres valent pour des porcs atteignant un poids maximum de 100 kg. Pour les animaux plus gros, allant jusqu'à 200 kg, la performance est moins belle : les besoins ne tombent que de 4,60 à 4,87, indice 84 au lieu de l'indice 74 dans le premier cas.

(3) Vers 1880, un Anglais promettait 50 livres à quiconque montrerait une comptabilité vérifiée prouvant un bénéfice annuel dans un élevage de volailles de chair.

L'élevage ne saurait échapper aux exigences et aux servitudes du progrès technique

Je voudrais citer ici l'exemple d'un producteur laitier à la pointe du progrès (4) gérant d'une étable de 80 vaches. Il a dû d'abord faire face à une crise de tuberculose qui, pendant 5 ans, l'a obligé à abattre annuellement près de 25 % de ses bêtes. Sans doute eut-il mieux fait de les sacrifier toutes et de recommencer à neuf... mais il n'était pas sûr de pouvoir acheter des souches indemnes. Alors que ce risque semblait écarté, une épidémie de septicémie lui a fait perdre à nouveau 22 % de ses veaux.

Ces risques redoublent dès que l'on se hasarde à introduire une technique nouvelle, expérimentée certes en laboratoire, mais pas encore éprouvée dans la région. Un éleveur raconte ainsi ses déceptions dans un élevage de veaux en batterie : le mauvais réglage d'un appareil de distribution d'aliments, le manque de formation du vétérinaire local, ne consultant pas assez vite le spécialiste, provoquèrent dans la première série un retard de croissance de 25 % des animaux ; et dans la seconde, la perte de la moitié d'entre eux : il n'y eut pas de troisième série. Echecs coûteux, qu'il serait d'ailleurs équitable de comptabiliser si l'on voulait déterminer les

coûts totaux de la recherche agronomique. Continuellement, l'entrepreneur agricole devra choisir entre les bénéfices risqués d'une technique paraissant rentable, mais encore incertaine, et la sécurité moins avantageuse d'une production que tous ses concurrents adopteront vite parce qu'elle est sans surprise.

SELECTIONNER

La capacité de croissance des animaux, leur aptitude plus ou moins grande à rendre les services qu'on leur demande, dépend de très large façon de leur hérédité. Il est des familles nettement plus productives que les autres. Les meilleurs éleveurs, suivant des procédés initiés à la fin du XVIII^e siècle par les agronomes anglais, utilisent la méthode des croisements, en faisant s'unir deux individus présentant chacun un certain nombre de caractères que l'on voudrait maintenir dans leur descendance. On élimine ensuite de cette dernière tous les animaux non conformes. Tâche malaisée à cause de la lenteur du cycle de reproduction des grandes femelles domestiques, et de la difficulté de déterminer le caractère héréditaire d'une amélioration. La hausse du rendement laitier chez un animal est-elle due à des qualités héritées ou simplement à un changement de ration ?

(4) Il estime qu'il faisait traire en 1938 30.000 litres par an et par travailleur. Maintenant, 170.000.

Telle aptitude, masquée chez une fille, ne reparaitrait-elle pas chez une petite fille ?

L'insémination artificielle permet d'accélérer le processus en multipliant les enfants issus d'un bon reproducteur. Ce fut longtemps pourtant une arme à deux tranchants, multipliant les erreurs lorsqu'on avait répandu la semence d'un animal choisi un peu trop hâtivement.

Son efficacité s'accroît depuis qu'il est possible de conserver la semence pendant des années. Ceci permet de ne généraliser l'emploi de la semence d'un reproducteur qu'après l'avoir testé pendant plusieurs générations. Ses qualités améliorantes sont alors transmises à des dizaines de milliers de descendants.

Les résultats peuvent être payants. Deux veaux, issus de taureaux différents, estime le professeur Charlet, peuvent au même âge et avec la même nourriture, atteindre l'un 150 kg, vendus 5 F le kg vif, l'autre 165 kg, vendus 5,50 F : rapport total 960 F au lieu de 720 F. De deux vaches donnant chacune près de 3.000 litres de lait, l'une aura besoin de 0,4 unité fourragères pour produire un litre, et l'autre de 0,9 à 1,1 unité. Deux variétés de poules nourries de la même façon, présenteront une différence de 45 œufs par an (sur un peu plus de 200).

Toutes les qualités pourtant ne se transmettent pas au même degré. Les taureaux à viande peuvent léguer à leurs descendants jusqu'à 40 % de leurs aptitudes. Les taureaux « laitiers » (les caractères laitiers se transmettent surtout par les mâles) ne peuvent guère accroître de plus de 15 % la production d'une fille par rapport à sa mère. Appliquée à un taureau laitier de qualité moyenne, comme le cheptel français, fournissant moins de 3.000 litres par vache, la semence des meilleurs taureaux ne pourrait guère accroître les rendements unitaires de plus de 5 à 8 % par an.

Expérience positive, certes, mais qu'il faut poursuivre longtemps pour atteindre des productions élevées.

ALIMENTER

Mais ces rendements meilleurs ne peuvent être assurés que si l'on approvisionne proportionnellement les animaux. Et les besoins du bétail le plus productif deviennent terriblement élevés. La vache africaine arrive à digérer des produits incroyablement peu nutritifs. L'herbe séchée sur place, qui évite de faire les foin, a perdu près de 90 % de sa valeur alimentaire... Mais l'animal, qui produit peu, a besoin de faibles quantités de ce misérable foin, et a tout le temps voulu pour le ruminer. Point n'est besoin de le couper et de le lui apporter à l'étable.

Plus exigeants, les animaux doivent avoir des aliments plus immédiatement digestibles. Plus question de les laisser perdre leur temps sur de longs parcours. On doit leur apporter leur nourriture (quelle stupéfaction pour nos ancêtres devant ces animaux qui ne peuvent même plus se nourrir tous seuls !) Et cette nourriture, plus

riche, constituée en grande partie de céréales ou de protéines, empiète désormais sur le terrain des aliments propres à l'homme. L'animal cesse de remplir une de ses fonctions traditionnelles : utiliser des productions végétales que l'homme n'aurait pu consommer lui-même.

L'ECONOMIE DU PROGRES

Plus les rendements sont élevés, plus les animaux deviennent fragiles et plus ils sont exigeants. Dans ce domaine, comme dans tous les terrains d'intervention sur l'être vivant, on sera donc amené à proportionner les moyens aux fins, en tentant de déterminer les seuils au-delà desquels les interventions cesseront d'être rentables.

Personne ne songe évidemment à renouveler les records mondiaux, dont l'ancienneté indique souvent le faible intérêt. Il semble que personne n'ait eu intérêt à battre le record de 550 kg obtenu en 1774 par un porc de Joseph Lawtan dans le Cheshire, ni les deux tonnes du taureau Old Ben, dans l'Indiana en 1910, ni enfin les 20,13 tonnes de lait sortant des pis de la vache Bridge Birch en 1948.

En effet, le seuil de décroissance des rendements peut être atteint assez rapidement. Pour une étable dont les vaches rendent 3.000 litres de lait, il faudrait 0,36 unités fourragères par litre de lait supplémentaire, contre 0,50 pour une étable dont le rendement atteint 4.000 et 0,64 lorsque les résultats approchent de 5.000.

On sera donc conduit à arbitrer continuellement entre le souci d'obtenir un meilleur rendement et celui de proportionner les frais. Le problème se compliquera encore souvent par la notion d'opportunité. Produite à deux moments différents de l'histoire d'un animal, la même intervention en effet peut avoir des résultats bien différents. Toutes choses égales d'ailleurs, en donnant une unité fourragère supplémentaire à une vache avant le vêlage, on obtiendra juste après le vêlage 1,56 litre de lait au cours de sa lactation ; si on le donne après le vêlage, on obtiendra 1,19 litre, et à la fin de la lactation, 0,56 seulement.

Ces quelques réflexions ne visent à aucun degré à épuiser le thème du progrès dans le domaine de l'élevage. Elles auront pourtant atteint leur but si elles ont permis de mieux faire comprendre l'ampleur et la variété des démarches exigées dans ce domaine, de mieux faire apprécier la différence des résultats.

Les éleveurs de porcs hollandais produisent des animaux de qualité plus régulière que les produits français, aux portées un peu plus nombreuses, avec une mortalité un peu plus faible, et qui arrivent au même poids en gagnant quelques jours. Supériorité souvent décisive dans la conquête d'un marché. Mais c'est qu'ils ont su, bien avant nous, mettre en œuvre des moyens plus importants de recherche et d'expérimentation.

Henri de FARCY ■

notes de Lecture

● Panorama de la littérature noire d'expression française par Jacques Nantet

L'ouvrage de Jacques Nantet est plus qu'un simple panorama. Publié dans une collection destinée au public cultivé, il sera lu avec profit par le spécialiste. Hormis l'anthologie de Lilyan Kesteloo (1), il n'existait pas d'ouvrage de synthèse sur la littérature noire francophone. L'heure semble venue, aussi bien en anglais qu'en français, de faire l'inventaire critique des œuvres produites dans ces *chosen tongues* (2) si l'on admet les arguments de Gerard Moore dans l'ouvrage qui porte ce titre, que sont l'anglais et le français dans le monde noir.

Jacques Nantet est connu pour ses ouvrages de critique littéraire et pour des essais politiques. Il a la plume incisive de l'essayiste et le talent d'exposition. Comment maîtriser une matière aussi complexe qu'un domaine littéraire allant de l'Île Maurice à Haïti, et passant par des pays aussi divers que le Zaïre et la Mauritanie? Jacques Nantet prend le parti de tout citer et de tracer un vaste panorama. Il divise son domaine en grandes aires culturelles à l'intérieur desquelles il isole les unités politiques. Cette solution a l'avantage de concilier la nécessité de l'unité, acquise par les domaines d'une histoire commune et de cultures voisines, avec les diversités que l'observateur attentif ne peut manquer d'attribuer à l'évolution politique d'États aussi différents que la Guinée et la Côte d'Ivoire pourtant voisins.

Les moments historiques, qui servent à définir les diverses aires culturelles se situent en général au

XIX^e siècle et marquent la dernière époque, ou bien l'époque de l'apogée, des divers royaumes africains avant la conquête européenne, ainsi de l'empire du Macina, ou du royaume d'Abomey. Dans d'autres régions où aucun centre politique et culturel ne s'imposait, l'auteur choisit des critères linguistico-géographiques assez vagues, Bantous du Nord ou Bantous du Sud. Les littératures de la diaspora noire (Antilles, Guyane, Île Maurice) sont aussi traitées.

Jacques Nantet sait bien la difficulté qu'il y a à théoriser l'unité des cultures noires sur un domaine aussi vaste. Aussi se garde-t-il bien de nous imposer un pesant appareil critique pour ce qui n'est très souvent qu'a priori idéologique, car il est évident que l'historien trouverait fort à redire à ces catégories: aussi, avec finesse, évite-t-il les difficultés pour essayer d'être complet. Pour chaque région, il signale les écrivains les plus importants et donne des citations de leurs œuvres. Un des traits les plus originaux de l'ouvrage est de faire une large place à la littérature d'idée, c'est-à-dire à la réflexion des Noirs sur leur propre histoire. De tels textes font partie d'une littérature à son début: des écrivains aussi importants que Boubou Hama ou André Raponda-Walker se voient accorder la place qui leur revient, parce qu'ils sont enfin situés dans le cadre d'une littérature nationale, nigérienne ou gabonaise. Le souci de s'effacer derrière les auteurs africains et de laisser ceux-ci commenter et ordonner leur propre histoire et leur propre destin est un des traits les plus estimables de cet ouvrage. C'est ainsi que certains pays, pauvres si l'on considère comme littérature uniquement la fiction moderne, se

(1) *Verviers (Belgique)*, Gérard, 1967.

(2) *Chosen Tongues*, New York, Harper and Row.

voient soudain reconnaître une place de choix par la richesse de leur littérature ethnographique, le Mali par exemple. Jacques Nantet est toujours soucieux de nous donner la composition ethnique des divers pays. Souci louable dans un ouvrage qui se veut d'introduction. Il s'efforce aussi de rattacher chacune des littératures à une tradition littéraire propre : on remarquera la très intéressante étude qu'il donne de la République Centrafricaine et des poètes continuant en français une tradition Nzakara.

Fruit d'un long et patient commerce avec les textes, l'ouvrage de Jacques Nantet est l'œuvre d'un homme de goût, soucieux de présenter un vaste sujet sur le ton de la conversation la moins pédante possible. Plusieurs affirmations — remarques, plutôt, puisque l'auteur a le sens des nuances — ne laissent pas de surprendre. Par exemple, les considérations sur le nombre plus important d'écrivains francophones nous semblent relever d'un malentendu clairement dénoncé par J. Jahn. Jusqu'en 1965, sur les quatorze écrivains africains traduits, donc internationalement célèbres, il y avait neuf francophones et cinq anglophones. Mais la dernière décennie montre le très grand retard pris par la littérature francophone autant en quantité qu'en qualité. Quel auteur francophone de moins de quarante ans peut se targuer de la notoriété internationale de Wole Soyinka ? Ce retard est imputable à l'absence d'un milieu littéraire : la majorité de la littérature francophone est encore publiée en Europe, ce qui n'est plus le cas pour les œuvres du Nigéria, par exemple. Comment ne pas voir que se crée une situation anormale qui tend à constituer une littérature d'exilés, publiés en Europe comme c'est le cas depuis longtemps de

ceux qu'il faut bien appeler les plus grands, Mongó Beti, Tchicaya, Maunick.

D'après les statistiques de J. Jahn, la production littéraire de l'Afrique francophone comprend 56 % de volumes de poésie. On trouve trace de cet état de fait dans les nombreuses citations de poètes que donne Jacques Nantet. Ces poètes sont-ils lus ? Manient-ils le français en novateurs ? Tels sont les problèmes essentiels posés par toute poésie. Est-ce les résoudre qu'avancer que les poèmes de Toussaint Mensah, publiés à Paris aux éditions de la Revue moderne, « touchent le public togolais » ? Cette prééminence de la poésie nous semble plus inquiétante qu'heureuse. L'histoire des littératures nous enseigne qu'on devient souvent dramaturge, plus rarement romancier et presque jamais poète dans une langue autre que sa langue maternelle. Or ce que Léopold Sédar Senghor, Aimé Césaire, Louis Damas ont réussi au terme d'un long exil, combien de jeunes Africains ne se leurrent-ils pas en croyant pouvoir l'accomplir aujourd'hui, encouragés à cela par des éditeurs français trop heureux d'imprimer leurs œuvres, mais à compte d'auteur.

Le parti pris de ne pas choisir, de trouver un commentaire bienveillant pour chacun, est, me semble-t-il, très dangereux et risque aujourd'hui de conduire à la sclérose de la littérature francophone d'Afrique. Une littérature vivante se déploie en de nombreux genres : il lui faut une avant-garde et aussi une sous-littérature. Refuser de choisir entre le brillant roman d'Ahmadou Kourouma, *Les soleils des indépendances* et le médiocre récit d'Aké Loba, *Kocoumbo*, c'est rendre un mauvais service à la littérature africaine francophone. Il est grand temps d'élaguer et de trier dans le trésor de textes amassés depuis plus d'un siècle, et que Jacques Nantet nous présente avec talent.

Alain RICARD ■

Ed. A. Fayard, 1972, 286 p. (coll. « Les grandes études littéraires »).

DEUX LECTURES OPPOSEES DES SIGNES DE NOTRE TEMPS

- **Vive la société de consommation** par Jean Saint-Geours
- **La perte et le fracas** par Maurice Clavel

Le livre tient les promesses du titre. Depuis mai 1968, presque tout le monde, délibérément ou inconsciemment, brûle — en esprit, sinon dans la réalité quotidienne — les idoles, hier adorées, de la civilisation moderne : l'automobile, la télévision, l'industrialisation, la croissance, la ville... Jean Saint-Geours, en ancien rugbyman ne craignant pas les « contacts virils », entreprend de repartir à contre-courant et d'affronter le pack impressionnant des iconoclastes... quitte à en renverser quelques-uns au passage.

S'agissant de combattre un mouvement, intellectuel par ses origines, et culturel dans son essence, la réfu-

tation des doctrines à la mode n'est pas esquivée. Sartre, Marcuse, Lefebvre, ... sont abondamment cités et pris à partie.

L'auteur leur reproche, tantôt de prêcher « une révolte sans projet » (p. 6), tantôt, par nostalgie des temps d'avant l'abondance (p. 83), de méconnaître les aspects positifs du monde d'aujourd'hui qui offre à l'homme, pour la première fois dans son histoire, la possibilité d'une véritable libération.

Notre civilisation, entièrement tournée vers « l'objet », serait-elle déshumanisante ? Erreur ! « L'objet est fils

de l'homme » (p. 88). Et Jean Saint-Geours adhère entièrement sur ce point à l'un des grands dogmes du marxisme : « L'homme en faisant se fait » (id.).

Que notre société soit sans problème, certes, non ! L'homme, parce qu'il est aujourd'hui libéré, est parvenu « jusqu'au point où l'angoisse d'être libre vient remplacer le désespoir de ne l'être point, jusqu'au point où l'homme est tenu de trouver seul sa voie, de construire lui-même son destin » (p. 74).

Dans ce combat contre la mode, l'auteur, qui n'est pas un timide, s'avance non masqué. Il ne dissimule rien de son « ce que je crois ». Il expose sa philosophie et sa foi, nourries des composantes optimistes du marxisme — on vient de le voir —, du christianisme de la Réforme et d'une sorte d'« américanisme », privilégiant la valeur humaniste du travail créateur, aiguillant le sens des solidarités et de la responsabilité personnelle, et niant que le monde et l'homme puissent être le fruit du hasard ou de l'absurdité.

Il confesse son Dieu dans le dernier chapitre, intitulé sans complexes : « Dieu dans la société moderne »... un Dieu modernisé en effet, et en rupture avec la tradition, puisque, s'il faut en croire l'auteur : « l'identification des amours du semblable et de Dieu prônée par le Christ n'apparaît plus comme centrale dans la religion de demain » (p. 254).

Epris de rationalité et de cohérence, actif et dynamique, Jean Saint-Geours demande d'abord à son Dieu l'assurance « qu'il fait partie d'un Tout », « que sa partition a un sens puisqu'il développe autant qu'il le peut ce que Dieu a mis en lui et qu'il contribue au mouvement de l'Ensemble » (id.).

Mais, avant de se récrier ou de sourire, il n'est que juste de souligner la profonde sincérité de l'auteur et la cohérence de ce qu'il pense et de ce qu'il vit. Le meilleur du livre est dans ces pages où Jean Saint-Geours témoigne de son bonheur de vivre l'exceptionnelle vie d'aujourd'hui.

Pour lui, automobile, télévision, photographie, cinéma, ordinateur... ne sont ni gadgets méprisables, ni instruments d'asservissement ou d'écrasement, mais sources de joie, de plus grande liberté, de plus complet épanouissement ; plus que de « prophéties » dévoilant la mort et la condamnation qui seraient au cœur de notre civilisation, l'homme d'aujourd'hui a besoin qu'on lui enseigne le bon usage de tout ce qui lui est offert avec une profusion et une variété sans précédents historiques.

Rien de plus caractéristique à cet égard que le chapitre sur la ville. La mégalopolis moderne n'est-elle pas souvent présentée comme inhumaine, lieu où

l'homme d'aujourd'hui éprouverait avec le plus d'acuité son écrasement et son désespoir ? Jean Saint-Geours au contraire s'enthousiasme pour les immenses virtualités que recèle la ville, capable de donner à l'homme toute sa dimension et à notre civilisation son expression la plus haute. Pour le dire — ou le chanter — l'essayiste s'efface volontairement devant le poète, Guillevic en l'occurrence, à qui est laissé le soin d'introduire et de clore le chapitre correspondant :

«
Tu es vivable, ville
Pour des millions qui savent
Vivre aujourd'hui cette légende
Que tu seras. »

L'habitant de la ville devrait se faire globule, circulant à travers un corps ;

« Qui voit en passant
Touche les tissus,
Parce qu'il est en train
De devenir ce qu'il regarde. »

Cette volonté d'épouser notre monde, de croire qu'il peut être transformé, amélioré de l'intérieur, Maurice Clavel les rejette absolument.

Dans son roman « La perte et le fracas », paru à peu près en même temps que l'essai de Saint-Geours, il rallume avec jubilation l'incendie purificateur des nuits de mai 68. Sodome et Gomorrhe ne peuvent plus être réformées, elles doivent être détruites ! « Les murailles du monde », sous-titre du roman, doivent être abattues.

Depuis mai 1968, se sont produits « une secousse et un glissement dans les bases insoupçonnées de notre monde ». « Il n'est pas prudent d'avoir les deux pieds sur la terre, quand elle bouge... Pas prudent du tout, du tout... » (p. 39).

Ces deux lectures opposées des « signes de notre temps » forment un contraste exemplaire. Selon Maurice Clavel, tout doit être mis en œuvre en vue de hâter la mort d'une civilisation crépusculaire pour que puisse naître enfin ce « Nouveau Monde », cet « Autre Monde » dont rêvent les prophètes. Pour Jean Saint-Geours, tout est si neuf aujourd'hui que l'homme devrait se retrouver, comme aux premiers matins de la Création, avide d'horizons inconnus à explorer, joyeux du travail à accomplir, impatient d'éprouver ses jeunes forces et sa neuve liberté au commencement d'une prodigieuse aventure.

Il est à souhaiter que nos monotones et mesquines disputes quotidiennes ne couvrent pas de leur bruit et de leur superficialité ce dialogue fondamental, et que d'autres prennent le relais pour le poursuivre et l'approfondir. ◊

Jean AUBRY ■

— Vive la Société de consommation par Jean Saint-Geours (Hachette).

— La perte et le fracas par Maurice Clavel (Flammarion).

● Les Français et leur Parlement par Pierre Avril

L'ouvrage récent de Pierre Avril n'a pu surprendre les lecteurs de *France-Forum* puisque l'auteur leur en avait pour ainsi dire donné une esquisse dans un numéro précédent (1).

Ils y retrouveront ce qu'ils apprécient en lui, à savoir une présentation claire, sans pédantisme et souvent originale de problèmes aussi vieux que nos institutions politiques.

Pierre Avril, en effet, a eu le mérite, au milieu des débats académiques qui encombraient notre scène politique, notamment autour de 1958, d'aller chercher un renouvellement aux meilleures sources en matière de parlementarisme : les auteurs anglo-saxons.

Ce n'est pas un des moindres paradoxes en effet des dénonciateurs du « déclin des parlements » que de fonder leur critique de la situation actuelle sur une méconnaissance assez grande du fonctionnement réel du parlementarisme classique. Celui-ci n'a jamais été un régime de prépondérance de l'Assemblée comme en France, non plus que, à l'inverse, un régime de prépondérance du cabinet grâce à une majorité quasi-inconditionnelle.

Il y a une différence de nature entre la situation française actuelle où la majorité est disciplinée et le complexe gouvernement-administratif omnipotent et un régime tel que le régime parlementaire anglais où, si la confiance se présume toujours, elle n'est jamais le fruit d'une contrainte mais bien le résultat d'un dialogue parfois âpre entre le Premier Ministre et la majorité qui l'a créé. L'existence, rappelée par Pierre Avril, du vote de conscience ou de tensions graves en est la preuve. De même, s'il est vrai que la majorité parlementaire peut tout faire, une sorte de retenue naturelle et qui manque singulièrement à la vie politique française, l'empêche d'abuser de son pouvoir : c'est un membre de l'opposition qui préside le « select committee on public accounts » fort de 500 agents qui est chargé de vérifier le bon emploi des deniers publics ; de même enfin, les questions de l'opposition n'ont pas besoin d'être sanctionnées par un vote pour être efficaces, comme le voudrait une opposition française prête à abuser de la même façon des mêmes instruments dès son installation au pouvoir.

L'existence d'une majorité en France est apparue comme un coup de tonnerre dans un ciel pourtant déjà bien encombré ; ajoutée à des mécanismes destinés à remédier à l'instabilité, son maintien apparaît à d'au-

cuns comme un scandale, elle débouche sur un véritable malaise faute de réelles traditions parlementaires, toutes faites de tolérance et de respect pour l'adversaire.

Peut-être d'ailleurs convient-il de faire remarquer qu'elle est loin d'en être totalement responsable ; de telles traditions ne s'acquièrent qu'avec le temps et une vie politique où les extrêmes ne prennent pas trop de place. L'existence d'un parti communiste fort a jusqu'à présent tout faussé et n'a pas permis une alternance au pouvoir normale et non catastrophique. A cet égard, le changement de 1958 a compliqué les choses tout en les simplifiant : alors qu'avant guerre ou sous la IV^e République des accords de majorité provisoires et sans le peuple pouvaient être faits et permettaient de gouverner cahin-caha, aujourd'hui des tels accommodements ne sont plus tolérés et le changement d'hommes doit correspondre à un changement effectif de majorité.

Les électeurs sont mis constamment devant leurs responsabilités et refusent toujours au dernier moment une majorité qui ne pourrait éviter le parti communiste, à la différence de ce qui se passait sous la IV^e République où le vote communiste ne risquait pas d'entraîner l'arrivée du parti communiste au pouvoir.

Faute d'alternance prévisible et de menace, sinon intérieure, que demander à des hommes installés au pouvoir et parfois incertains de leur propre légitimité sinon un libéralisme qui s'arrête quelquefois à la façade ?

Sur un plan plus général, le livre renouvelle sensiblement les méthodes d'analyse du rôle du Parlement.

Pierre Avril s'inspire de la sociologie américaine récente, elle-même fortement influencée par la théorie économique quantitative d'un Leontieff pour étudier les relations entre le système politique et son environnement.

Les concepts choisis sont commodes, car ils lui permettent d'intégrer l'ensemble des problèmes posés (de la théorie de la séparation des pouvoirs à l'analyse de la vie politique actuelle) et les résultats souvent suggestifs.

En même temps, l'étude des différentes fonctions est beaucoup plus fine qu'en temps ordinaire où, souvent, elles sont réduites à deux ; ici, l'auteur ajoute celles de représentation, d'information et d'éducation.

Ainsi, la question si délicate et souvent mal posée du déclin des parlements peut-elle être remise à sa vraie place et non exagérée.

Enfin, pour terminer, parmi les nombreuses notations intéressantes, nous nous contenterons de rectifier une coquille relative à l'initiative parlementaire, réduite à 1% des lois. En vérité, la proportion est à peu près 10 fois supérieure et du même ordre de grandeur que dans les parlements étrangers.

Un des principaux mérites de cet ouvrage, outre la qualité des analyses, est d'apporter des suggestions dont le récent développement des Commissions d'Enquête a confirmé la validité.

Alain DELCAMP ■

(1) *France-Forum* n° 107, février 1971, p. 17, « Le rôle du Parlement ».

* **PIERRE AVRIL** : « LES FRANÇAIS ET LEUR PARLEMENT » n° 2 de la nouvelle collection PH (politique-histoire) en Poche - **CASTERMAN** - Pour des indications complémentaires, notamment juridiques, on pourra se reporter avec fruit au petit livre, très pédagogique de la collection U2 « Le Parlement sous la V^e République » de J.-Ch. MAOUT et R. MUELLE (ARMAND COLIN).

● Histoire de nos régions

J'ai souvent répété en d'autres circonstances que d'être aujourd'hui partisan de la création de régions comme collectivités locales de plein exercice avec une assemblée élue et un budget, ne signifiait nullement que l'on voulait revenir aux provinces de l'Ancien Régime. Tous les régionalismes ne se ressemblent pas. Mais il est vrai aussi que l'histoire des régions de France apporte des leçons très éclairantes pour le présent et que la bien connaître n'offre que des avantages pour nos contemporains. C'est l'originalité de la collection *Univers de la France*, cette immense entreprise due à l'initiative des éditions Privat de Toulouse, d'avoir tenté de retracer le destin des grandes provinces françaises.

Cet ensemble d'ouvrages destiné à couvrir progressivement la totalité des régions de France s'impose en effet, de plus en plus, comme l'un des grands chantiers historiques de notre temps, non seulement par ses dimensions, mais par la qualité de ses auteurs, puisque la quasi totalité des collègues historiens de ma génération participe avec ferveur à cette œuvre collective. Les derniers volumes parus viennent enrichir singulièrement cette collection.

Il importe de rappeler deux ouvrages excellents et d'une lecture passionnante qui inaugureront la collection « Univers de la France », *l'Histoire de Provence* et *l'Histoire du Languedoc*, avec les volumes de documents s'y rapportant. Après *l'Histoire de la Bretagne* qui il y a un an souleva un grand intérêt, voici les *Documents de l'histoire de la Bretagne* réunis et commentés par une équipe de chercheurs sous la conduite du Professeur Jean Delumeau. Les *Documents de l'histoire de la Bretagne* (Privat, 416 pages, cartonné, 40 pages d'illustrations hors-texte, 69 F) rassemblent, pièces d'archives authentiques, textes littéraires aujourd'hui introuvables, documents et confidences le plus souvent inédits, dans ce volume que l'on pourrait à juste titre considérer comme le « journal » de *l'Histoire de la Bretagne*.

Nous recevons la première *Histoire d'Aquitaine* (Privat, 544 pages, dont 44 d'illustrations hors-texte, 77 F) jamais publiée en France et qui vient de voir le jour grâce aux efforts conjugués d'un groupe d'historiens, appartenant à la jeune école et placée sous la direction de mon collègue de Bordeaux, le professeur Charles Higounet. La publication de cet ouvrage si impatiemment attendu, sera certainement accueillie avec enthousiasme par tous les habitants de l'Aquitaine qui, dans ce volume très abondamment illustré trouveront non seulement l'évocation très précise et exacte de leur passé, mais aussi l'éventail complet des possibilités économiques de leur province. Les historiens et les amateurs d'histoire voudront aussi avoir ce beau volume.

Mais il est bien certain que le travail qui retiendra le plus notre attention est la grande *Histoire de la Corse* publiée sous la direction de notre éminent collègue Paul Arrighi (Privat, 452 pages, dont 36 illustrations, 69 F).

Déjà nous possédions de lui l'excellent petit livre de la collection *Que sais-je ? Histoire de la Corse* (P.U.F., 126 pages) que compulsent tous les amateurs d'histoire corse et Dieu sait s'ils sont nombreux ! Ils ont été gâtés ces dernières années. Ils ont pu acquérir *Visages de la Corse* qui comptait quatre grands chapitres : géographie humaine par notre ami Jean Dominique Guelfi, l'infatigable animateur des amitiés corses de la région aixoise, l'histoire par Louis Villat et mon collègue Christian Ambrosi, l'art par J.D. Guelfi et enfin la vie littéraire par le professeur Paul Arrighi, déjà cité (collection *Horizons de la France*, 203 pages). M. R. Emmanuelli, auteur de plusieurs études locales (*les Compagnies corses à Aix-en-Provence, Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse*, etc...) a publié un précis d'*Histoire de Corse* (Cyrnos et Méditerranée, Ajaccio, 141 pages, 15 F) qui bouscule bien des traditions au profit d'une histoire objective. Un livre à ne pas négliger.

Mais la grande entreprise de notre collègue Paul Arrighi contient et dépasse toutes les précédentes. Il a embauché pour son œuvre Roger Grosjean, préhistorien de la Corse, le ménage de Jean et Laurence Jehasse qui ont renouvelé l'archéologie de l'île, Mademoiselle Taviani qui a été mon étudiante avant d'entrer à son tour dans la carrière universitaire, Messieurs Etori et René Emmanuelli dont nous venons d'évoquer le précis. Ensemble ils ont débroussaillé un terrain encombré de légendes spontanées ou créées volontairement. Pour la première fois peut-être, la Corse, à l'appel de ces historiens, offre son visage authentique à ses fils et à ses amis, moins fardé certes, mais plus serein. Corses de l'île ou dispersés dans le Midi ou ailleurs trouveront le plus grand intérêt à lire ce livre qui connaîtra un très grand succès de librairie.

Notons une bonne *Histoire de la littérature occitane* (Payot, 265 pages, 26,70 F, avec une table analytique des noms d'auteurs) de notre collègue Charles Camproux, de l'Université de Montpellier. La série régionaliste *l'Astrado*, a consacré un numéro substantiel à Avignon dans l'histoire et la littérature provençales (*Astrado Provençalo*, 2, rue Vincent-Allègre, 83-Toulon).

Un second ouvrage publié par *l'Astrado* est l'œuvre de l'Avignonnais Eugène Simon, qui a rassemblé, avec autant de discernement que d'érudition, une grande quantité de textes littéraires, de Pétrarque à notre contemporain Henri Bosco, inspirés par Avignon. Il porte le titre *Avignoun de tras lis escrivan, Avignoun à travers les écrivains* (*l'Astrado*, 83 pages, 9 F). Mérimée, Stendhal, Mme de Sévigné, Bellaud de la Bellaudière, Mistral, Aubanel, Elsa Triollet, etc., des Français, des étrangers sont réunis dans cette véritable anthologie des poètes et des prosateurs que la cité des Papes, au cours de son histoire, a su séduire. Un commentaire pertinent accompagne et lie entre eux les textes et l'ouvrage comporte d'intéressantes illustrations. Tous ceux qui aiment Avignon tiendront à posséder ce livre.

Notre ami, Pierre Rollet, le courageux libraire aixois qui a fondé sa propre maison d'éditions régionalistes *Ramoun Berenguie* (1, rue Boueno-Carriero, 13 - Aix-en-Provence) a publié, les attachantes œuvres poétiques de Frédéric Mistral en 2 tomes *Mireille et Calendau* en provençal et en français. Il vient de donner aussi *les Contes des Alpilles* de Charles Galtier « Le meilleur conteur provençal de ce temps » aux dires d'Yvon Audouard, qui est expert en la matière (233 pages, illustré par Marthe Seguin-Fontes).

Au niveau de la recherche historique retenons l'étude d'A. Ronbin, *Chambrettes des Provençaux* (Plon, 251 pages, 28,50 F. Collection *Civilisations et Mentalités*), sur l'histoire des chambrettes, ancêtres des cercles d'hommes dans les villages du Midi. Saluons enfin, à cause de leur très grand intérêt scientifique, la publication de deux grands textes de l'antiquité chrétienne de la Provence. Mon collègue Georges Lagarrigue publie le

tome I des œuvres du prêtre Salvien de Marseille qui écrivit au début du V^e siècle. Prédicateur et moraliste fougueux, Salvien eut une production dont on a conservé seulement trois ouvrages dont *les Lettres* et le traité *Ad Ecclesiam*. Ces deux textes constituent ce premier volume qui vient de paraître aux Editions du Cerf, dans la collection *Sources chrétiennes* (n° 176, 344 pages). Le tome II sera consacré à l'œuvre majeure de Salvien *le Gouvernement de Dieu (de Gubernatione Dei)*. Dans la même collection et chez le même éditeur, Marie-José Delage publie le premier tome des *Sermons au peuple* de Saint Césaire d'Arles (n° 175, 503 pages, *Sermons* 1 à 20). Dans les deux cas, le lecteur dispose selon l'usage de la collection du texte latin, de la traduction et de notes multiples.

Visages des Provinces, visage de la France...

Jean CHELINI ■

● L'enfant, l'architecture et l'espace par Georges Mesmin

Les Français aiment-ils leurs enfants? Sans doute, tels les pères de la parabole, ne donnent-ils pas à leur progéniture une pierre quand elle leur demande du pain ; mais remarquons que l'Evangile, en l'occurrence, ne couvre pas de louanges celui qui se contente de ce geste minimum, lequel participe de l'instinct animal le plus élémentaire plus que de l'amour. L'amour, suggère-t-il, c'est bien autre chose, à l'égard des autres en général et de vos enfants en particulier : c'est l'attention active aux besoins profonds d'autrui. Et, par exemple, dirons-nous, aux besoins, trop souvent méconnus en France qu'ont les enfants d'un espace qui les aide à s'épanouir.

C'est en ce sens que la lecture du livre de Georges Mesmin (1), aujourd'hui Conseiller de Paris, ancien directeur de cabinet d'un ministre du Logement, suggère que les Français aiment mal leurs enfants, peu soucieux qu'ils sont de leur offrir un espace adapté à leur développement, qu'il s'agisse de logement familial, de locaux scolaires, de milieu urbain, ou d'« environnement » des vacances elles-mêmes — cette période privilégiée d'exploration libre et ludique d'un site inaccoutumé.

Georges Mesmin, lui, aime les enfants. Parce qu'il a beaucoup de souvenirs d'enfance, et parce qu'il regarde passionnément, avec toute sa conscience, grandir son enfant. A chaque page de son chapitre sur « l'enfant et l'apprentissage de l'espace », on sent comme il a

voulu être attentif à tous les stades de la croissance de son jeune fils — à qui d'ailleurs l'ouvrage est dédié — et acquérir auprès des meilleurs spécialistes de l'enfance (Maria Montessori, Piaget) un surcroît de connaissances psycho-physiologiques, de **culture paternelle**, qui lui permette de mieux répondre à sa vocation de père. La force de son livre, c'est qu'il est issu tout autant de cette expérience paternelle réfléchie que de hautes responsabilités dans la politique du logement et des constructions scolaires.

Quiconque a visité la Scandinavie ne peut pas ne pas souscrire au jugement de G. Mesmin lorsqu'il dénonce « le manque d'intérêt des Français pour l'architecture », « abandon d'une grande tradition nationale » (mais quand donc les Français ont-ils été sensibles à l'architecture ? Au XVIII^e siècle, peut-être, alors que seuls les aristocrates avaient voix au chapitre...), manque d'intérêt particulièrement sensible au visiteur français des pays nordiques, où « la qualité architecturale paraît naître spontanément ». Je me souviens, quant à moi, d'être revenu il y a vingt ans d'un long périple d'étudiant à travers Danemark, Suède, Finlande, si enthousiasmé de la beauté, voire du luxe des nouveaux quartiers populaires, des bâtiments publics, écoles, églises, hôpitaux, que je me vis durement reprocher par les miens ce qu'ils ressentaient justement comme une condamnation de la société française de 1950. Je ne pouvais plus supporter la grisaille, la médiocrité, la laideur que je retrouvais sur tous les chantiers français, jusque dans les quartiers dits résidentiels, après la splendeur, parfaitement harmonieuse au paysage, des banlieues insulaires de Stockholm, du stade olympique et d'une usine de cellulose, aux surfaces

(1) Georges MESMIN, *L'enfant, l'architecture et l'espace*, 192 pp., Casterman/poche, coll. *Enfance - Education - Enseignement*, 9 F.

extérieures douces, béton çà et là recouvert de bouleau, à Helsinki, ou après la grâce lumineuse d'une bibliothèque municipale et d'une école primaire près de Copenhague.

Élevé — maté — comme tous les petits Français dans des lycées-casernes, et même assommé sur le ciment d'une cour de Janson-de-Sailly ; écrasé de lourds cantiques, de rites impériaux et disciplinaires et de pompeux sermons dans des églises solennelles ; intoxiqué par une histoire ultra-nationaliste chantant la pure gloire et la supériorité intellectuelle des Français, tous régimes confondus dans une apothéose grâce à Saint-Louis — Jeanne d'Arc — Louis XIV — Napoléon — Clemenceau, j'avais découvert à moins de mille kilomètres de la mère-patrie que des gens modestes, totalement ignorés des Français, vivaient beaucoup mieux sous des régimes beaucoup plus démocratiques et beaucoup plus sociaux, et cela dans une constante recherche politique, sociale, architecturale et urbanistique aussi bien que scientifique, littéraire et artistique d'une fécondité admirable. Tout ce que l'on trouvait à me dire en France quand j'essayais d'illustrer tout cela, c'était : « Eh bien, puisque c'est si beau là-bas, il fallait y rester, ou il faut y repartir. » Non seulement mon pays était **arrêté**, il était aussi **suffisant**. Vingt ans plus tard, je ne suis pas sûr qu'il ait beaucoup changé.

Mais ce qui m'avait le plus frappé en Scandinavie et en Finlande, c'était le niveau de l'éducation, et singulièrement le climat de liberté, de bonheur, de contact avec la nature, dans lequel étaient élevés les enfants, le sourire architectural d'écoles primaires jolies comme des villages de rêve.

Or, l'enfant a un besoin énorme de rêve, et c'est tuer son imagination, « assassiner Mozart », que de le faire grandir dans un univers sans grâce, appartements trop petits dans de trop gigantesques « grands ensembles », écoles sévères et monumentales, bâtiments uniformes et alignés comme de gris soldats abrutis de « drill », rues à angles droits. Les Français, depuis l'Empire, ont pris un tel goût de la centralisation qu'il leur semble tout naturel que tous les C.E.G., toutes les gendarmeries, tous les bureaux de poste, se ressemblent de Dunkerque à l'Île de la Réunion. C'est tout un état d'esprit qui est en cause, et toute la réglementation technocratique qu'il a inspirée : en matière de logement, les conditions imposées pour bénéficier des subventions, par exemple, ont eu un effet de rigidité qui s'est traduit par l'uniformisation des plans architecturaux. Pour le profit de qui ? Des promoteurs, sans doute. Des familles, en termes de prix, peut-être (et encore, cela se discute), mais pas en termes d'agrément, ni de pédagogie individuelle et collective : c'est bien ainsi que l'on détache de tout intérêt pour l'espace construit une population déjà très ignorante, et qu'on la pousse hors de chez elle où il ne fait pas assez bon vivre, la livrant aux marchands d'automobiles, de vacances entassées et de gadgets. Encore heureux quand l'enfant, qui encombre un espace trop étroit pour que soit préservée la nécessaire intimité de tous les membres de la famille, n'est pas confié à des grands-parents, à d'étrangères nourrices ou à l'internat, avec tous les

abandons et drames ultérieurs que cela peut entraîner ! « L'enfant est donc la principale victime, dans notre pays, de la crise du logement. »

Mais la première pédagogie ne devrait-elle pas être celle de l'architecture scolaire ? Que l'enfant aime son école parce qu'il y trouve non seulement des camarades, non seulement « l'instruction », mais un plaisir de vivre, une joie de respirer, d'admirer, de s'ébattre, de créer dans un décor gai et aéré, intégrant la nature verdoyante et fleurie aux bâtiments, et il en sera éclairé pour la vie. Combien d'écoles, en France, méritent d'être ainsi aimées ? Les responsables ne se satisfont-ils pas trop souvent de la nouveauté des matériaux et des équipements, sans changement réel des structures ? L'école, selon le mot d'un professeur du Lycée Lakanal rapporté par Georges Mesmin, demeure la plupart du temps « l'enfant bâtard de la caserne et du couvent (...) excellente préparation au monde concentrationnaire des H.L.M., des bureaux ou des casernes ». Plus que l'amour de la connaissance et de la création, voilà qui inspire la tristesse, l'ennui, et la terreur de l'examen-sanction n'est pas étrangère à un tel climat. Mais « le caporalisme est tellement ancré dans les habitudes françaises qu'un style de locaux rappelant celui des casernes ne choque pas vraiment ceux qui y enseignent »... De fait, du haut en bas de la hiérarchie enseignante, de l'instituteur aux inspecteurs généraux, combien de pédagogues et de fonctionnaires de l'Education nationale sont incultes en matière d'architecture ! Et cela — ce qui est plus grave — parce qu'ils demeurent prisonniers du centralisme anti-démocratique napoléonien, et ont souvent une mentalité « pionne », préoccupée à l'excès de discipline, d'où les interminables couloirs rectilignes, qui permettent mieux que les corridors courbes de « surveiller » des élèves évidemment provoqués par une atmosphère aussi étouffante, Georges Mesmin raconte avec humour la stupeur d'enseignants français visitant une école anglaise : « à chaque pas, ils découvrent des détails contraires aux règlements français et ils s'étonnent que l'école soit viable, que l'on n'y enregistre pas plus d'accidents que dans les leurs » ! Les Français n'aiment pas leurs enfants parce qu'ils n'aiment pas la liberté.

Pourtant — et l'auteur ne manque pas d'en faire état — « il y a quelquefois d'heureuses surprises ». A toutes les écoles réussies qu'il mentionne, comme le fameux collège audio-visuel de Marly-le-Roy, dû à Pierre-André Dufetel, j'ajouterai le charmant groupe primaire Calmette-Guérin de Saint-Lô, école « à atrium » que vient d'achever Eugène Leseney, architecte-poète dont les créations valent le voyage (je recommande ses « Cyclades », cinq merveilleuses maisons tapies sur la falaise de Granville). Puissent de tels architectes être célébrés comme de grands éducateurs !

Regrettons que Georges Mesmin ait moins développé ses idées sur l'enfant traqué dans la ville et surtout l'espace des vacances et de l'évasion. Il n'en a pas moins, par ce livre d'inspiration personaliste, qu'introduit une belle citation de Mounier, fait œuvre solidement politique au sens le plus noble et le plus utile du mot.

Jean-Marie DAILLET ■

● La course à la mort par Robin Clarke

Voici un livre terrible. S'appuyant sur une information de source à peu près exclusivement américaine, il commence par démontrer qu'en vingt-cinq ans, c'est-à-dire depuis la dernière guerre mondiale, l'humanité s'est dotée de deux armes, l'explosion démographique et l'armement nucléaire, très largement suffisantes pour l'anéantir à jamais. D'une part, les deux tiers de la population mondiale sont actuellement voués à la famine contre un quart il y a cinquante ans ; de l'autre, les puissances atomiques ont accumulé assez d'explosifs pour éliminer 50.000 fois l'espèce humaine.

Aux Etats-Unis ou en URSS, demain sans doute en Chine, dans une moindre mesure en Angleterre et en France, se développe un monstrueux complexe militaro-industriel qui mobilise à lui seul près des deux tiers des hommes et des cerveaux qui se consacrent à la recherche. Jamais le poids des armes n'a été aussi lourd et n'a représenté une menace aussi terrible dans l'histoire de l'humanité.

A ce péril sans précédent, l'homme — et l'auteur — n'ont pas grand-chose à opposer. Après bien d'autres, Clarke constate que la guerre exterminatrice est le triste privilège de l'homme, car elle se nourrit d'idéologie et d'intolérance : l'étude du comportement animal ne peut donc nous être d'aucun secours.

L'invention des missiles, l'aventure spatiale, la mainmise sur les océans, la destruction de l'environnement,

Le Seuil.

tous ces défis lancés par des militaires, à des fins militaires, sont couverts par le secret militaire et échappent, de ce fait, au contrôle de l'opinion publique. Ce qui fait progresser l'ensemble des techniques de mort, ce n'est pas le goût du savoir ni même la volonté de puissance ou de s'enrichir, c'est tout simplement la peur irraisonnée, aveugle de l'adversaire.

Les tentatives modernes et spécialement américaines pour établir une science des conflits à partir de la théorie des jeux ne paraissent guère plus heureuses : elles partent, en effet, d'un postulat faux, à savoir que le comportement humain est rationnel alors que toute guerre apparaît comme une syncope de la raison. D'autant qu'avec la guerre à distance, et l'incapacité de se représenter les effets réels d'un conflit nucléaire, l'homme d'aujourd'hui est privé du réflexe de crainte ou d'horreur qui pouvait compenser la pulsion belliqueuse de la guerre d'autrefois.

Pour l'auteur, cet arsenal d'armes toujours plus perfectionnées, toujours moins chères au service de nations de plus en plus nombreuses, mène droit à la catastrophe. Il ne croit pas, en particulier, que ni la raison ni la science puissent offrir un remède à une science aussi totalement déraisonnable. Face à cette annonce d'apocalypse, force est soit de prendre le parti de n'y pas penser — mais la lecture de Clarke rend l'exercice difficile —, soit de se demander pourquoi l'humanité en est venue là et comment elle peut en sortir. C'est un exercice encore plus difficile.

Maurice BLIN ■

● La dimension cachée par Edward T. Hall

L'essai de ce psychologue américain sur l'occupation de l'espace par les espèces animales et les civilisations humaines, différente selon chacune d'elles, est une illustration du mal que constitue la nuisance spatiale, c'est-à-dire l'entassement des individus dans les ensembles urbains modernes, à densité excessive de population. Privée de sa « dimension cachée et nécessaire », l'espèce humaine, comme tout vivant, connaît une dégradation du comportement en matière d'agressivité et de sexualité principalement. Ainsi s'expliquerait, sans faire appel à aucune considération morale, qui de toute façon serait inopérante, la montée de la violence ou de la pornographie dans les grandes cités contemporaines.

Chaque race, chaque civilisation comme chaque espèce animale a ses conduites de séduction et sa « structure

proxénique », c'est-à-dire son mode original de relations physiques et psychologiques à autrui. Ne pas en tenir compte, c'est s'exposer aux pires déboires. Le danger est même encore plus grand chez l'homme. En effet, la surpopulation animale, en perturbant les conditions de reproduction, ramène assez rapidement le nombre des individus à son niveau normal. Au lieu que la densité des villes humaines continue de croître du fait de l'afflux des ruraux, des effets de la vague démographique des années 50, de l'allongement de la vie enfin. C'est donc à la politique de restaurer un équilibre incapable de s'établir de lui-même.

Les conclusions du psychologue rejoignent ici celles d'un Philippe Saint-Marc, juriste et sociologue.

Le Seuil.

Maurice BLIN ■

● Le cinéma... cette industrie par Claude Degand

Le cinéma n'a pas que des vedettes, il a aussi ses bénédicins. Tel Claude Degand, haut fonctionnaire du Centre National de la Cinématographie française, qui, après trente années d'expériences et de combats non seulement pour la survie et la renaissance du cinéma français, mais pour l'avènement d'un cinéma pleinement européen par sa vigueur intellectuelle et économique, nous offre un livre au titre modeste (1), mais qui est une véritable somme sur les coulisses d'un art qui est aussi un commerce et une industrie. Combien coûte un film et comment on le finance ; combien sont payés un metteur en scène, un preneur de son, une script-girl ; combien de fois par an vont au cinéma les habitants de Bruay-en-Artois (c'était écrit avant le drame que l'on sait...) ; combien les Français « consomment » de culture en millions de francs ; comment se portent le cinéma japonais, américain, espagnol, et celui de tous les pays de la Communauté européenne ; où passent les 10 ou 15 francs de votre billet d'entrée dans une salle obscure : tout cela, et bien d'autres renseignements statistiques, économiques et juridiques, avec la plus précise et la plus actuelle des analyses des conditions de vie du spectacle cinématographique, vous le trouverez dans cet ouvrage sans précédent.

Peut-être nous a-t-on trop répété que le cinéma était en crise pour que nous en soyons bien sûrs : après tout, nous ne manquons pas de films — et de bons — lorsqu'il nous prend envie d'en voir. Les derniers festivals, s'ils n'ont guère couronné de films français, n'en ont pas moins révélé de nouveaux chefs-d'œuvre — notamment italiens et américains. Tout de même, le peu de succès des sélections françaises devrait nous inquiéter : plus que jamais, la critique a raison d'accuser le cinéma français de ne pas savoir se renouveler, de se cantonner — sauf très rares exceptions — dans l'intimisme bourgeois ou la rigolade anodine à grand spectacle ; bref : de manquer de souffle, de fuir les grandes questions de notre temps, celles qu'ose aborder, aujourd'hui comme hier — et avec quelle force ! — le cinéma américain.

Question, sans doute, de contexte politique. Quatorze années de gaullisme, c'est-à-dire de censure ou d'auto-censure politique à la télévision, n'ont pas plus développé le sens critique des citoyens qu'elles n'ont encouragé l'audace des producteurs. Un régime qui interdit sur les écrans, jusqu'à ces tout derniers jours, **Les sentiers de la gloire**, alors qu'il a laissé y projeter **Ah ! Dieu que la guerre est jolie !**, **La grande guerra**, ou **Gli uomini contro**, films plus corrosifs encore sur la guerre de 14, mais qui maltraitent les maréchaux French ou Cadorna et non Joffre ou Foch, tue dans l'œuf le peu de goût du risque dont pourrait faire preuve un producteur. Harris et Sédouy ont eu la chance de vendre aux

télévisions étrangères **Le chagrin et la pitié**, mais les « usagers » de l'O.R.T.F. attendent depuis trois ans le droit de voir ce témoignage incomplet et partial mais passionnant sur une ville française occupée.

Mais il n'y a pas que cet élément politique. Le grand mérite du livre de Claude Degand est de nous informer de la manière dont le cinéma français et ses concurrents font face à une évidente crise de spectateurs. « Septième Art » ? Plus exactement, « industrie à perspectives artistiques » ou « art à soubassement industriel », le cinéma est un secteur économique qui, comme le textile peut connaître la surproduction ou, ce qui revient au même, perdre des marchés. Un peu comme le nylon a supplanté la soie, la télévision — et l'évolution des mœurs — a longtemps nui au « théâtre cinématographique » aussi bien qu'au théâtre tout court et à toute forme de spectacle en salle (concert, opéra, ballet). La Grande-Bretagne, puis le Nord de la France, pour s'être couverts les premiers d'antennes de T.V., ont vu s'effondrer leurs taux de fréquentation cinématographique (qui sont passés respectivement de l'indice 100 en 1946 à l'indice 28 en 1961, et de l'indice 100 en 1949 à l'indice 27 en 1969), alors que l'Italie, où la télévision est arrivée plus tard, a conservé, entre 1955 et 1967, 70 % de ses consommateurs de cinéma. Et, malgré l'absence de statistiques comparables, il semble que le même phénomène soit observable aux Etats-Unis.

Si l'industrie du cinéma n'a pas succombé à de telles pertes, c'est à des mesures de protection qu'elle le doit en Europe : au lendemain de la guerre, contingentement des films étrangers, puis augmentation compensatoire du prix des places, aide des Etats à la production, mise en œuvre par la France et l'Italie du système des coproductions permettant de mieux concurrencer les films américains à gros budgets. Mais, en ce secteur comme en d'autres, il n'est pas de protection qui tienne à la longue devant l'agressivité d'un concurrent aussi riche et entreprenant que le cinéma d'outre-Atlantique, surtout depuis qu'il est passé des mains des magnats fastueux d'Hollywood à celles des businessmen avisés de New York ou de Chicago. Et les nouveaux maîtres du film américain ont conquis de solides positions en Europe, tant dans la production que dans la distribution : ils ont même contribué à la survie des studios italiens, français, espagnols, britanniques, en sachant y profiter d'une main-d'œuvre moins coûteuse que celle de Californie. Aujourd'hui qu'ils repassent l'Océan, ces avantages ayant diminué, leur départ est durement ressenti à Cinecittà, à Boulogne, à Londres.

Voilà pourquoi Claude Degand écrit qu'« il est dérisoire de vouloir faire vivre le cinéma-art de nos pays en lui refusant un soubassement économique élargi à l'échelle du siècle, celle des grands marchés ». Ce n'est pas là un vœu pieux, sous la plume d'un homme qui s'est tant battu à Bruxelles, — où il est rapporteur général des Conférences européennes du cinéma — pour obtenir, au-delà de l'unification du marché européen du

(1) Claude Degand, *Le cinéma... cette industrie*, 272 pages. Préface de Jacques Duhamel. Editions techniques et économiques, Paris.

film, une organisation des conditions d'existence du cinéma européen. Il est parvenu à imposer l'idée d'une « politique globale de l'industrie cinématographique européenne », planche de salut des cinématographies nationales tragiquement démunies face à la « politique étrangère » bien menée d'Hollywood.

Si vous vous intéressez à l'avenir du cinéma — qui est en voie de démontrer sa valeur spécifique à côté

de la télévision et d'ailleurs en collaboration avec elle —, vous lirez avec beaucoup de profit **Le cinéma... cette industrie**, où l'on trouve clairement exposées toutes les données d'un problème vital pour la liberté et l'originalité d'expression de notre continent. Claude Degand aura bien mérité de la culture européenne.

Jean-Marie DAILLET ■

● Les paradisiennes par Brigitte Gros

Le titre de ce livre pourrait prêter à confusion. Il n'y est point question d'une nouvelle race de filles particulièrement « divines », si j'ose employer un pareil adjectif en la circonstance. **Les Paradisiennes** sont tout simplement les habitantes du grand ensemble que Brigitte Gros, maire de Meulan, a réussi à faire naître à la lisière de sa ville, sur le terrain de l'ancienne ferme du « Paradis » : 64 hectares à urbaniser et à construire. C'est l'histoire de cette difficile entreprise menée de bout en bout par toute une équipe municipale, puis l'analyse de la vie des « paradisiennes » qu'a voulu tenter Brigitte Gros dans un livre vif et intéressant.

Deux idées maîtresses conduisent cet ouvrage : dénoncer les méfaits de la centralisation administrative en France, poser les problèmes de la vie des femmes dans un grand ensemble. Brigitte Gros nous livre son expérience d'élue local et de femme. Son témoignage s'avère souvent accablant. Brigitte Gros s'est heurtée dans son entreprise à de nombreux barrages et n'en a triomphé qu'à force de fermeté et de persévérance. Lorsqu'elle fut élue à la municipalité de Meulan, plus de 70 % des logements dataient d'avant 1914, 600 demandes de logements sociaux dormaient dans les tiroirs de l'hôtel de ville, dont certains depuis 1963. Premier problème : trouver du terrain disponible ! Le seul, l'ancienne ferme du « Paradis », avait été acquis à des fins spéculatives.

Après les multiples autorisations : 50 fonctionnaires à consulter, dépendant de trois ministères différents sans oublier la nouvelle administration du District de la région parisienne, les travaux commencèrent le 10 juin 1966. Au printemps 1968, les trois cents premiers locataires s'installaient : « la plupart d'entre eux étaient des jeunes mal-logés, soit de Meulan, soit de la région... Ils emménagèrent presque toujours le samedi après-midi ou le dimanche matin. Les camions se succédaient, apportant les meubles suivis de voitures chargées de ballots, avec les animaux, les poissons rouges dans leur aquarium, les perruches et les tourterelles dans leur cage, les chiens et les chats ! » Les problèmes commençaient : pas encore de route de raccordement, de centre commercial, de crèche, d'équipements sociaux. Au cours des cinq années écoulées, Brigitte Gros s'est efforcée, par un

dialogue constant avec les habitants, de comprendre leurs besoins et d'y répondre.

Mais il est très vite apparu, c'est le deuxième thème du livre, que les Paradisiennes n'étaient pas heureuses ! Pourtant, les logements sont coquets, le site salubre et bien exposé, les aménagements divers : écoles, commerces, etc... suffisants. Mais les femmes, privées de leur mari pendant toute la journée, cantonnées dans leurs tâches ménagères et l'éducation de leurs enfants, s'ennuyent et souffrent d'une sorte de maladie de langueur. Certaines retapissent leur appartement tous les mois, quelques-unes prennent un amant, c'est le petit nombre, car les hommes sont rares et loin !... la plupart végètent.

Le médecin de Meulan porte un témoignage très sérieux sur cette névrose des femmes qui habitent les grands ensembles : « Il faut remettre en cause la politique des cités dortoirs... les femmes s'ignorent les unes les autres parce qu'elles n'arrivent pas à créer leurs propres moyens de communication, à se regrouper par activité. Les hommes ne sont plus associés à leur existence, ce qui crée un grave déséquilibre affectif et sexuel... L'épouse se sent délaissée, presque abandonnée... Les femmes transfèrent sur leurs enfants l'affection qu'elles ne trouvent pas auprès de leur mari... Elles deviennent des mères abusives, ne laissant plus à l'enfant aucune initiative, ni aucune liberté... La plupart de ces femmes inactives souffrent de symptômes spécifiques : maux de tête, douleurs d'estomac, troubles des règles... Ces femmes sont des névrosées obsessionnelles. Elles ne sont plus bonnes à rien... Elles se sentent incapables de prendre un engagement, d'assurer une responsabilité... Elles sont complètement déphasées par rapport à la réalité des choses. »

Une des causes les plus nettes de cette névrose provient de l'absence d'une activité professionnelle spécifique : à Meulan-Paradis, 80 % des femmes étaient inactives... Brigitte Gros s'est efforcé de créer des emplois pour les femmes. Dans ce nouveau combat, elle n'a que partiellement réussi. Lucide, courageux, ce livre touchera tous les administrateurs locaux, tous ceux que la construction du logement, l'aménagement des grands ensembles préoccupent. Les besoins et les problèmes demeurent immenses. Brigitte Gros a eu le mérite de définir les uns et de poser les autres à travers sa propre expérience.

Jean CHELINI ■

POLÉMIQUES

DIALOGUES

UN DISCIPLE DE CLAUSEWITZ

L'affrontement aux dernières élections américaines entre Nixon et Mac Govern avait quelque chose de symbolique, qui portait au-delà de l'événement : d'un côté un pur politique, soucieux premièrement de réalisme et d'efficacité (et on sait en quelle estime ce grand animal politique qu'était le général de Gaulle, le devinant sans avoir eu le temps de le voir à l'œuvre, tenait Richard Nixon) ; de l'autre un idéaliste, voyant dans toute question politique un problème moral à résoudre moralement, mais n'arrivant pas à se donner à lui-même une présence et une existence proprement politiques. Posée en ces termes, la partie était jouée d'avance : le plus fort politiquement ne pouvait pas ne pas l'emporter. Mais ainsi se trouvaient malheureusement dissociées et opposées, les deux composantes — éthique et politique — qui réunies en un Wilson, un Roosevelt, un Kennedy avaient donné jadis tant de prestige dans le monde aux Etats-Unis d'Amérique.

La politique vietnamienne de Nixon, même si elle a abouti à un cessez-le-feu, porte la marque de ce réalisme qui s'inquiète peu des retombées sentimentales et morales d'une politique pour laquelle la fin, ici imposer au Nord, qui ne paraît pas avoir renoncé à remporter une victoire totale, cette paix de compromis qui laisserait au Sud quelques chances d'autonomie justifie les moyens d'où, dans l'intervalle de deux négociations, et à un moment choisis sans particulière délicatesse, puisqu'il s'agissait de cette période vouée traditionnellement au sourire et à la bienveillance qui va du temps de Noël à l'année nouvelle, ces vols de bombardiers lourds semant sur Hanoï ruine et mort, afin de bien manifester par des signes sans équivoque la volonté et la puissance américaines. Cette relance temporaire de la guerre, au moment où la paix paraissait être à portée de la main ne pouvait pas ne pas provoquer dans le monde, et d'abord chez les amis des Etats-Unis, une stupeur anxieuse, bien plus grave, dans sa sincérité, que les indignations rituelles et à sens unique de leurs ennemis, portées à leur paroxysme par l'élément.

Tout s'est passé comme si Nixon était indifférent à la popularité des Etats-Unis dans le reste du monde, comme il a été lui-même indifférent à sa popu-

larité dans son propre pays. C'est une maxime du réalisme nixonien qu'en politique seuls les résultats comptent et pèsent ; rien de plus vain que de chercher d'abord le prestige et l'éclat ; il importe peu, comme Nixon l'a vérifié au long de sa carrière politique, d'avoir une figure ingrate et de n'être pas aimé pourvu qu'on soit élu et réélu. Aussi n'entre-t-il pas, dans les calculs réalistes de Nixon, de complaire à ce que Mac Govern et sa séquelle d'intellectuels et de prêcheurs nommait la conscience universelle. Son propos est de donner aux Etats-Unis une place dans le monde exactement proportionnelle à leur force, et, à la manière dont Metternich, si admiré de son conseiller Kissinger, s'employait à réaliser un équilibre européen, à établir, par connivence objective avec les deux autres grandes puissances, Russie et Chine un équilibre mondial qui désamorcerait les concurrences idéologiques. C'est un premier succès du réalisme nixonien, engagé dans cette voie, que d'avoir ramené les maîtres de la Russie et les maîtres de la Chine à accepter l'éventualité d'une paix de compromis au Viet-Nam, et à faire confiance au président des Etats-Unis pour venir à bout, par les moyens opportuns, des dernières résistances qu'opposent à la paix des grands, et l'une et l'autre partie du Viet-Nam, qui répugnent à jouer le rôle d'objet dans un plus vaste dessein tramé en dehors et au-dessus des premiers intéressés.

Ainsi, au Sud comme au Nord, une sorte de fierté et d'honneur qui ne pouvant être programmée en tant que telle sur les ordinateurs du Pentagone, met-elle en échec les plans pourtant rationnellement pesés du réalisme nixonien. Car il y a toujours plus dans le réel humain que n'en peut comprendre le réalisme. Le réalisme politique, et c'est une assez vieille histoire, réagit à ses échecs par un surcroît de réalisme. En déchaînant sur Hanoï un cyclone de feu, Nixon mettait en pratique le principe énoncé par Carl von Clausewitz, selon lequel « la guerre n'est rien d'autre que la continuation des rapports politiques, avec l'appui d'autres moyens. » Le président des Etats-Unis poursuivait en effet, en usant de moyens de pression plus vifs, le dialogue entamé avec le Nord-Vietnam : on calcule que l'adversaire-partenaire, que selon les théories de ce même Clausewitz, il ne s'agit pas d'anéantir, en deviendra plus compréhensif et plus sou-

ple. Il est donc excessif de faire de Nixon — comme on peut le lire dans les trop faciles pamphlets anti-américains — un nouvel Hérode ou un second Hitler. Pour le bien comprendre, suffit la référence à cet homme de guerre plus modéré qu'était Clausewitz. Reste à savoir si les Etats-Unis ne risquent pas de décevoir l'attente du monde en pratiquant des maximes politiques affûtées au début du siècle dernier par un général prussien, il est vrai grandement estimé par Lénine et toute la pensée communiste, ce qui ne constitue pas une marque évidente de progressisme. Qui dans ce monde dominé par trois super-Etats, lesquels chacun en son genre, ajoutent aux habitudes des nations les mœurs des Empires, donnera enfin un exemple d'imagination créatrice et sera capable de réconcilier éthique et politique ? Si l'Amérique aspire à descendre du faite où la situait l'espérance en empruntant les chemins battus du réalisme politique, il y faudrait un grand européen — à condition qu'il y eût d'abord une Europe.

MACHIAVEL PARMIS NOUS

Par le moyen et au-delà du réalisme Nixonien se pose donc la question majeure de la philosophie politique qui est celle de savoir s'il y a une « essence du politique » suivant la formule de Julien Freud et surtout si cette essence peut être déterminée sans aucune référence à l'éthique. Que la politique ait les critères qui lui sont propres dans la volonté de réussir une œuvre objective, volonté bien différente, dit-on, de la simple bonne volonté, et donc dans la qualité, la durée, la solidité de l'ordre à maintenir ou à établir, dans ce cas elle pourrait, jugeant des moyens par leur seule efficacité, récuser cette sorte de morale moraliste, humaniste que l'extrême-gauche et l'extrême-droite s'accordent à dire formelle, subjective, abstraite. D'un tel réalisme qui n'est pas indifférent à l'éthique puisqu'il est capable aussi bien de s'en servir, Machiavel a donné la formule lorsqu'il écrivait : *le fait accuse, le résultat excuse*. Qu'une telle maxime soit ou non moralement praticable, elle est couramment pratiquée. Et puisque Machiavel est parmi nous, il sera opportun de revenir, dans de prochains numéros, sur ces problèmes des rapports entre éthique et politique, et surtout plus précisément sur la pensée politique de Machiavel.

LE TEMPS DES HÉRÉSIES

(suite de la page 66)

RECONNAITRE qu'un embryon humainement conçu est un être humain en puissance ce n'est pas avoir résolu la question de l'avortement, c'est seulement poser le problème dans sa dramatique vérité et d'une manière qui n'exclut pas que soient cherchées aux situations de détresse des issues secourables, dont on sait seulement qu'elles ne seront jamais, pour l'honneur de l'homme, sécurisantes et apaisantes. L'avortement est devenu un fléau social en vertu même des lois qui le répriment, et qui n'empêchent pas qu'il puisse être confortable et honorablement camouflé pour les filles de familles et les bourgeoises cossues et qu'il soit pratiqué clandestinement sur une large échelle par des femmes de peu de ressources, dans des conditions souvent effroyables et capables de

mutiler irréparablement leur féminité. Qu'il faille changer cette législation et, mieux encore, la société qui permet de tels scandales, comment en douter? Mais, même toléré dans des conditions à déterminer, ou même préférable à d'autres formes de mal, l'avortement, acte de violence délibérée, reste un mal. De ce que le divorce est légitimement introduit dans les lois, il ne s'ensuit pas que l'infidélité soit une vertu. La pire des hérésies — j'entends par hérésie l'opinion opportune par laquelle l'esprit se masque à lui-même son abdication devant la dureté du réel et la rigueur de vrai — est celle qui, supprimant toute anxiété métaphysique, est un tranquillisant pour les consciences. Et nous sommes entrés dans le temps des hérésies. Et. B. ■

LE TEMPS DES HÉRÉSIES

par Etienne BORNE

L'apparaît que Françaises et Français sont obsédés par la question de l'avortement tant ce thème inonde d'une littérature surabondante, mais d'autant plus passionnellement éloquent qu'elle est intellectuellement plus faible, revues, hebdomadaires et quotidiens. En une telle matière qui touche aux mystères de la condition humaine, le sexe, l'amour, la mort, les opinions affrontées ne peuvent valoir, en rigueur et profondeur, que ce que valent les philosophies les plus souvent implicites et travesties, auxquelles inévitablement, elles se réfèrent. Car le débat avant d'être social, politique, moral est fondamentalement métaphysique, puisque pour conclure que l'avortement est ou n'est pas un infanticide, il importe d'abord de savoir si l'embryon est, ou non, dès la conception un être humain. Aucune des deux réponses, la négative, comme la positive, n'éluera la métaphysique. Et puisque, qui écrit sur ce sujet est condamné à faire de la métaphysique autant en faire en sachant qu'on en fait. En faire par clandestinité et contrebande porte toujours malheur à la parole et à l'écriture, victimes de la tyrannie masquée d'un sous-langage.

QUE l'embryon ne soit pas un être humain, c'est une thèse communément acceptée aujourd'hui — peut-être parce qu'on n'en voit pas, faute de métaphysique, les présupposés et les conséquences. Mais cette proposition ne saurait être prouvée par une argumentation biologique, car la similitude humaine dans l'embryon n'existant qu'en espérance échappera nécessairement à une investigation scientifique qui est équipée pour ne saisir que l'actuel et qui ne peut atteindre l'implicite de la promesse. Les véritables raisons qui permettent de tenir cette thèse — laquelle se présente plus exactement en antithèse par rapport à une thèse traditionnelle — ont été mises en formules il y a quelque temps par un père jésuite (« Etudes », nov. 1970) qui se gardait de les faire entièrement siennes, mais les exposait sur le mode de l'interrogation anxieuse : « *La problématique objectiviste* » (sans doute aurait-il mieux valu dire « dogmatique » ou « choisiste », l'intention polémique serait plus claire), qui traite le fruit de la conception comme en-soi, correspond-elle à ce que l'on peut attendre d'une réflexion depuis que l'épistémologie a mis en évidence la participation des cultures et du « connaissant » dans la constitution même de tout objet de discours ? » Texte qui requiert une admiration absolue, tant il exprime la quintessence de la pensée d'avant-garde, celle qu'on dit « structuraliste », et tant du même coup, dans une provocation consciente ou inconsciente, il en démasque le postulat fondamental. Qui aurait compris la lettre et l'esprit de ce peu de lignes aurait du même coup pénétré la substance même de la pensée d'un Michel Foucault ou d'un Gilles Deleuze, et, précieuse économie de temps, se trouverait dispensé d'une longue, mais aisée et déprimante lecture des œuvres originales. La prodigieuse nouveauté dévoilée par nos avant-gardes brille ici d'un éclat insolent bien propre à intimider toute contradiction : il n'y a pas, dans le monde, des choses, des réalités subsistant même précairement en elles-mêmes et notamment des individus « en soi », comme l'imaginait naïvement la vieille métaphysique, il n'y a plus que des « objets de discours », d'où il suit qu'en dehors des discours que tiennent sur eux les « locuteurs », et qui les constituent en tant qu'« objets », les êtres ne sont rien, puisqu'ils sont comme s'ils n'étaient pas. Corollaire de cette métaphysique proprement « idéaliste » dans le pire sens du mot, l'embryon n'est un être

humain que s'il est désigné nominativement comme tel dans le discours de la mère ou des parents éventuels. Sinon pour continuer à citer le père Beirnaert — qui, encore une fois, ne prend pas pleinement à son compte une philosophie, dont il propose seulement, et avec quelle maîtrise, une rigoureuse simulation « dans les cas de décision négative ou suspendue, le fruit de la conception reste anonyme. Il n'est représenté dans le discours que comme un objet conflictuel. »

DES lors il n'y a plus de problème, ou plutôt le problème perd cette dimension dramatique et traumatisante que perpétuait la vieille métaphysique : l'avortement, même s'il n'est pas toujours recommandé ou recommandable, n'est pas un infanticide pourvu qu'un « discours » décidant souverainement, puisqu'il opère ce qu'il signifie, ait refusé à l'embryon, renvoyé alors au pur biologique, la similitude humaine. Si, toute instance inquisitoriale abolie, on nomme hérésie l'opinion qui apparaît à la raison comme aussi commode à pratiquer qu'aisée à penser parce qu'elle substitue à une réalité toujours ambiguë, déconcertante, éprouvante une construction qui systématise un aspect partiel des choses (ici aspect subjectif, phénoménologique), cette thèse de la toute-puissance du discours qui dissout le problème de l'avortement et l'émiette en une poussière de questions secondaires, est un bel exemple de cette fausse sécurité que donne immanquablement l'hérésie. Que l'homme ait besoin d'être reconnu par l'homme pour s'épanouir en tant qu'homme, c'est le principe de toute société, conjugale, familiale, politique, qui devient injuste et oppressive lorsqu'elle manque, expérience passablement commune, au principe qui la fonde ; mais une reconnaissance — le mot est riche de philosophie — n'est pas créatrice d'être, elle s'ouvre dans l'accueil à une présence antérieure, aide à éclore ce qui était déjà là — c'est-à-dire, dans le cas en question, la similitude humaine, qui pour sortir des ombres de la virtualité, appelle à grands cris — mais ce peut être dans le désert — la complicité d'autrui. Qu'il s'agisse de l'embryon, de l'enfant, de l'adolescent, ou de l'adulte, car il n'est pas d'être humain en qui l'humanité ne soit inachevée et en attente. Qu'on avance au contraire que cette humanité n'existe pas « en soi », mais qu'elle est un pur don du discours d'autrui, comment évitera-t-on une escalade de conséquences de plus en plus affligeantes, et à la fin terrifiantes : en quoi le discours parental jouirait-il, lui seul, du privilège de conférer ou de refuser à l'embryon une existence proprement humaine, alors que tant d'autres discours, en concurrence mutuelle peuvent être tenus sur le même sujet, et par exemple, celui de la nation, du parti et de l'Etat ? Un tel discours, qui a la folle prétention de créer hors de lui être et valeur, n'est-il pas un discours religieux dans le sens le plus païen du mot, et ne pourrait-il pas avoir sa valeur de consécration ou d'exécration après comme avant la naissance ? Que de nouveaux-nés dans l'histoire humaine ont été rejetés aux immondices de l'autre côté des remparts, en vertu de la non-reconnaissance délibérée du père ou des principaux du clan ! A la limite pourrait être justifié le discours qui refuse la qualité humaine à l'esclave, à l'étranger, à l'ennemi — discours dont nous savons bien que dans la perspective de l'autre religion, la vraie, il est proprement impie, car il profane un sacré qui existe en soi. Même non accepté comme tel, le plus misérable des hommes reste un homme.

(suite de l'article en page précédente)